

**AVENANT
DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT
URBAIN**

**DE MARSEILLE
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**

**COFINANCE(S) PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

Version signature électronique



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT	54
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DU PROTOCOLE	54
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	184
ANNEXE	185

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,

Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,

Il est convenu entre,

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), représenté par son président, ci-après nommé le porteur de projet¹,
- La ou les commune(s) comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 du protocole, représentée(s) par leur(s) maire(s),
- Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans le protocole, y compris les organismes HLM et le cas échéant les communes et EPCI (*les citer*),
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah²), représentée par son directeur général,
- La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional,
- Le cas échéant, les autres collectivités locales concernées (par exemple le Conseil régional, représenté par son président) et les principaux maîtres d'ouvrage pressentis pour la (ou les) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, notamment les organismes HLM,

Ce qui suit :

¹ Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (Départements d'Outre-Mer, Communes non inscrites dans un EPCI).

² Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

Article 1 : Identification du protocole de préfiguration

Le protocole de préfiguration des projets de la Métropole Aix-Marseille Provence pour le territoire de Marseille (désigné ci-après « **protocole 322** » en référence à sa numérotation au sein de l'outil de gestion opérationnelle et financière AGORA), portant sur les quartiers suivants :

- Les **9 quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain sont les suivants :

CODE QUARTIER (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	QUARTIERS (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)
QP013032	Marseille 3e arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2e arrondissement, Marseille 14e arrondissement, Marseille 6e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	Marseille 11e arrondissement, Marseille 12e arrondissement, Marseille 10e arrondissement	Air Bel
QP013042	Marseille 13e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	Marseille 13e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	Marseille 14e arrondissement, Marseille 13e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	Marseille 15e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	Marseille 15e arrondissement	La Savine
QP013058	Marseille 15e arrondissement, Marseille 2e arrondissement	La Cabucelle

- Les 5 quartiers d'intérêt régional définis dans le même cadre :

QP013052	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	Consolat Ruisseau Mirabeau
QP013053	Marseille 15e arrondissement	La Calade Campagne Lévêque
QP013054	Marseille 15e arrondissement	Les Aygalades
QP013057	Marseille 15e arrondissement	Les Tilleuls La Maurelette
QP013059	Marseille 14e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	La Visitation - Bassens

- Le QPV Petit Séminaire, sur lequel le porteur de projet conduit dans le cadre du protocole de préfiguration une réflexion urbaine et sociale commune avec le QPV de Priorité Nationale Frais Vallon le Clos la Rose

QP013045	Marseille 13e arrondissement, Marseille 12e arrondissement	Le Petit Séminaire
----------	---	--------------------

dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 12 décembre 2016, a été signé le 21 décembre 2017.

Dans le cadre du doublement des moyens financiers affectés au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain par la loi de finances de 2018 et de l'adoption du nouveau Règlement Général de l'ANRU du 25 mai 2018, un comité d'engagement de l'agence s'est réuni le 25 octobre 2018. Ce CE a donné un avis favorable aux majorations des financements prévisionnels des opérations d'investissement financés dans le protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole Aix Marseille Provence.

Un avenant unilatéral intégrant ces évolutions a été validé et intégré le 14 décembre 2018.

Article 2 : Objet de l'avenant

Suite à sa signature, le protocole 322 doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, lorsque ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant au protocole doit être formalisé.

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes, conformément à l'avis exprimé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 6 février 2019 :

- Evolution du programme d'étude et des opérations d'investissement
- Evolution des concours financiers de l'Anru,
- Ajustements du calendrier opérationnel,
- Actualisation des éléments relatifs à la gouvernance et au pilotage du projet, intégrés à une convention-cadre métropolitaine de mise en œuvre élaborée et signée concomitamment au présent protocole.

Article 3 : Modifications du protocole

Le protocole mentionné à l'article 1 du présent avenant est modifié dans les conditions ci- après :

Article 3.1 – ...

Le préambule du protocole 322 est complété par le paragraphe suivant :

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Suite à la tenue d'un Comité d'Engagement de revoyure, le 6 février 2019, conformément à l'article 3 du présent protocole (« Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration »), celui-ci a été modifié par avenant pour intégrer les modifications actées dans ce cadre.

Dans un souci de lisibilité et de traçabilité, lorsque ces modifications ne remettent pas en cause les éléments contractualisés initialement, mais viennent décrire une évolution à mi-parcours, elles seront intégrées sous la forme d'ajouts aux articles initiaux, identifiables sous la forme d'encadrés intégrant la mention « Evolution suite au CE du 6 février 2019

Article 3.2 – ...

L'article 2.2 du protocole 322 est complété par le paragraphe suivant :

Evolution suite au CE du 6 février 2019

A mis parcours de la phase de préfiguration, cette approche par grand secteur est complétée, enrichie et ajustée à deux échelles :

- La remontée à l'échelle Métropolitaine des réflexions stratégiques en matière d'articulation avec les politiques publiques structurantes du porteur de projet notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'économie ou encore d'environnement,
- La conduite à une échelle plus fine que celle des secteurs (mais dépassant parfois les seuls périmètres de QPV) des réflexions programmatiques et patrimoniales.

Ces évolutions se traduisent à la fois dans le programme d'étude décrit aux articles 4 et 9 du présent protocole, et dans les modalités de pilotage et la gouvernance décrits dans son article 8.

Article 3.3 – ...

L'article 2 du protocole est complété par l'article 2.3 suivant :

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Article 2.3 : Portée stratégique et métropolitaine du présent protocole

Lors de la mise en place de la phase de préfiguration du NPNRU, la création de la Métropole Aix-Marseille Provence n'était pas encore effective (elle est intervenue au 1^{er} janvier 2016).

Il résulte de cette particularité une forme particulière de contractualisation pour la préfiguration du NPNRU sur ce territoire, avec des protocoles élaborés (en 2014 – 2015) à l'échelle des anciens EPCI (5 protocoles différents) puis signés – ainsi que leurs avenants éventuels- par la Métropole après sa création.

Au sein de cette historique, le protocole 322 a tenu un rôle à part : à la fois dernier élaboré et plus important en termes d'enjeux (recouvrant notamment 9 des 11 quartiers des priorités nationales de la Métropole), ce protocole a intégré dès sa conception des éléments de portée métropolitaine, notamment en termes de gouvernance et d'instances de pilotage.

Les avancements parallèles de la préfiguration NPNRU sur ce territoire, et de la structuration du porteur de projet à l'échelle stratégique et métropolitaine, présentés et débattus à l'occasion du CE du 6 février, ainsi que l'évolution du cadre réglementaire (convention-cadre métropolitaine et conventions opérationnelles par projet) permettent et nécessitent une clarification des objectifs assignés au présent protocole en la matière :

- A compter du 6 février, les instances et moyens de pilotage décrits à l'article 8 sont repris dans l'article correspondant de la convention cadre métropolitaine ;
- La portée des études stratégiques (A) est désormais systématiquement métropolitaine, même si leur conduite ou leur périmètre initial de travail (notamment appui et capitalisation) pourra rester à l'échelle du territoire de Marseille ;
- Est clarifié et valorisé (notamment en termes de mobilisation des moyens) le rôle du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine d'assistant à Maitrise d'Ouvrage du Porteur de Projet pour la conduite des études stratégiques et la construction du cadre d'action métropolitain qui en découle, au-delà des missions qui lui sont confiées par le porteur de projet pour la conduite de la phase de préfiguration sur le seul territoire de Marseille.

Dans un souci de lisibilité, au-delà de l'énoncé de la portée métropolitaine générale décrite dans le présent article, le périmètre du présent protocole décrit à l'article 1 rester limité aux seuls QPV du territoire de Marseille.

Article 3.4 – ...

L'article 3 du protocole 322 est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant :

« Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration : »

est remplacé par :

« Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016. Ces remarques ont été réexaminées et actualisées à l'occasion du CE de revoyure du 6 février 2019, en tenant compte de l'avancement de la phase de préfiguration et des évolutions proposées pour sa finalisation. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration : »

La ligne suivante du tableau est supprimée :

B1	« Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur »	Cette étude doit garantir la cohérence programmatique à l'échelle des grands secteurs. L'étude sera confiée à un prestataire extérieur après mise en concurrence. La contribution de l'AGAM à cette étude est entendue comme condition majeure de l'atteinte des objectifs.
-----------	--	---

La ligne suivante du tableau

B4	« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ».
-----------	---	---

est remplacée par :

A9	« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ».
-----------	---	---

Article 3.5 – ...

L'article 4 du protocole 322 est remplacé par la rédaction suivante :

« Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Les engagements des signataires du Contrat de Ville, les enseignements tirés du premier bilan et le travail partenarial mené en ateliers, ont permis de décliner les axes stratégiques pour le NPNRU en plans d'actions, méthodologies et structuration des équipes, besoins en missions d'ingénieries, qui sont inscrites au Protocole.

La Métropole AMP est le porteur de projet. C'est la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale de la métropole qui assure la coordination et le pilotage de ce programme de travail, réparti en maîtrise d'ouvrage ou service conducteur entre ses propres services compétents, mais également entre les différentes Directions des services de la Ville, l'ensemble des outils et opérateurs dédiés (le GIP MRU, l'Agence d'urbanisme, les aménageurs...) et l'EPAEM, pour

lancer, dans le partenariat le plus large et le plus efficace possible, les missions d'ingénierie nécessaires pour préparer les conventions ANRU.

L'approche macro proposée, à l'échelle métropolitaine ou par grands secteur s'appuie sur la nécessité soulignée par l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain, d'élargir l'échelle de réflexion, pour sortir des PRU1, trop cantonnés à leurs périmètres, et de faire le lien entre les projets pour impulser une dynamique globale, et sans préjuger, à ce stade, des périmètres des futures conventions. Ces études sur les grands secteurs s'appliqueront à mettre en exergue leurs atouts et faiblesses pour construire ensuite le marketing territorial approprié. »

Développent d'outils de cohérence programmatique

Les différentes évolutions constatées depuis la définition initiale des protocoles de préfiguration conduisent à une modification significative de la feuille de route proposée pour le NPNRU avec une définition et une contractualisation itérative de la convention-cadre et des conventions opérationnelles, en articulation avec l'élaboration et l'élaboration des documents et projets structurants du territoire, sur 2019 -2020.

Cette nouvelle feuille de route, ainsi que les moyens organisationnels mobilisés pour sa mise en œuvre (consolidation des moyens humains dédiés, stratégiques et opérationnels, refonte des instances de pilotage et de la gouvernance), conduisent à formuler de manière différente l'enjeu de cohérence programmatique énoncé dans le cadre du protocole : plutôt qu'un exercice prescriptif et préalable aux projets, il s'agit de doter la Métropole, porteur des projets NPNRU et des documents de programmation, ainsi que ses partenaires, des outils de pilotage et de suivi de l'ensemble de ces projets, notamment :

- Une lisibilité sur les données programmatiques (logement, services, équipements, etc.) des territoires d'implantation et des projets (NPNRU ou pas) qui s'y déploieront, en regard des objectifs et projections inscrits aux documents de programmation ;
- La définition et le suivi d'indicateurs spécifiques, correspondant aux objectifs assignés au NPNRU dans le cadre de l'article 2 des conventions pluriannuelles, et visant à alimenter les tableaux de suivi des objectifs urbains qui leur seront annexé (annexe A6).

La Métropole a décidé de confier la construction de ces outils à son Agence d'Urbanisme, dans le cadre du programme de travail annuel avec le phasage suivant :

- 2019 : construction des outils à l'échelle du territoire Marseillais et poursuite des travaux engagés sur le territoire d'Aix- Vitrolles ;
- 2020 : extension de cet outil à l'ensemble des autres sites NPNRU du territoire Métropolitain »

Article 3.6 – ...

L'article 4.1 du protocole 322 est modifié comme suit :

Le paragraphe :

« Le programme de travail est structuré en 7 études transversales thématiques [...] et des financements CDC pour 4 d'entre elles ».

Est remplacé par :

« Le programme de travail est structuré en 9 études stratégiques (dites « A ») portées par la Métropole et MRU, pour pleinement inscrire les quartiers NPNRU et leurs habitants dans les politiques publiques structurantes qu'elle porte, et XXX 3 études déclinées par grand secteur, portées par la Métropole, la Ville ou MRU, pour garantir la cohérence territoriale et faire le lien entre les projets, impulsant des dynamiques globales et créant des synergies
Ces XXX 12 missions requièrent des financements ANRU pour XXX 9 d'entre elles, des financements ANAH pour une et des financements CDC pour XXX 3 d'entre elles »

Le paragraphe :

« A3 – Projets durable

[...] Cette étude, pilotée par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec le travail de coordination par grand secteur puis les études urbaines assurées par MRU sur les PRU »

Est remplacé par :

« A3 – Projets durable

[...] Cette étude, pilotée par la **Direction de l'Aménagement Durable** de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec **le travail de préfiguration des projets et conventions NPNRU porté par les équipes opérationnelles de chaque territoire.** »

A6 – Stratégie de concertation et de communication

Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le PNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés.

De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet, en lien avec le travail territorial au quotidien des équipes politique de la Ville et cohésion sociale de la Métropole, que devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées.

Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions.

Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation, co-pilotée depuis plusieurs années par le GIP MRU et les équipes de la politique de la ville, d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la co-formation, et d'alimenter les stratégies de la Métropole et les pratiques de MRU dans ce domaine.

Cette mission peut se décomposer en trois volets :

- La stratégie de communication : outils à développer pour plus d'efficacité
- La stratégie de concertation et les dispositifs participatifs, tenant compte des orientations du Contrat de Ville, et de la mise en place des conseils citoyens / les maisons de projets.
- L'animation d'une communauté de pratiques : échanges d'expériences et montées en compétences

Cette approche stratégique et transversale se nourrit d'une indispensable présence sur le terrain, condition sine qua non pour permettre la mobilisation des habitants et construire les bases d'un travail de concertation.

A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation

Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de MPM à Marseille et la Ciotat, et mise en œuvre avec les équipes Politiques de la Ville.

Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont souligné des démarches de GUP relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace. Il s'agira pour cela de favoriser :

- Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine sur la durée des projets urbains
- La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation
- La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en œuvre des projets de gestion

Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes Politiques de la Ville et Cohésion sociale de la Métropole et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Elle apportera aux équipes projet :

- Le bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1, en s'appuyant sur les éléments de bilan des démarches GUP et les préconisations déjà formalisées par les équipes de la politique de la ville
- L'identification des services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur
- L'analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs, soulignée par partenaires lors du CE ANRU
- Le lancement de démarches structurées, autour du partenariat local.

Après le paragraphe

« **A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation** [...] A ce titre, et en accord avec les attentes exprimées suite au CE par les partenaires, [...] pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole. »

Est ajouté le texte suivant :

« A8 – Développement économique »

Portée par la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité, le but de cette étude est d'identifier sur la Métropole les sites économiques dans et autour des Quartiers Prioritaires du NPNRU pour recenser des opérations immobilières publiques et privées qui permettraient d'accueillir des entreprises en développement dans les filières à enjeux et de développer l'emploi des habitants des quartiers dans ces filières.

Ce recensement permettrait d'impulser de nouveaux projets, en mettant en lumière le développement économique endogène et exogène potentiel et les besoins préalables à leur émergence.

Les sites devront s'intégrer aux projets globaux de renouvellement urbain, et constituer des leviers pour renforcer l'activité et l'emploi dans les territoires concernés en accord avec les objectifs et stratégies affichés dans les Contrats de ville. En effet, l'intégration des opérations dans le cadre de vie ou de bassin d'emploi des quartiers est primordiale pour légitimer l'intervention du NPNRU.

L'étude est articulée en 2 phases :

PHASE 1 - Analyse stratégique du potentiel de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Description du contexte
- Caractérisation du potentiel de développement des activités économiques et de l'emploi dans le quartier
- Identification et priorisation des sites à enjeux

PHASE 2- Etude pré-opérationnelle de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Définition d'une stratégie d'intervention
- Évaluation et capitalisation des opérations réalisées »

A9 – Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU »

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès « banal » aux services quotidiens – écoles, commerces sport et loisirs de proximité – et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être comme tous les citoyens raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km...), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes.

Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands périmètres de déploiement du NPNRU à l'échelle de la Métropole, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme... et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives.

En parallèle, des zooms spécifiques viendront nourrir alimenter les études de programmation et conception des futures conventions de rénovation urbaine, et permettre leurs adaptations fines par projet aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.

Les paragraphes suivants sont supprimés :

B1 – Dynamiques urbaines / programmation par grands secteurs

B2a – Potentiels de développement économique

B2b – Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale

B4 – Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU

Le paragraphe suivant :

« I.1 - Maisons mobiles du projet

Il s'agit de financer des espaces mobiles du projet sur les secteurs Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthelemy [...] celle de concerter sur la programmation, les animations... et d'assurer l'animation de ces espaces.

Est remplacé par :

« I.1 - Maisons mobiles du projet

Enjeux

Mettre en place les modalités d'une meilleure association des habitants et des acteurs locaux, en tenant en compte des situations urbaines et sociales de chaque PRU. Bâtir un programme d'intervention qui tient compte au mieux des besoins et attentes des habitants.

Articulation avec les études existantes :

- Articulation avec les AMO Concertation et Communication sur les PRU
- Etude transversale NPNRU de Stratégie de Concertation et de Communication

Besoin et objectif :

Dans l'optique d'un renforcement des dispositifs de concertation, conformément à l'esprit de la loi Lamy, il est proposé que MRU se dote d'espaces du projet mobiles, véritables outils pour mettre en œuvre la concertation et informer plus largement les populations des projets en cours d'élaboration sur les territoires.

Une expérimentation sur 6 mois a été menée (Juin / Novembre 2019) sur le secteur de Frais Vallon la Rose petit Séminaire avec l'externalisation de la gestion d'un dispositif mobile. La mutualisation de véhicules et matériels divers fournis par des associations locales a permis à MRU de gagner en souplesse et réactivité pour déployer cet outil.

Un bilan très positif a été partagé avec l'ensemble des acteurs. La maison mobile, facilement identifiable sur ces territoires élargis a rempli ses fonctions : relais d'information, lieu d'échanges et de dialogue, lieu d'animation. Le dispositif mobile a été entièrement intégré à la stratégie de concertation et de communication pour l'élaboration du NPPRU de Frais Vallon, la Rose et a bénéficié de l'expérience de l'AMO concertation du PRU en animation et communication.

L'enjeu aujourd'hui est de déployer cet outil mobile avec les mêmes modalités techniques sur l'ensemble des territoires de projet PNRU et NPNRU, en étant vigilant à garder une visibilité de la démarche dans le temps long du projet. Pour cela MRU propose d'aller plus loin dans le développement du dispositif en intégrant « véhicule » et « animation ». Il s'agit de développer des outils complémentaires et une programmation autour de la maison mobile sur des enjeux transversaux qui se pose à chacun des territoires de projets et qui permettrait de capitaliser sur les expériences du premier programme et de créer des liens entre les quartiers.

Cette démarche a pour but également d'accompagner le temps long du projet avec une présence régulière sur les quartiers et permettre aux habitants d'acquérir des connaissances préalables pour mieux comprendre les enjeux et participer à son élaboration à chaque étape.

Contenu :

Mise à disposition d'une ou plusieurs structures mobiles

Réalisation des outils pédagogiques de sensibilisation ou de formation, autour des projets de renouvellement urbain et élaboration d'une programmation pour animer la maison mobile du projet.

Article 3.7 – ...

L'article 4.2 du protocole 322 est remplacé par la rédaction suivante :

« 4.2 Etudes territorialisées

XXXX chiffrage à actualiser et rédaction à compléter

Les études transversales s'articulent avec les études territorialisées sur les Quartiers d'Intérêt National ou Régional, conduites par les différents Maîtres d'Ouvrages, et qui permettront de définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et de proposer des conventions de Renouvellement Urbain en prise avec les dynamiques de leur territoire et les stratégies urbaines portées par la Ville et la Métropole. En fonction des études territorialisées nécessaires pour l'élaboration des conventions (études urbaines déjà réalisées, suites d'un PRU, nouveau site...), et en fonction de la maturité opérationnelle des acteurs concernés, les conventions se mettront ainsi en place au fil des 3 années proposées pour ce Protocole.

Ces études territorialisées sont référencées :

- CA pour le secteur Nord-Est
Soit 18 études dont 11 ayant recours à des financements ANRU, 6 ANAH et 6 CDC
- CB pour le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane
Soit 19 études dont 13 ayant recours à des financements ANRU, 4 ANAH et 4 CDC CC
- CC pour le secteur Sud Huveaune
Soit 3 études dont 2 ayant recours à des financements ANRU,
- CD pour le secteur Grand Centre-Ville – GPMM
Soit 10 études dont 5 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 4 CDC

Ces 50 lignes d'études et ingénieries sont portées par la Métropole (10), MRU (26), l'EPAEM (6), les bailleurs (8).

Les missions d'étude et d'ingénierie inscrites au protocole s'organisent en 4 approches :

- 1^{ère} approche : Les études de maîtrise d'œuvre urbaine, études urbaines et sociales menées en cohérence avec les stratégies programmatiques par grand secteur et ciblées sur les quartiers d'intérêt National ou Régional pour aboutir à des plans guide pré-opérationnels permettant l'élaboration de conventions PRU opérationnelles. Des regroupements de Maitrise d'œuvre urbaine sont proposés lorsque qu'il existe une cohérence de fonctionnement urbain, ils ne préjugent pas des configurations nécessaires à l'engagement opérationnel des conventions.
 - o Cadran Nord-Est L2
 - Regroupement des PRIR Maurelettes, Aygalades, Bassens, Visitation
 - Regroupement Malpassé, Corot, St Paul, Olivier, Rougny
 - Regroupement Flamants, St Barthélémy, Picon, Busserine, Font Vert
 - Regroupement Frais-Vallon, La Rose, Petit Séminaire
 - o Hôpital Nord, St Antoine, Mourepiane
 - Regroupement Solidarité , Kalliste, Savine
 - Regroupement Castellane, Bricarde
 - Consolat-Mirabeau (PRIR)
 - Campagne Lévêque (PRIR)
 - o Sud, Vallée de l'Huveaune
 - Air Bel
 - o Grand Centre Ville, Grand Port Maritime de Marseille
 - Grand Centre Ville
 - La Cabucelle
- 2^{ème} approche : Les diagnostics sociaux et patrimoniaux menés par les bailleurs sur leur patrimoine, dont les indicateurs, transmis à la Métropole, peuvent nourrir les choix urbains arrêtés de façon partenariale (Approche fine propre au site : PSP, Etat patrimonial, Occupation sociale...)
- 3^{ème} approche : Les éventuelles études copropriétés sur les sites
- 4^{ème} approche : L'amorçage des dynamiques de concertation sur les sites

Afin d'assurer une continuité en phase conception puis en phase de mise en œuvre des Projets urbains, certaines de ces études territorialisées – en particulier les études de maîtrise d'œuvre urbaine et les missions de concertation, peuvent être composées d'une tranche ferme correspondant à la phase protocole, et de tranches conditionnelles qui seront affermies lorsque leur financement sera consolidé dans les conventions NPRU à venir

Le pilotage du programme d'études territorialisées est assuré par une équipe projet constituée du service renouvellement urbain de la Métropole, des chefs de pôle du GIP MRU, des représentants de l'Etat et des maîtres d'ouvrages concernés.

Le porteur de projet, au travers des outils, instances et moyens décrits aux articles 7.1 et 7.2 de la convention cadre Métropolitaine, garantit sur l'ensemble des territoires une articulation constante entre les études territorialisées et les réflexions stratégiques, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole.

Article 3.8 – ...

L'article 7 du protocole 322 est remplacé par :

« L'article 8 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) prévoit la création d'une convention intercommunale par la Métropole et ses partenaires. Cette convention devra définir, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté rend obligatoire la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle doit définir des orientations relatives aux attributions de logements sociaux et créer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fusionne l'accord collectif intercommunal et la Convention d'Equilibre Territorial (Article 8 de la loi Lamy).

Dans ce cadre législatif, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 15 décembre 2016 afin de créer la CIL et par la suite en partenariat avec le Préfet du Département des Bouches- un arrêté conjoint définissant la composition de la CIL a été pris en date du 18 avril 2017. Elle est donc composée d'environ 130 membres répartis en trois collèges :

- un collège représentant les collectivités territoriales (communes, départements),
- un collège représentant les professionnels intervenant dans le champ des attributions
- un troisième collège représentant des usagers ou des associations de défense des personnes.

Il a été choisi par la Métropole et afin d'organiser au mieux les travaux des membres de cette commission, de mettre en place 6 groupes de travail thématiques. Ces groupes sont pilotés par deux membres de la CIL et accompagnés d'un expert.

Cette construction pour la mise en place des ateliers a été abordée lors de la première séance qui s'est tenue le 3 juillet 2017. Ainsi lors de cette plénière, coprésidée par le Président de la Métropole et le Préfet et après un rappel du cadre légal et l'approbation du règlement intérieur, trois groupes de travail se sont réunis, afin d'échanger et de commencer à construire une vision et une philosophie Métropolitaine du logement.

Les trois premiers groupes (accueil et information des demandeurs / publics prioritaires et équilibre de peuplement / mobilisation des contingents réservataires) vont rassembler des données, construire un état des lieux et proposer des problématiques afin de construire les conventions de bonnes pratiques de demain.

Le travail technique de définition de la CIA se poursuit, avec une perspective de validation politique en Conférence Intercommunale du Logement d'ici la fin de la phase de préfiguration (fin 2020 – début 2021).

Suite au Comité d'Engagement du 6 février dernier et à la validation d'une proposition de convention cadre Métropolitaine, il est convenu que celle-ci devient le cadre unique d'intégration des engagements en matière d'attribution, par le biais de son article 6 et de son annexe D1.

Les conventions opérationnelles intégreront le cas échéant les dispositifs et outils locaux (chartes de relogement, dispositifs spécifiques d'accompagnement), par anticipation de la CIA dans lesquels ils s'inscriront à termes ».

Article 3.9 – ...

L'article 8 du protocole 322 est complété par l'article 8.4 suivant :

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Article 8.4 : Harmonisation métropolitaine pour la gouvernance et conduite de projet

Le Comité d'Engagement du 6 février a permis de présenter et débattre un premier bilan des éléments inscrits aux article 8.1 et 8.2, avec :

- Une évaluation en termes de moyens (niveau de mise en œuvre des moyens proposés) et de résultats (efficacité des instances et organisations) adoptées, ainsi que
- Une mise en perspective avec les organisations mises en place sur les autres territoires de la Métropole et la montée en puissance de l'échelon stratégique métropolitain.

Les moyens de gouvernance et de conduite de projet pour le NPNRU font désormais l'objet d'une formalisation harmonisée, au sein de l'article 7 de la convention cadre Métropolitaine, qui complète ou remplace à compter du 6 février 2019 les articles 8 des protocoles de préfiguration en vigueur.

Article 3.10 – ...

L'article 9.1 du protocole 322 est complété par le paragraphe suivant

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Le CE du 6 février a été l'occasion de mesurer :

- La mise en place progressive des moyens dédiés, au sein du Porteur de Projet, au pilotage stratégique ainsi que leur évolution (création d'un service dédié, ré-orientation en matière de désignation de référents thématiques) ;
- La réalité du passage à la phase de mise en œuvre du NPNRU sur certains sites (Miramas, Aix-en-Provence), avec la nécessité de définir les moyens d'accompagnements des futures conventions opérationnelles au sein d'un cadre unique : celui de la convention cadre Métropolitaine.

Par conséquent :

- L'opération « conduite de projet / coordination des études (Postes AMP) » décrite au présent article fait l'objet d'une demande de solde en l'état des dépenses réalisées au 31/12/2018 ;
- A compter du 1^{er} janvier 2019, les moyens internes à la Métropole dédiés au pilotage stratégique du NPNRU (préfiguration puis mise en œuvre) sont inscrits à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine.

Concernant plus spécifiquement le territoire de Marseille Provence, deux évolutions notables sont à souligner :

- Le prolongement de la phase de préfiguration jusqu'en 2020 (mais avec un objectif de présentation d'une première proposition de contractualisation pour chacun des sites concernés à l'horizon de fin 2019) ;
- Le choix de la Métropole, entériné par délibération du Conseil Métropolitain du 20 juin 2019, d'une intégration au sein de la collectivité, au 1^{er} janvier 2020, des moyens du GIP MRU (personnels et contrats) pour la préfiguration et la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (sous la forme d'un transfert d'activité), avec des modalités opérationnelles et organisationnelles en cours de définition à ce stade.

De ce fait, le financement au-delà du présent protocole des moyens inhérents au pilotage opérationnelle du NPNRU, pour le territoire de Marseille Provence, est également inscrit à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine :

- A compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée prévisionnelle du NPNRU (avec un glissement progressif entre préfiguration et mise en œuvre)
- Sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille Provence
- Initialement globalisé à l'échelle du territoire, puis progressivement décliné par convention opérationnelle, lorsque le niveau de définition de chaque projet (et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre) le permettra.

+ modif tableau opération Métropole

Article 3.10 – ...

L'article 9.2.1 du protocole 322 est complété par le paragraphe suivant

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Lors du CE du 6 février le Porteur de Projet a sollicité, sur proposition de son opérateur le GIP MRU, l'abondement de plusieurs lignes d'études, afin de faire face à un besoin, constaté au fur et à mesure de la mise en œuvre des études de préfiguration, de prolongement et/ou d'approfondissement des réflexions pour garantir le niveau de qualité et d'intégration des conventions opérationnelles de certains sites.

Les partenaires du Comité d'Engagement n'ont pas donné une suite immédiatement favorable aux demandes de financement inhérentes à ces compléments, renvoyant leur présentation et examen à celui des conventions opérationnelles concernées.

Toutefois, et notamment en vue de garantir à son opérateur l'ensemble des moyens financiers et juridiques indispensables à la continuité du travail de préfiguration, le Porteur de Projet inscrit au sein du présent article les moyens complémentaires nécessaires, sous formes de lignes intitulées « volet 2 » financées à 100% par la Métropole et intégrées au tableau ci-dessous.

Conformément aux indications du Comité d'Engagement, les conditions de subventionnement par l'ANRU de ces moyens feront l'objet d'un examen spécifique, à l'occasion de la présentation des conventions opérationnelles correspondantes.

CA4 – Concertation / Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire

- Lancement en décembre 2017. La Compagnie des Rêves Urbains est missionnée comme AMO
- Stratégie définie en janvier 2018
- Permanences hebdomadaires et premiers ateliers de concertations depuis avril 2018

La **Maison Mobile** des projets est en expérimentation sur ce territoire depuis juin 2018, animée par l'AMO. Maintien d'une dynamique de mobilisation des habitants jusqu'à la contractualisation de la convention.

Fusion CA5 / CA9 – Etudes urbaines et sociales Grand Malpassé et Grand Saint-Barthélémy

Notification : septembre 2018

Groupement Devillers et Associées – Soville – Daragon/Gautier – Sitétudes – Compagnies des Reves Urbains -

En cours :

- Diagnostic sur Schéma de renouvellement urbain
- Diagnostic sur secteur Font-Vert/Cité SNCF
- Mise à jour du plan directeur sur Flamants/Mail/Busserine/Picon

CA8 – Concertation / Communication Grand Malpassé

Poursuite des actions de communication-concertation dans la continuité du PRU 1 Malpassé : information et concertation structurée autour de la commission trimestrielle de suivi du PRU, regroupant tous les acteurs locaux et la table de quartier (café partenaire mensuel et commission de suivi trimestrielle Plus expos, manifestation Vivre Ensemble à Malpassé, animation Hapi...).

Le budget du protocole, affecté à la concertation, n'est pas en cohérence avec l'étendue du territoire concerné et la diversité des acteurs et des projets.

Augmentation de la base subventionnable avec un plafonnement ANRU à 50.000 euros.

CA11 – Concertation / Communication Grand Saint-Barthélémy

Le budget prévu initialement ne permet pas de conduire la mission de concertation sur le territoire du Grand St-Barthélémy comprenant plus de 5 000 logements.

Production d'une maquette physique.

Augmentation de la base subventionnable avec un plafonnement ANRU à 50.000 euros.

CA13 – Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord Est L2

CB4 – Concertation / Communication Solidarité / Kallisté

Rapprochement avec Kallisté.

L'étude CD1 « Cité des associations Grand Centre-Ville » est supprimée.

Tableau des études actualisées (dès que les FAT seront achevées)

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers	322-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	2	2019	6
CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire	322-6013044-14-0001-006	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	3
CA8 - Concertation - Communication Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-008	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	4
Fusion CA5/CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy et Grand Malpassé	322-6013049-14-0001-009	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	400 000	50%	200 000	12/12/2016	2	2017	4
CA11 - Concertation - Communication Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-010	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	3
CB4 - Concertation La Solidarité / Kallisté	322-6013055-14-0001-013	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	2
I.1 - Maisons mobile du projet	322-6999999-14-0001-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	390 000	38%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
CA13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Nord Est L2	322-6999998-14-0001-023	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	200 000	50%	100 000	12/12/2016	1	2019	3
A1/B7 - Stratégie patrimoniale et de peuplement / Marché immobilier et diversification	322-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	480 000	50%	240 000	12/12/2016	1	2019	6
A9 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	322-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	280 000	50%	140 000	12/12/2016	1	2018	6
A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	322-6999999-14-0002-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	300 000	50%	150 000	12/12/2016	1	2019	6
B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	400 000	50%	200 000	12/12/2016	1	2018	5
A6 - Stratégie de concertation et de communication	322-6999999-14-0002-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2019	6
B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	322-6999999-14-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE MARSEILLE	320 000	50%	160 000	12/12/2016	2	2017	6

Article 3.11 – ...

L'article 9.2.2 du protocole 322 est complété par le paragraphe suivant

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Le financement des relogements dans le neuf avec minoration de loyer liés aux opérations visées par le présent article est inscrit à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine. L'article 9 reprendra les modalités de l'article 9.2.2 du protocole précisant que tous les relogements effectués entre la date du CNE du 12/12/2016 et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

Opérations d'investissements financées dans le protocole de préfiguration

Article 4 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'Anru.

Les clauses du protocole de préfiguration non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans le protocole initial.

Une version consolidée du protocole et de ses annexes est annexée au présent avenant.

ANNEXE

VERSION CONSOLIDEE DU PROTOCOLE ET DE SES ANNEXES

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

**Version intégrant l'avenant n°1 suite au CE du
6 février 2019**

**COFINANCES PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

**POUR MARSEILLE
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**



SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE.....	4
PRÉAMBULE.....	5
LES DÉFINITIONS.....	14
Article 1. Quartiers d'intervention	15
Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration	16
Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville	16
Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain.....	16
Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration.....	21
Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration.....	24
Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage	34
Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration.....	35
Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration	36
Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain.....	37
Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014.....	39
Article 8. Gouvernance et conduite de projet	39
Article 8.1. Gouvernance	40
Article 8.2. Conduite de projet	43
Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés.....	45
Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail	46
Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain	46
Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail	48
Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet	48
Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail.....	54
Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail.....	55
Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires.....	56
Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration.....	58
Article 10.1 Opérations financées par l'Anru.....	58
Article 11. Durée du protocole de préfiguration.....	61
Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique	61
Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration	61
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru.....	61

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration	61
Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement.....	61
Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole.....	62
Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole	62
Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru.....	62
Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah.....	62
Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts.....	63
Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru.....	63
Article 13.5. Contrôle et audits	63
Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements	63
Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole	63
Article 13.8. Traitement des litiges	64
Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence.....	64
Article 14. Dispositions diverses.....	64
Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru.....	64
Article 14.2 La signalétique des chantiers.....	64
ANNEXES.....	66

**Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,
Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,**

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Il est convenu entre,

- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- La Métropole Aix-Marseille Provence (EPCI), représentée par son président, ci-après nommée le porteur de projet,
- La commune de Marseille, comprenant les 15 quartiers inscrits à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire,
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale,
- La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional,

Les autres maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention de protocole,

- Habitat Marseille Provence HMP, représenté par son président
- 13 Habitat, représenté par son président
- UNICIL, pour la Phocéenne d'Habitation et la Société Nouvelle SNHM, représenté par son président
- Logirem, représenté par son directeur
- Erilia, représenté par son président
- Marseille Habitat, représenté par sa Présidente
- L'Etablissement Public d'Aménagement Euro Méditerranée EPAEM, représenté par sa présidente
- Le GIP Marseille Rénovation Urbaine, représenté par sa présidente

Les autres collectivités locales concernées,

- le Conseil régional, représenté par son président
- le Conseil départemental, représenté par sa présidente

Ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le présent protocole de préfiguration porté par la Métropole Aix-Marseille Provence pour Marseille s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le **comité d'engagement du 12 décembre 2016**

Le présent protocole de préfiguration, sur lequel s'engagent les parties, s'appuie sur le dossier de présentation présenté en Comité d'Engagement, notamment les éléments de diagnostic et la présentation complète des orientations stratégiques portées par la collectivité ; il en reprend les principales caractéristiques :

Une construction partenariale :

Le travail sur le protocole de préfiguration de Marseille est engagé depuis 2015, avec des étapes formalisées dans le cadre

- d'une part du bilan du PNRU 1, présenté dès le CA de l'ANRU en mars 2015 puis dans un « Document cadre » délibéré par la Ville et la Communauté urbaine en le 3 juillet 2015,
- d'autre part dans le Contrat de Ville, signé le 17 juillet 2015

Outre les travaux réguliers menés avec les maîtres d'ouvrages et dans le cadre des Comités de Pilotage du Contrat de Ville, avant puis après les RTP de juin 2016, il s'appuie sur des ateliers par secteur qui se sont déroulés au 1^{er} semestre 2016 avec l'ensemble des partenaires.

Le contexte Métropolitain : un projet récent, en cours de construction

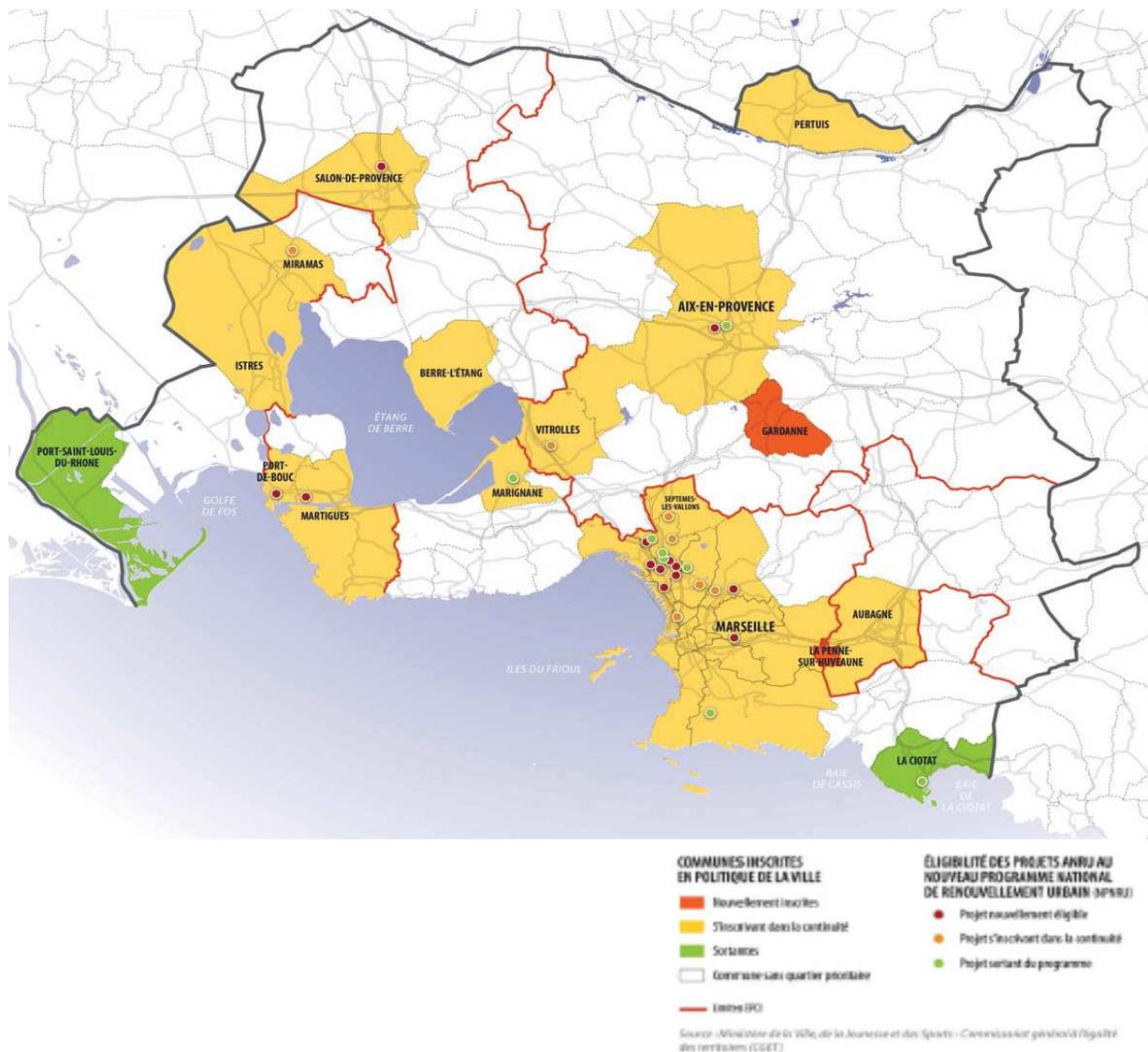
Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3150 km², constitué de 92 communes, et regroupant 1,83 millions d'habitants. Malgré une croissance démographique faible de 2007 à 2012 (+ 0,1% par an) la métropole représente une échelle de contexte urbain en mutation dans une réelle dynamique positive en termes économique et en termes d'emploi (+0,5 % par an de 2007 à 2012), qui permet de confirmer la tendance d'inversion du déclin des décennies antérieures.

Les projections de l'INSEE prévoient 200 000 habitants supplémentaires pour la Métropole à l'horizon 2030 et le SCOT 2012 retenait comme objectif pour le territoire, malgré un contexte de rareté foncière, le choix de « tirer » le développement de la Métropole, avec des centralités métropolitaines, des centralités structurantes, des centralités de proximité, dont plusieurs impactent directement les quartiers concernés par le Contrat de Ville. Cette stratégie de développement économique et de rééquilibrage des territoires, s'accompagne d'un objectif de construction de 80 000 logements.

Sur ces bases, la collectivité est aujourd'hui en cours de renouvellement de ses documents de stratégie territoriale : PLUi, SCOT et Projet Métropolitain sont en cours de construction, le PLH métropolitain a été engagé en juin 2016. Par ailleurs, le chantier prioritaire de la Métropole, sur les transports et les déplacements, a pris la forme d'un agenda des mobilités présenté fin 2016, qui reconstruit un schéma de mobilité à l'échelle de la Métropole, axé sur la mobilité vers l'emploi.

Un rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de Ville est précisé ci-après :

La démarche de la Métropole pour le renouvellement urbain : vers une croissance inclusive et soutenable du territoire



Signé en juillet 2015, le Contrat de Ville concerne 58 QPV sur la Métropole, dont 35 pour la seule ville de Marseille. 11 QPV sont désignés comme d'intérêt national au titre du NPNRU et 10 d'intérêt régional – soit 21 quartiers, dont 14 à Marseille : 9 PRIN et 5 PRIR.

Commune	CT	PRIN	PRIR	Signature du Protocole de Préfiguration
Martigues	6	1	1	25/11/2016
Port de Bouc			1	
Miramas	5	1	1	22/09/2016
Salon de Provence	3		1	23/12/2015
Aix-en-Provence	2		1	18/12/2015
Vitrolles			1	
Marseille	1	9	5	
Total		11	10	

Le diagnostic dressé dans le Contrat de ville à l'échelle de la Métropole constitue le socle des interventions à venir dans le cadre du NPNRU. Il met en exergue une dynamique économique réelle mais qui bénéficie peu aux territoires et populations les plus fragiles soulignant en particulier :

Sur le volet emploi, mobilité, dynamiques socio-territoriales :

- Des situations de pauvreté concentrées sur Marseille, particulièrement sur les quartiers Nord et le Centre Ville
- Un clivage fort entre le lieu de résidence et le lieu de travail, qui devrait s'accroître d'ici 2030
- Des quartiers parfois « coupés de la ville » malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire
- Un budget mobilité qui peut exclure les ménages modestes des offres d'emploi
- De nombreux secteurs accueillant des emplois pourtant à proximité directe des territoires prioritaires

Sur le volet habitat et logement social :

- Un accès au logement qui reste difficile pour les revenus faibles et moyens
- Une offre en logement social concentrée à 89 % sur Marseille à l'échelle du Conseil de territoire n°1, dont plus de 60 % sur les quartiers prioritaires
- Une inadéquation du parc à l'évolution des ménages, avec une insuffisance de petits logements et une insuffisance relative de grands logements dans le parc public et privé et une obsolescence de ces bâtiments à la typologie de grands immeubles, tours et barres.
- Un parc privé dégradé qui constitue souvent un parc social de fait très important sur les Centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat
- Une production neuve active, quasi à hauteur des objectifs du PLH et des objectifs SRU. Mais la forte progression relative à la production de logements sociaux s'est concentrée sur quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille, La Ciotat)

Le marché de l'Habitat à Marseille

Le marché de l'habitat sur Marseille se caractérise par une croissance principalement endogène et, à l'image du constat métropolitain, une question centrée sur l'attractivité à construire pour accueillir des jeunes actifs.

Le marché de la revente et de l'accession libre se stabilise : Les chiffres à fin 2014 sont de 2500 €/m² pour la revente et 3784 €/m² pour l'accession libre. Des prix de vente à Marseille équivalents à la moyenne départementale, mais très contrastés entre le Sud et le Nord de la Ville, nécessitant une approche différenciée par territoire.

Une requalification du parc existant, particulièrement dans le centre et sur les copropriétés fragiles, qui demande un investissement exceptionnel de tous les partenaires.

Une production de logements active, qui permet d'atteindre les objectifs du PLH pour Marseille : 5 000 logements nouveaux, dont 1 400 locatifs sociaux. Mais des taux « SRU » avec de fortes disparités infra-communales et une nécessaire orientation qualitative de l'offre pour une adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande et aux défis de la précarité énergétique

Un marché très tendu dans le parc social : 1 attribution pour 7,6 demandes en instance, et un taux de rotation dans le parc social très faible (5,5 % pour un taux moyen français de 10%), nécessitant de réamorcer des parcours résidentiels au sein et en dehors du parc social.

Les enjeux prioritaires du Contrat de Ville sont ainsi bien identifiés :

- Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle du Conseil de territoire n°1
- Des politiques de développement social et humain à consolider, sur des thèmes majeurs : Éducation, lien social et citoyenneté, insécurité, inégalités sociales et territoriales en matière de santé, place des habitants... avec un travail spécifique sur le manque ou l'état des équipements – scolaires et éducatifs en particulier - et services
- Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter
- La mobilité, un enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

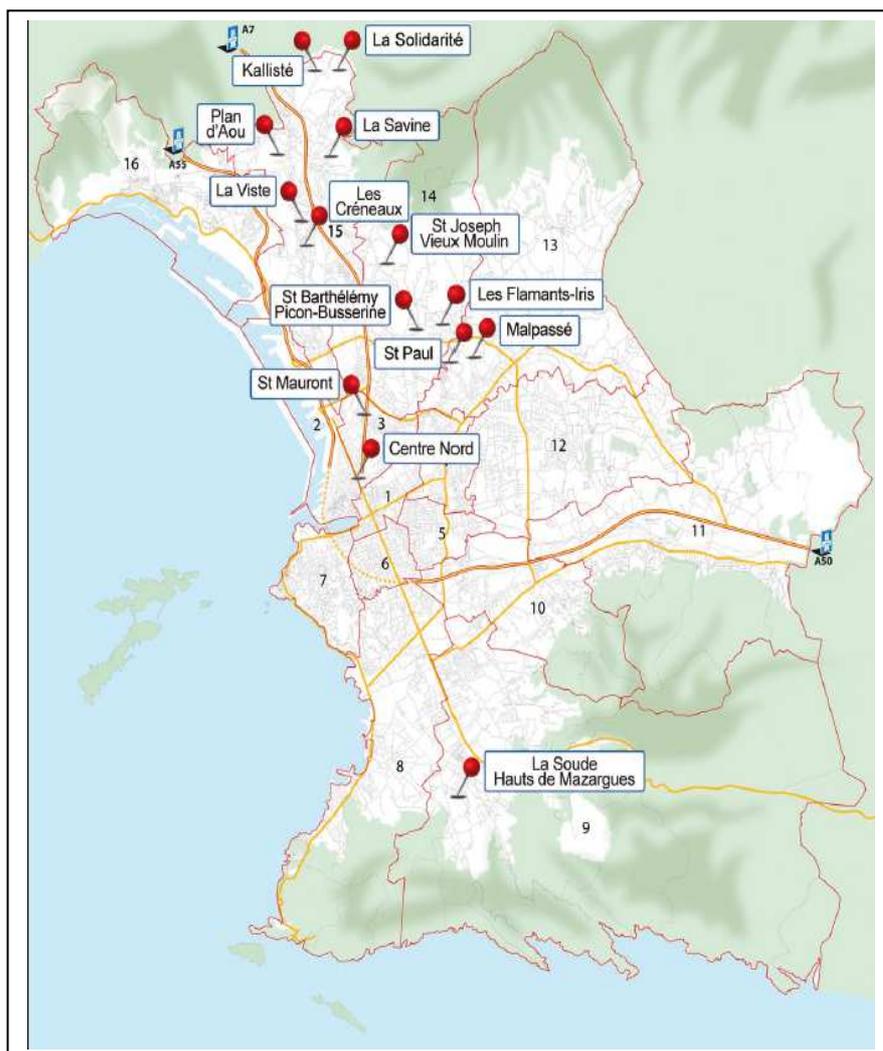
Les actions engagées et en cours dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), y compris les interventions sur le parc privé, sur les quartiers concernés par le présent protocole, sont rappelées ci-après dans leurs objectifs et avancement. (cf. annexe 6)

Les projets portés par la Ville de Marseille dans le cadre du PNRU : 14 PRU, opérationnellement engagés à 82% (au 30/03/2017)

Dans le cadre du PNRU, 15 conventions ANRU ont été signées sur Marseille, concernant 14 sites sur les 18 sites métropolitains, pour un montant de travaux de plus de 1,2 milliards d'euros et 305 millions de subventions ANRU.

Commune	Nombre de PRU	Investissement en Mio d'€	Subvention ANRU en Mio d'€
La Ciotat	1	26	7
Vitrolles	1	51	10
Marignane	1	16	2
Miramas	1	68	11
Marseille	14	1227	305
Aix-en-Provence/Opérations isolées		100	20
Total		1488	355

Sur ces 14 sites Marseillais, encore en travaux, et dont les avancements respectifs ont été précisés en Comité d'Engagement, 10 sont concernés par le NPNRU



Les PRU du premier PNRU

Les objectifs et moyens mis en œuvre sur ces PRU première génération ont été développés dans l'approche par quartier du document de présentation du protocole. Ils sont ici regroupés par grands secteurs, dans la même démarche que celle retenue pour les sites en NPNRU et développée plus loin, pour permettre une lecture des actions déjà engagées articulée avec les nouveaux projets, et en cohérence avec la vocation des secteurs et les enjeux du Contrat de Ville, tout particulièrement en termes urbains.

Cadran Nord-Est/ L2 : 5 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

Saint Barthélémy, Picon Busserine - Le remodelage de trois quartiers, en contact avec la L2

Signé en octobre 2011 - 128 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 88%

- Un projet comprenant des actes majeurs pour la refonte de la trame viaire, des démolitions à la clef (1/3 exigé par la L2), un programme de réhabilitation porté par Logirem et HMP et des reconstitutions à 75% hors site
- Un taux d'avancement élevé sur tous les fronts. La résidentialisation démarrera après les aménagements d'espace public,
- Une volonté de valorisation de la halte ferroviaire et des dessertes par les transports en commun
- Une ambition difficile : l'intégration de la L2 dans la requalification urbaine

Saint Paul - L'ouverture du Vallon

Signé en décembre 2006 - 31 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 89%

- Le désenclavement réussi d'une petite cité HLM, avec une voie nouvelle, des démolitions, et une reconstruction sur site à 60%. Les équipements publics à livrer
- Au-delà, une requalification pérenne du quartier impose une intervention lourde sur la copropriété du parc Corot, 376 logements, contigus au patrimoine HLM. Ingénierie et procédures engagées

Flamants-Iris - Un nouveau Projet Urbain

Signé en septembre 2005 - 157 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 81%

- Un projet totalement recomposé après l'arrêt des réhabilitations en 2010, lié à la découverte d'amiante, entraînant 223 démolitions supplémentaires
- La réalisation d'un pôle de services reconvertissant un tripode d'habitations en bureaux, avec deux instituts de formation supérieure
- Un projet urbain qui permet désormais de reconfigurer totalement cette entrée de l'ex ZUP n°1

Malpassé - La Mutation d'un quartier d'habitat social

Signé en juin 2010 - 184 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 71%

- Un projet fortement remanié après la découverte de traces d'amiante, conduisant à démolir 100 logements de plus (569 au total).
- Une voie nouvelle ouverte en 2012, permettant l'implantation d'activités, médicales essentiellement)
- Une évolution de la concession d'aménagement pour élargir le périmètre et les ambitions (intégration d'un Centre Commercial en déclin)
- Une diversification à réussir, enjeux des deux années à venir

Seul le **PRU Saint Joseph** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en décembre 2006, 19 Md'€ d'investissement, un avancement opérationnel engagé à 70%, il s'agit de la **restructuration d'une cité d'urgence**, avec démolition/reconstruction d'un habitat vétuste, en marge de la ville, avec une proportion importante de population d'origine Tsigane, un cheminement progressif, tant pour le relogement que pour les aménagements et une reconnexion aux quartiers voisins désormais possible.

Le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane : 6 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

La Savine – L'ouverture d'une citadelle

Signé en mars 2009 - 136 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 46%

- Totalement reconfiguré en 2015, passant de 81 Md'€ à 136, avec la nécessaire démolition de 80% du patrimoine amianté, désormais
- Le relogement de plus de 1000 locataires, moitié sur site, moitié hors site
- Un projet urbain à long terme, avec une concession d'aménagement qui désurbanise les sites les plus excentrés, et reconfigurera un quartier plus mélangé, dans une topographie contraignante
- La valorisation d'un cadre naturel riche, pour relier et non plus pour segmenter

La Solidarité – la requalification d'une cite éloignée de la ville

Signé en juin 2010 - 53 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 75%

- La réhabilitation du parc social et une nouvelle voie pour permettre une diversification de l'offre, pour recoudre une urbanisation disparate, et mettre mieux en relation ce quartier avec le pôle de développement de l'Hôpital Nord
- Une intervention en cours sur les équipements publics (école + crèche)

Kallisté – Une intervention publique dans une copropriété

Signé en octobre 2011 - 30 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 47%

- Une DUP pour carence récemment signée pour le bâtiment B, après l'ordonnance de carence d'avril 2015 : une guérilla juridique de 5 ans, avec, à la clef, une concession d'aménagement mise en place par la Ville de Marseille sur un périmètre et un calendrier plus large que le seul PRU
- Mise en place en mai 2016 d'un Plan de Sauvegarde sur les bâtiments susceptibles d'être redressés
- Une action à poursuivre dans le NPNRU

La Castellane – L'essor du territoire et l'ouverture du labyrinthe

Un protocole de préfiguration signé en janvier 2015, pour engager de premiers travaux - 6 Md'€ d'investissement sur le PNRU - Avancement opérationnel engagé à 55%

- Le chantier sur les invariants du projet (l'axe est-ouest) est engagé depuis février 2016
- Un projet d'ensemble de renouvellement urbain et de développement social, sur le grand territoire sera proposé au NPNRU, en intégrant les fruits des débats en cours

Le PRU St Antoine / Plan d'Aou / La Viste se termine et ne figure pas en tant que QPV éligible au NPNRU. Signé en septembre 2005, et son avenant La Viste en juin 2010 pour un total de 152 Md€ d'investissement, son avancement opérationnel est engagé à 75% L'objectif de **reconnexion à la ville** a donné lieu à une démolition de 90% de la cité originelle, et la reconstitution d'un quartier ouvert, plus diversifié, accueillant des locaux artisanaux, et, sur ses franges, des équipements publics renouvelés (centre social, crèche, école, médiathèque) et une diversification réussie : AFL livrée depuis 2014, accession et locatif social, avec une diversité de bailleurs. La trame viaire reconnecte le quartier à la Ville et le rend perméable. Les enjeux du noyau villageois ont été intégrés, avec la plateforme multimodale de Saint Antoine, qui arrime le quartier à la desserte ferroviaire Aix-Marseille. Un PRU très explicite sur l'effet levier à moyen terme de l'action publique.

Sur La Viste, il s'agissait d'un projet 100% réhabilitation de ce patrimoine conçu par G. Candilis, et d'une valorisation du noyau villageois, avec des programmes mixtes accession/locatif. Reste à réaliser la réhabilitation du groupe scolaire

Le PRU des Créneaux enfin, signé en décembre 2006 pour 32 Md'€ d'investissement, est terminé. Significatif du **parcours logement**, il a vu la démolition de la totalité d'un patrimoine de 134 logements vétustes et excentrés, avec la reconstitution dans le tissu urbain de la Viste ou de Saint Louis, de petites résidences, pour reloger 90% des anciens locataires. La Métropole réalisera à terme une cité artisanale sur cette emprise, avec la poursuite d'une action pour la maîtrise de friches industrielles.

Le secteur Sud – Vallée de l’Huveaune

Seul PRU de ce secteur sur le PNRU, **La Soude les Hauts de Mazargues** n’est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en octobre 2011, pour 75 Md€ d’investissement, son avancement opérationnel est engagé à 93% Il s’agissait ici de miser sur **l’espace public pour assembler le puzzle** : Un projet de revalorisation de l’habitat avec un grand programme de réhabilitation, très peu de démolitions, des programmes d’accession à la propriété, dans un secteur dynamique sur le plan de la promotion immobilière. Et surtout, la création d’une trame verte, liaison de déplacement doux, des plages du Prado aux Calanques de Sormiou et Morgiou, la création et modernisation des équipements publics, l’aménagement des terrains délaissés pour reprendre la gestion de l’espace public et faciliter le lien social.

La démarche **EcoQuartier** sur le PRU, élargie à la ZAC voisine, portée par les habitants et les partenaires locaux, a été reconnue « engagé dans la labellisation ».

Le secteur Grand Centre Ville –GPMM : 2 PRU sur ce grand QPV éligible NPNRU

Centre Nord – Un projet atypique en quartier ancien dégradé

Signé en juin 2010 - 138 Md€ d’investissement - - Avancement opérationnel engagé à 58%

- Une mosaïque d’interventions dans 4 pôles de projets : Velten-Belsunce, Panier-République, Joliette-Bon Pasteur et Hoche-Caire-Villette
- Création de nouveaux logements sociaux, en substitution de logements dégradés, indécents ou indignes ;
- Requalification des îlots et revalorisation patrimoniale ;
- Développement des équipements publics, notamment dédiés aux jeunes

Saint – Mauront : La transformation d’un faubourg paupérisé

Signé en décembre 2009 - 63,9 Md€ d’investissement - - Avancement opérationnel engagé à 87%

- Objectif : insérer Saint-Mauront dans la dynamique du Grand Centre Ville
- Des conditions d’habitat améliorées et le développement de l’offre en habitat social, locatif libre et accession
- Des équipements neufs ou réhabilités
- Des voies nouvelles pour faciliter l’accessibilité du quartier

Stratégies pour l’Habitat

La politique de l’Habitat sur la Métropole Aix Marseille Provence nécessite une approche différenciée par territoire et un dispositif à construire pour attirer de jeunes actifs, en lien avec les évolutions du PLH.

Sur Marseille, 40 ans d’actions publiques pour impulser un redressement initiées par la Ville et, depuis 20 ans, avec Euromed et l’Etat ont permis de réelles avancées sur le secteur Centre Ville. Le travail de la Ville sur l’Habitat Privé potentiellement dégradé s’est engagé depuis 1995 dans un emboîtement des dispositifs et des opérateurs - et s’oriente vers des interventions coordonnées sur l’habitat.

un enjeu spécifique est affirmé pour « passer à la vitesse supérieure » dans la requalification du parc privé existant ; et en particulier les copropriétés fragiles. L’engagement de la municipalité sur le logement, le nouveau protocole d’Eradication de l’Habitat Indigne – EHI – et l’Accord Partenarial sont autant de contractualisation favorisant la nécessaire dynamique et la mobilisation de tous les moyens pour progresser sur un parc social de fait, concentré en particulier sur le grand secteur Centre Ville. et sur des copropriétés identifiées.

Des dispositifs spécifiques seront proposés pour favoriser les parcours résidentiels

Pour les bailleurs sociaux, les enjeux seront ceux de l’adapation du patrimoine social des années 60/70 à l’évolution de la demande, aux besoins de diversification et aux défis de la précarité énergétique

Le Bilan et les axes stratégiques pour le NPNRU

14 PRU aujourd'hui administrativement engagés à 100% : ces 10 années de mobilisation sur les quartiers ont permis la construction d'un partenariat éprouvé, une montée en compétence des acteurs et des organisations sur le champ du renouvellement urbain.

Le changement d'image engagé sur les quartiers a permis de tirer un premier bilan quantitatif et qualitatif positif, et de tirer des enseignements pour le NPNRU :

En nombre de logements :

- 85% des opérations de reconstitutions de LLS livrées ou en chantier
- 92% des relogements réalisés
- 64 % des démolitions réalisées ou en cours
- 100% des réhabilitations engagées et 79% des résidentialisations
- 49% des opérations de logement privé réalisées ou en cours

En millions d'euros engagés :

- 65% des équipements publics
- 91% des travaux d'aménagement réalisés ou en cours

Chiffres extraits de la mise à jour trimestrielle MRU / Mars 2017

Des avancées à conforter :

- La diversification de l'habitat : proposer toute la gamme de l'offre, maisons et appartements, accession, locatif social, locatif libre
- La réouverture du choix : transformer l'épreuve du relogement en une opportunité avec des démarches de relogement positives, réamorçant des parcours résidentiels
- La modernisation des équipements et le réinvestissement des institutions : s'ouvrir à un public plus large, avec des centres sociaux/maisons de quartier, placés désormais à l'articulation des quartiers
- La participation habitante : développer de multiples initiatives, adaptées à chaque situation, en mobilisant aussi des prestataires extérieurs pour permettre une montée en compétence de tous les acteurs
- Du locatif social mieux intégré dans la ville et mieux réparti : les démolitions sur 10 sites de grands ensembles dans les 4 arrondissements Nord de Marseille ont été reconstituées en 120 opérations, dont 80 de moins de 30 logements, et à plus de 50% en dehors de ces arrondissements.

Les améliorations à apporter

- Mieux organiser la gouvernance et la programmation
- Renforcer l'ingénierie et le rôle des architectes urbanistes pour tenir la cohérence des projets dans la durée
- Conduire les réflexions sur les stratégies patrimoniales des bailleurs sociaux, pour diversifier l'offre locative
- Créer plus de synergie entre projets urbains et actions d'accompagnement social
- Définir plus en amont les outils, réglementaires et techniques, nécessaires à la mise en œuvre

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Suite à la tenue d'un Comité d'Engagement de revoyure, le 6 février 2019, conformément à l'article 3 du présent protocole (« Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration »), celui-ci a été modifié par avenant pour intégrer les modifications actées dans ce cadre.

Dans un souci de lisibilité et de traçabilité, lorsque ces modifications ne remettent pas en cause les éléments contractualisés initialement, mais viennent décrire une évolution à mi-parcours, elles seront intégrées sous la forme d'ajouts aux articles initiaux, identifiables sous la forme d'encadrés intégrant la mention « Evolution suite au CE du 6 février 2019 »

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme de travail** » ou « **programme** » est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.
- L'« **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des programmes urbains.

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence, et en particulier de la Ville de Marseille.

- Les **9 quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain sont les suivants :

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP013032	Marseille 3e arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2e arrondissement, Marseille 14e arrondissement, Marseille 6e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	Marseille 11e arrondissement, Marseille 12e arrondissement, Marseille 10e arrondissement	Air Bel
QP013042	Marseille 13e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	Marseille 13e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	Marseille 14e arrondissement, Marseille 13e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	Marseille 15e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	Marseille 15e arrondissement	La Savine
QP013058	Marseille 15e arrondissement, Marseille 2e arrondissement	La Cabucelle

- Les 5 quartiers d'intérêt régional sont les suivants :

QP013052	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	Consolat Ruisseau Mirabeau
QP013053	Marseille 15e arrondissement	La Calade Campagne Lévêque
QP013054	Marseille 15e arrondissement	Les Aygalades
QP013057	Marseille 15e arrondissement	Les Tilleuls La Maurette
QP013059	Marseille 14e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	La Visitation - Bassens

- Le porteur de projet porte également, en cohérence avec les interventions prévues sur Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, une intervention de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire du Petit Séminaire.

QP013045	Marseille 13e arrondissement, Marseille 12e arrondissement	Le Petit Séminaire
----------	---	--------------------

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Le dossier de présentation en Comité d'Engagement, nourri des politiques plus larges d'agglomération et issu du travail partenarial mené sur le long terme, décline une vision de la vocation et du rôle des quartiers à moyen terme (15 ans), notamment sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour ces quartiers dans leur environnement (Cf. annexe 3)

Compte tenu du diagnostic posé sur le territoire aux différentes échelles, l'ensemble des partenaires s'est accordé dans le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015, sur une feuille de route stratégique pour la période 2015-2020.

Cette feuille de route couvre les quatre piliers attendus pour les Contrats de ville intercommunaux :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie renouvellement urbain ;
- Développement économique et emploi ;
- Valeurs de la République et Citoyenneté ;

Elle est assise sur huit orientations prioritaires pour l'action publique à l'horizon 2020 :

1	Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée
2	Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi
3	Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages
4	Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés
5	Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
6	Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
7	Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts
8	Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration va permettre d'affiner les objectifs précisés ci-après, en cohérence avec les objectifs poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et ayant vocation à être contractualisés à terme avec l'Anru dans le cadre de conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et en prenant en compte les objectifs incontournables, tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le protocole de préfiguration propose, sur la base du bilan du PNRU, neuf orientations stratégiques pour le NPNRU, déterminantes dans l'organisation du programme d'études et d'ingénierie présenté.

1. Politique de l'habitat : la production neuve

Réussir le renouvellement urbain suppose :

- Tenir un volume de production élevé, conformément au PLH Métropolitain en cours d'élaboration ; (en statut d'occupation, en forme d'habitat)
- Assurer une diversité de l'offre pour permettre des parcours résidentiels choisis ;
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de toute la gamme de l'offre : seul gage d'une maîtrise des prix et des loyers, et de la fluidité du marché ;

2. Politique de l'habitat : la mobilité résidentielle

La fonction d'accueil du parc locatif est entravée, il s'agit de faciliter le mouvement :

- Accompagner ceux qui ont une envie de mobilité ;
- Favoriser les mutations, qui rééquilibrent sur-occupation, et sous-occupation, avec la plateforme de relogement notamment ;
- Élaborer des stratégies de peuplement pour éviter la ghettoïsation.

3. Une action renforcée sur le parc ancien du centre et des faubourgs, et sur les copropriétés

La construction Métropolitaine suppose des centres urbains actifs

et attractifs :

- Renforcer les moyens d'impulsion et d'intervention sur le patrimoine privé
- Mettre en place le 3^e protocole pour l'Eradication de l'Habitat Indigne et l'accord partenarial pour les copropriétés
- Inscrire la requalification de l'habitat dans une stratégie d'offre urbaine renouvelée : services, gestion, espaces publics

4. Le désenclavement et les transports

Faible densité, forte dissociation habitat/emploi, contraintes topographiques, faible autonomie des ménages :

- Un désenclavement nécessaire, en renforçant le réseau des Transports collectifs, articulé avec les projets structurants de la Métropole
- Un développement de la trame viaire pour ouvrir les quartiers
- Un développement de multiples dispositifs, centrale de mobilité, covoiturage, modes doux...

5. Le développement économique et l'emploi

Un enjeu décisif : réduire le chômage, renforcer l'emploi privé :

- Faciliter l'accès aux pôles d'emplois de la Métropole
- Développer l'implantation d'activités dans les quartiers, et valoriser celles qui existent
- Faire émerger et accompagner les initiatives issues des territoires
- Renforcer les dispositifs de formation / requalification professionnelle

6. L'armature d'équipements et de services, et leur accessibilité

Investir et gérer, pour :

- Un rattrapage quantitatif,
- Une remise à niveau,
- Une meilleure efficacité de l'existant,
- Une réflexion « bassin de vie »/ « accès aux services publics et privés »

7. Pour une ville durable

Des Projets urbains plus performants :

- Pour maîtriser les dépenses d'énergie,
- Pour gérer la propreté et recycler les déchets
- Pour valoriser la richesse environnementale de Marseille
- Pour se déplacer davantage, en consommant moins !

8. Stratégie urbaine à moyen terme

Des projets inscrits dans le réseau des centralités Métropolitaines

- Pour structurer une offre en équipements et services
- Pour bien prendre en compte la trame commerciale
- Pour s'appuyer sur l'attractivité des pôles de développement
- 4 grands secteurs géographiques pour élaborer les PRU

9. L'implication des habitants :

Pour une dynamique de projets participatifs...

- Pour capitaliser sur les expériences du premier PNRU ;
- Pour renforcer l'expertise d'usage des habitants ;
- Pour développer au sein des Maîtres d'ouvrage, une culture de concertation et de participation ;
- Pour faire naître des initiatives et faciliter la mise en mouvement.

... avec, désormais, les conseils citoyens

Spécifiquement sur l'habitat social, le porteur de projet a pour objectif de recréer de la mobilité, à minima par l'adéquation entre les structure des ménages et la typologie des logements, de diversifier l'offre sur le parc existant, par des réhabilitations d'ampleur variable, d'intégrer les stratégies des réservations employeur et de proposer des stratégies différenciées et d'améliorer la performance énergétique du parc.

Concernant l'habitat privé, le porteur de projet a élaboré un nouveau protocole d'éradication de l'habitat indigne (EHI), dont les études pré-opérationnelles spécifiques au QPV figurent au protocole. En parallèle, la stratégie d'intervention sur les copropriétés est déclinée dans le cadre d'un accord partenarial, qui a permis dans un premier temps un travail de recensement de 63 copropriétés, la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation élargi des copropriétés, et le lancement, financé dans le protocole, d'études sur 11 copropriétés prioritaires : Maison Blanche, Bel Horizon, Le Mail, les Rosiers, Consolat, La Rose, la Maurelette et la Granière, Bellevue, Kallisté, Corot, ainsi que sur Versailles et Plombières. La Métropole porte le dispositif : pilotage partenarial des différents dispositifs mis en œuvre, mobilisation des opérateurs, construction de plans de financement, et engagement d'actions en justice dans la limite de ses compétences. La Métropole met ainsi en œuvre les différentes actions décidées au sein des dispositifs partenariaux (protocole EHI, accord partenarial sur les copropriétés) ainsi que le VOC avec l'appui des opérateurs et des actions relevant de ses compétences."

Une approche par grands secteurs

Le bilan du PNRU1 a montré qu'à partir du cadre contractuel restreint, les projets se sont développés vers leurs franges, et les études urbaines ont nécessairement dépassé la notion de périmètre pour aborder les questions de désenclavement en cohérence avec le tissu urbain environnant et les stratégies développées à l'échelle de la Ville.

Le Contrat de Ville souligne la couverture territoriale importante mais pointilliste du découpage des QPV, exigeant une ambition d'intervention plus large, qui distingue les enjeux communs à tout le territoire et les enjeux spécifiques à chaque quartier.

C'est donc logiquement à l'échelle de grands secteurs d'intervention que les potentiels de développement des 9 quartiers d'intérêt national et des 5 quartiers d'intérêt régional proposés au PNRU pour Marseille ont été approchés. Dans une démarche intégrée, cette proposition s'appuie sur deux orientations prioritaires du Contrat de Ville pour lesquelles le travail est nécessairement spatialisé à une échelle plus large que le quartier lui-même : l'offre de transports, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants ; et le développement économique et de l'emploi. Elle ne préjuge pas du nombre de conventions PRU à venir qui sera lui déterminé au fil des études réalisées dans le cadre du protocole. En cohérence avec les périmètres des QPV, permettant de décliner le choix d'indicateurs, et donc avec les diagnostics territorialisés du Contrat de Ville et les projets de territoire, documents de référence du présent Protocole quatre grands secteurs sont ainsi présentés, dont l'intitulé est volontairement détaché du nom des cités en QPV, pour être rattaché à une dynamique économique et de développement :

- Le secteur « Cadran Nord-Est - L2 »

A vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logement sociaux, dans un tissu urbain particulièrement décousu, ce secteur bénéficie d'une dynamique de transformation urbaine initiée dans le cadre du PNRU1 et d'un potentiel de développement et d'accès à la mobilité grâce à de grandes infrastructures de desserte - L2 et métro - et à la proximité de pôles de rayonnement métropolitain - Technopole, MIN, Merlan...

– Le secteur « Hôpital Nord - Saint-Antoine - Mourepiane »

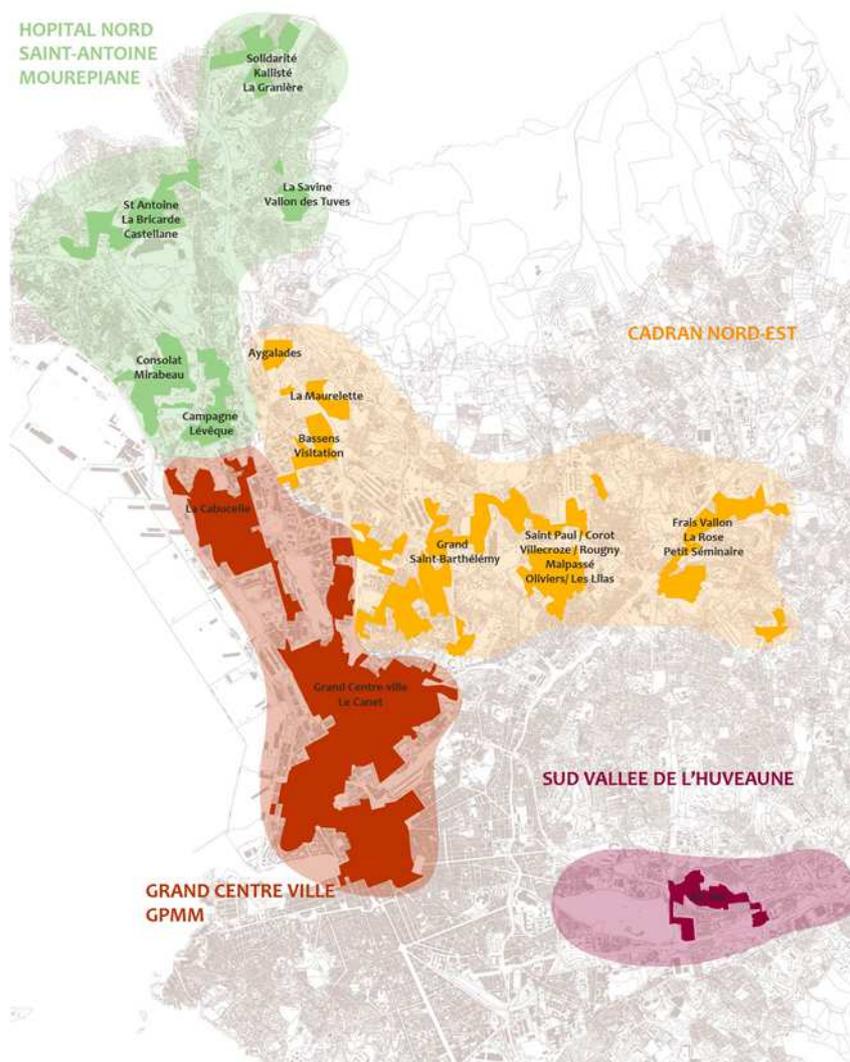
Territoire de porte d'entrée de la Ville, relié et naturellement positionné pour un développement métropolitain et les dynamiques aux abords de l'Etang de Berre, ce secteur doit concilier une double vocation économique et résidentielle mais aussi parvenir à inverser la stigmatisation « quartier nord » en un marketing territorial attractif, appuyé entre autre sur les atouts paysagers du secteur - vues mer, massif de l'Etoile et de la Nerthe...

– Le secteur « Sud - Vallée de l'Huveaune »

La vallée de l'Huveaune est un secteur à vocation de développement économique à l'échelle Métropolitaine. Son territoire géographiquement contraint - risque d'inondation - et l'histoire de son développement industriel puis commercial, définissent de nouvelles orientations d'aménagement vers une vallée habitée, interconnectée et intensifiée, qui devrait favoriser la réintégration des quartiers en QPV à leur environnement

– Le secteur Grand Centre-Ville - Grand port Maritime de Marseille »

Un secteur emblématique, profondément modifié par les récentes interventions urbaines requalifiant sa façade maritime - Vieux Port, Mucem, Terrasses... - bien irrigué en transports en commun, où l'enjeu de coordination des différents processus mis en place – Euroméditerranée, Opération Grand Centre-Ville, etc. - reste majeur. Tissu urbain historique, faubourgs de la ville, ces quartiers doivent relever le défi de la requalification du parc privé ancien - et des dysfonctionnements en matière de propreté et gestion des espaces publics - pour retrouver une qualité résidentielle décente, et une attractivité pour tous.



Evolution suite au CE du 6 février 2019

A mis parcourus de la phase de préfiguration, cette approche par grand secteur est complétée, enrichie et ajustée à deux échelles :

- La remontée à l'échelle Métropolitaine des réflexions stratégiques en matière d'articulation avec les politiques publiques structurantes du porteur de projet notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'économie ou encore d'environnement,
- La conduite à une échelle plus fine que celle des secteurs (mais dépassant parfois les seuls périmètres de QPV) des réflexions programmatiques et patrimoniales.

Ces évolutions se traduisent à la fois dans le programme d'étude décrit aux articles 4 et 9 du présent protocole, et dans les modalités de pilotage et la gouvernance décrits dans son article 8.

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Article 2.3 : Portée stratégique et métropolitaine du présent protocole

Lors de la mise en place de la phase de préfiguration du NPNRU, la création de la Métropole Aix-Marseille Provence n'était pas encore effective (elle est intervenue au 1^{er} janvier 2016).

Il résulte de cette particularité une forme particulière de contractualisation pour la préfiguration du NPNRU sur ce territoire, avec des protocoles élaborés (en 2014 – 2015) à l'échelle des anciens EPCI (5 protocoles différents) puis signés – ainsi que leurs avenants éventuels- par la Métropole après sa création.

Au sein de cette historique, le protocole 322 a tenu un rôle à part : à la fois dernier élaboré et plus important en termes d'enjeux (recouvrant notamment 9 des 11 quartiers des priorités nationales de la Métropole), ce protocole a intégré dès sa conception des éléments de portée métropolitaine, notamment en termes de gouvernance et d'instances de pilotage.

Les avancements parallèles de la préfiguration NPNRU sur ce territoire, et de la structuration du porteur de projet à l'échelle stratégique et métropolitaine, présentés et débattus à l'occasion du CE du 6 février, ainsi que l'évolution du cadre réglementaire (convention-cadre métropolitaine et conventions opérationnelles par projet) permettent et nécessitent une clarification des objectifs assignés au présent protocole en la matière :

- A compter du 6 février, les instances et moyens de pilotage décrits à l'article 8 sont repris dans l'article correspondant de la convention cadre métropolitaine ;
- La portée des études stratégiques (A) est désormais systématiquement métropolitaine, même si leur conduite ou leur périmètre initial de travail (notamment appui et capitalisation) pourra rester à l'échelle du territoire de Marseille ;
- Est clarifié et valorisé (notamment en termes de mobilisation des moyens) le rôle du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine d'assistant à Maitrise d'Ouvrage du Porteur de Projet pour la conduite des études stratégiques et la construction du cadre d'action métropolitain qui en découle, au-delà des missions qui lui sont confiées par le porteur de projet pour la conduite de la phase de préfiguration sur le seul territoire de Marseille.

Dans un souci de lisibilité, au-delà de l'énoncé de la portée métropolitaine générale décrite dans le présent article, le périmètre du présent protocole décrit à l'article 1 rester limité aux seuls QPV du territoire de Marseille.

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

« Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016.

Ces remarques ont été réexaminées et actualisées à l'occasion du CE de revoyure du 6 février 2019, en tenant compte de l'avancement de la phase de préfiguration et des évolutions proposées pour sa finalisation. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration :

Les partenaires ont souligné le bénéfice de ce processus long mené par le porteur de projet pour construire Le protocole avec l'ensemble des acteurs, et qui a porté ses fruits dans un document de présentation intégrant l'inscription dans une logique métropolitaine, une approche pertinente par grands secteurs, un travail de structuration du programme d'étude appuyé sur le bilan du PNRU et sur les orientations du Contrat de Ville et une proposition de gouvernance, affirmée au niveau du nouvel EPCI.

Dans le temps du Protocole, il est convenu entre le porteur de projet et les partenaires ANRU, que le programme de travail validé dans ce présent protocole répond aux attentes suivantes des partenaires :

- La poursuite du travail de bilan engagé dans la cadre de l'élaboration du présent protocole, et son prolongement, particulièrement sur les thématiques qui restent à développer : de la diversification de l'habitat, de la programmation des équipements, et du rééquilibrage de l'offre sociale,
- L'articulation efficiente du programme d'études proposées, celles-ci devant contribuer à la définition puis la mise en œuvre de projets intégrés et intégrants,
- La clarification de la stratégie habitat métropolitaine aujourd'hui en cours d'élaboration, et l'expression de l'articulation du NPNRU avec celle-ci, notamment la place de la reconstitution dans le rééquilibrage de l'offre, et la capacité de diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires au regard de leur attractivité et de leur accessibilité (lien emploi / logement) ;
- L'impératif d'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le secteur Grand Centre-Ville GPMM permettant de cibler des pôles prioritaires d'intervention sur ce périmètre.
- Le respect des attentes spécifiques concernant le contenu ou les modalités de mise en œuvre de certaines études

Numéro	Nom de L'étude	Attendus des partenaires,
A1 (+ B7)	« Stratégie patrimoniale et stratégie de peuplement »	<p>Étude transversale visant à aider à l'élaboration d'une stratégie de peuplement, de reconstitution de l'offre de logements sociaux, en cohérence avec le PLH à l'échelle des communes comme à celle des arrondissements marseillais.</p> <p>Elle devra s'articuler avec les études similaires conduites dans les autres territoires métropolitains et devra alimenter en amont les études patrimoniales et les PSP des bailleurs.</p> <p>Cette étude comprendra une partie spécifique sur les LLS en centre ancien et situés en faubourgs.</p> <p>À l'issue du protocole, le volet diversification, devra donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et identifier les conditions pour exploiter leur potentiel de diversification.</p>
A2	« Coordination générale des interventions sur les copropriétés »	Intégrée à l'accord partenarial sur les copropriétés, les personnes référentes devront être identifiées.
A4	« AMO Sécurité »	Cette démarche sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).

A6	« Stratégie de concertation et de communication »	L'étude sera portée par les équipes métropolitaines de la Politique de la Ville.
A7 (+B8)	« Gestion Urbaine de proximité / méthode et organisation » :	Le portage direct par la Métropole qui a récupéré les effectifs du GIP Politique de la Ville est attendu. Une coordination particulière sera à rechercher avec les conventions d'abattement TFPB, dont le bilan est attendu pour le premier semestre 2017. L'étude comprendra un volet spécifique pour assurer une GUP renforcée et innovante sur le tissu ancien et faubourg
B3	« Optimisation des équipements et services publics, mutualisation »	Compte tenu de l'enjeu d'ores et déjà identifié sur ce territoire, l'étude priorisera le volet scolaire, en lien avec les démarches conduites par les acteurs locaux (Ville de Marseille, Éducation Nationale), pour aboutir à des propositions ambitieuses dans le cadre des projets futurs.
A9	« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ».
B5 (+ B6)	« Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville et GPMM »	L'étude devra aller au-delà d'une simple étude de recensement et d'analyse sociologique pour permettre l'élaboration d'une stratégie d'ensemble, la priorisation de secteurs d'intervention sur le critère d'état dégradé de l'habitat, la place de l'ANRU comme levier d'action et la clarification de la gouvernance entre les acteurs multiples sur le secteur Des « Zooms pré-opérationnels des projets GCV-GPMM » découleront de l'identification des interventions programmatiques. Le volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

A l'issue du protocole, il est également convenu que La Métropole, porteur de projet, ait stabilisé une gouvernance spécifique du NPNRU. Cette gouvernance s'adossera au système d'instances de pilotage de suivi, stratégiques et techniques, décrit dans le présent protocole et dont la mise en œuvre progressive est attendue dès le démarrage du protocole. Concernant le parc privé, il est attendu que le pilotage de la stratégie en matière d'habitat privé (notamment sur les copropriétés) sous la responsabilité de la Métropole soit lisible et effectif, avec un référent désigné en son sein pour le suivi de ce sujet, dans le cadre de l'accord partenarial.

En parallèle de la conduite du protocole de préfiguration, il est convenu que le porteur de projet poursuive un suivi vigilant de l'engagement des opérations conventionnées dans le PNRU, en s'appuyant sur les outils mis en place et le travail de suivi fin et régulier mené depuis 2015.

Enfin, au vu des avancements différenciés des études territorialisées sur les différents sites et des premiers éléments de projets présentés, des attentes ont également été exprimées concernant certains sites et futures conventions :

- **Sur le cadran Hopital Nord**, il est attendu la mise en place et la signature d'un protocole foncier entre la Métropole, la Ville et Logirem sur la friche de la Savine Haute.
- **Sur La Bricarde / La Castellane**, le programme d'études sera coordonné sur les deux sites et permettra d'aboutir à la présentation d'un seul projet d'ensemble. Des scénarios urbains ambitieux en terme d'ouverture et de diversification à plus long terme devront être élaborés.
- **Sur Air Bel**, poursuivre la réflexion urbaine sur un niveau d'ambition plus élevé proposant plusieurs scénarios urbains, étudiant notamment des démolitions supplémentaires (dont la démolition des passages sous porches), la possibilité de construire un maillage plus fin de la

trame viaire publique, et également la capacité du bâti à évoluer, assis sur un diagnostic multicritère du patrimoine (qualité intrinsèque des bâtiments, à réhabiliter, restructurer ou transformer, et leurs caractéristiques valorisables) ainsi que des éléments précis sur l'occupation des logements, permettant un travail fin sur le peuplement et les parcours résidentiels

- **Sur le secteur du Grand Centre-Ville GPMM** : les partenaires attendent un affichage clair d'une gouvernance lisible et d'un portage d'ensemble sous responsabilité de la Métropole permettant de cibler des pôles prioritaires. Les cahiers des charges des études sur ce secteur seront transmis à l'ANRU et à sa délégation territoriale

Il est convenu qu'un Comité d'Engagement intermédiaire soit organisé à 1 an du démarrage du protocole, afin de faire un point d'avancement sur les sujets de vigilance énoncés par les partenaires :

- Présentation des premières orientations du futur PLH d'agglomération et de l'avancement de la convention intercommunale d'attribution
- Présentation des premiers résultats de l'étude sur la stratégie habitat, à savoir les éléments patrimoniaux, la politique d'attribution et les orientations concernant la reconstitution de l'offre (produits, localisation)
- Mise en œuvre des instances de pilotage du PNRU1, et du système de suivi des études du protocole
- Présentation des évolutions de structuration de la Métropole, et en particulier de la DGA Aménagement et de son fonctionnement avec les Conseils de Territoires.

Ce Comité d'Engagement à mi-parcours définira les conditions d'examen par l'agence des premières conventions de renouvellement urbain au titre du NPNRU pour validation.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Les engagements des signataires du Contrat de Ville, les enseignements tirés du premier bilan et le travail partenarial mené en ateliers, ont permis de décliner les axes stratégiques pour le NPNRU en plans d'actions, méthodologies et structuration des équipes, besoins en missions d'ingénieries, qui sont inscrites au Protocole.

La Métropole AMP est le porteur de projet. C'est la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale de la métropole qui assure la coordination et le pilotage de ce programme de travail, réparti en maîtrise d'ouvrage ou service conducteur entre ses propres services compétents, mais également entre les différentes Directions des services de la Ville, l'ensemble des outils et opérateurs dédiés (le GIP MRU, l'Agence d'urbanisme, les aménageurs...) et l'EPAEM, pour lancer, dans le partenariat le plus large et le plus efficace possible, les missions d'ingénierie nécessaires pour préparer les conventions ANRU.

L'approche macro proposée, à l'échelle métropolitaine ou par grands secteur s'appuie sur la nécessité soulignée par l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain, d'élargir l'échelle de réflexion, pour sortir des PRU1, trop cantonnés à leurs périmètres, et de faire le lien entre les projets pour impulser une dynamique globale, et sans préjuger, à ce stade, des périmètres des futures conventions. Ces études sur les grands secteurs s'appliqueront à mettre en exergue leurs atouts et faiblesses pour construire ensuite le marketing territorial approprié.

Développent d'outils de cohérence programmatique

Les différentes évolutions constatées depuis la définition initiale des protocoles de préfiguration conduisent à une modification significative de la feuille de route proposée pour le NPNRU avec une définition et une contractualisation itérative de la convention-cadre et des conventions opérationnelles, en articulation avec l'élaboration et l'élaboration des documents et projets structurants du territoire, sur 2019 -2020.

Cette nouvelle feuille de route, ainsi que les moyens organisationnels mobilisés pour sa mise en œuvre (consolidation des moyens humains dédiés, stratégiques et opérationnels, refonte des instances de pilotage et de la gouvernance), conduisent à formuler de manière différente l'enjeu de cohérence programmatique énoncé dans le cadre du protocole : plutôt qu'un exercice prescriptif et préalable aux projets, il s'agit de doter la Métropole, porteur des projets NPNRU et des documents de programmation, ainsi que ses partenaires, des outils de pilotage et de suivi de l'ensemble de ces projets, notamment :

- Une lisibilité sur les données programmatiques (logement, services, équipements, etc.) des territoires d'implantation et des projets (NPNRU ou pas) qui s'y déploieront, en regard des objectifs et projections inscrits aux documents de programmation ;
- La définition et le suivi d'indicateurs spécifiques, correspondant aux objectifs assignés au NPNRU dans le cadre de l'article 2 des conventions pluriannuelles, et visant à alimenter les tableaux de suivi des objectifs urbains qui leur seront annexé (annexe A6).

La Métropole a décidé de confier la construction de ces outils à son Agence d'Urbanisme, dans le cadre du programme de travail annuel avec le phasage suivant :

- 2019 : construction des outils à l'échelle du territoire Marseillais et poursuite des travaux engagés sur le territoire d'Aix- Vitrolles ;
- 2020 : extension de cet outil à l'ensemble des autres sites NPNRU du territoire Métropolitain »

4.1 Les études transversales thématiques et par grands secteurs

Le programme de travail est structuré en 9 études stratégiques (dites « A ») portées par la Métropole et MRU, pour pleinement inscrire les quartiers NPNRU et leurs habitants dans les politiques publiques structurantes qu'elle porte, et 3 études déclinées par grand secteur, portées par la Métropole, la Ville ou MRU, pour garantir la cohérence territoriale et faire le lien entre les projets, impulsant des dynamiques globales et créant des synergies

Ces 12 missions requièrent des financements ANRU pour 9 d'entre elles, des financements ANAH pour une et des financements CDC pour 3 d'entre elles.

Ces missions, outre leur approche transversale stratégique, intègrent pour la plupart des missions « à bon de commande », déclinables en tant que de besoin au fil du lancement des études urbaines pour alimenter l'élaboration des PRU.

Le détail des enjeux, du contenu de ces études, de leur articulation avec les études existantes, est décrit dans les fiches opérations en annexe.

A ces 12 missions s'ajoute l'opération Maisons mobiles du projet qui ne peut pas être financée en équipement de proximité mais sur une ligne d'ingénierie relative aux actions de co-construction et de participation des habitants.

Etudes transversales thématiques :

A1 – Stratégies patrimoniales / Stratégies de peuplement

Le PNRU I, dans le cadre des 14 PRU marseillais, a permis d'enclencher une réelle dynamique de renouvellement et de réhabilitation de patrimoines HLM, et a facilité les parcours résidentiels des ménages concernés par les relogements. Il s'agit de bâtir un socle de références pour les nouveaux PRU en matière de stratégie patrimoniale, et de politique de peuplement, et de diversification de l'offre. La mission s'organisera en 3 volets

1. Bilan - Diagnostic, et mise en place d'une stratégie d'action
Il s'agit d'établir une connaissance globale et partagée du fonctionnement du marché locatif social de Marseille, bâtie sur cinq clés d'entrée, avec notamment une étude statistique approfondie :
 - Bilan des actions du PNRU 1 : Rols, relogement, diversification, réhabilitation
 - Patrimoine / Qualité intrinsèque du bâti / potentiel de réhabilitation, d'adaptabilité...
 - Fonctionnement social et marché locatif social (mobilité, attractivité, spécialisations...)
 - Qualité du cadre de vie (services, accessibilité, mobilités, image...)
 - Diagnostic des structures et gouvernance (fonctionnement des instances, dispositifs de relogements - CAL, stratégies d'acteurs, réservataires, bailleurs...)

Ce travail devra aboutir d'une part, à une analyse globale sur la place du parc social dans le marché de l'immobilier : création d'indicateurs permettant d'identifier les dynamiques de peuplement à l'œuvre sur le territoire, les stratégies et besoins des réservataires (notamment action logement), et les trajectoires résidentielles public/privé. D'autre part, à la définition de grandes stratégies par secteur, pour rendre l'offre plus attractive, plus diversifiée, plus apte à répondre aux besoins des locataires HLM, et ceux qui aimeraient y accéder. L'étude alimentera les études patrimoniales des bailleurs financées dans le protocole et sera lancée en amont de celles-ci.

Un volet spécifique concernera le Grand Centre-Ville et les spécificités de ces quartiers centres et faubourgs

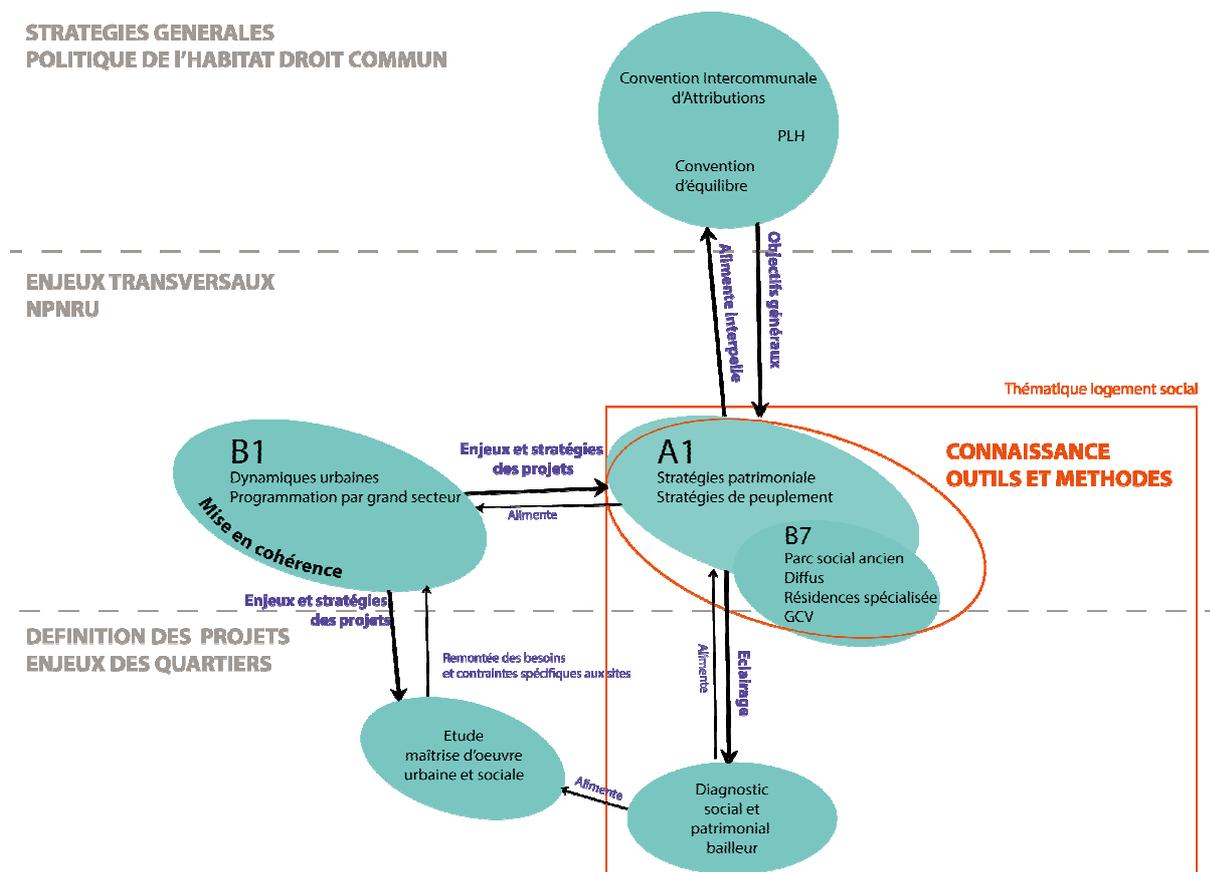
2. Disposer d'une analyse du marché immobilier par grand secteur, permettant de donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et leur potentiel de diversification sur site, en précisant les conditions de leur attractivité.: livraisons récentes dans le privé, potentiel de développement dans les périmètres de TVA à taux réduit, impact des politiques « sectorielles » : accession sociale, chèque 1er logement. – Des zooms par quartier seront programmés au fil des besoins.

Croisé avec le PLH métropolitain et en tenant compte de l'enjeu de rééquilibrage de l'offre, ce travail alimentera les stratégies et orientations en terme de reconstitution de l'offre, précisant

les intentions en terme de production et de localisation, tant à l'échelle des communes que des arrondissements marseillais.

3. Structurer, grâce à un accompagnement méthodologique, la mise en place d'instances de travail partenariales, en cohérence avec la politique de l'habitat élaborée sur le territoire de la Métropole : Optimisation des outils existants (ROLS, relogement), et de leur gouvernance ; Articulation de la réglementation liée au NPNRU avec l'élaboration de la politique de l'habitat droit commun : convention intercommunale d'attribution, CIL, PLH intercommunal ; Aide au développement et mobilisation d'outils de prospection foncière.

Le travail d'articulation avec les autres études sera ici particulièrement déterminant. Cette cohérence est assurée par un pilotage Métropole, au niveau de sa Direction Générale Adjointe Développement Urbain, légitime à initier les réunions particulières adéquates : réunions thématiques ou de coordination en lien avec les pilotes des stratégies générales de droit commun ou avec des objectifs cadres issus des études de stratégie pour le NPNRU, et une AMO assurée à ses côtés par MRU garantissant le lien avec les équipes des études urbaines et sociales. Le pilotage des études transversales est développé à l'article 8. Le travail partenarial avec les bailleurs, dans le cadre de leurs diagnostics sociaux et patrimoniaux sur les quartiers et avec l'ARHLM, seront ici déterminants.



L'articulation des études sur la thématique habitat et peuplement

A2 – Coordination copropriétés

Cette mission, prévue dans l'Accord Partenarial, s'inscrit dans un enjeu qui trouve une résonance particulièrement forte localement compte tenu de l'importance du parc privé dégradé marseillais et du nombre de copropriétés de plus de 100 lots qui rencontrent des difficultés. Un important travail d'analyse, de priorisations et de mise au point d'une stratégie a été mené dans le cadre de l'accord partenarial sur les copropriétés. En cohérence avec les études et actions déjà menées par les partenaires dans le cadre des premiers PRU et de l'observatoire AGAM, des études sectorielles sont déjà programmées dans le cadre de cet Accord, en particulier sur les copropriétés du cercle n°1.

Cette mission d'ingénierie, prestation externalisée suivie par le référent habitat privé au sein de la Métropole, doit permettre de développer les moyens pour une équipe dédiée au sein de la Métropole, assurant une mission générale de coordination de l'ensemble des interventions sur les copropriétés réparties entre différents maîtres d'ouvrages, et d'aide à la décision des instances partenariales.

Elle comprendra, outre les travaux de secrétariat du Comité de suivi de l'accord partenarial, ceux

- de pilotage, préparation, analyse et visa des stratégies d'intervention, des projets et des propositions de suivi (cahiers des charges des études et expertises, des marchés de suivi animation, projets de plan de sauvegarde, documents contractuels – ORCOD, OPAH-CD - , opérations de portage ciblé ou massif, accompagnement préventif, aide au redressement ou recyclage, projets de démolitions), des copropriétés issues du repérage de l'observatoire,
- d'élaboration et de suivi des tableaux de bords et indicateurs d'avancement et d'évaluation des opérations
- d'animation d'une instance partenariale réunissant les principaux maîtres d'ouvrages d'opérations concernés (MRU, EPAEM, SOLEAM, VILLE, ...)
- de contribution au pilotage général des projets urbains intégrant des problématiques copropriétés, pour assurer une articulation des temporalités d'intervention

A3 – Projets durable

Cette étude, pilotée par la [Direction de l'Aménagement Durable](#) de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec [le travail de préfiguration des projets et conventions NPNRU porté par les équipes opérationnelles de chaque territoire.](#)

Elle a pour objectifs de :

- Réaliser un état des lieux des initiatives et démarches mises en place dans les différents projets, pour tirer de ces éléments, un diagnostic partagé et une analyse qualitative faisant ressortir les forces et les faiblesses des projets mais également les leviers à tirer, les freins à lever ou encore les ressources et les outils et acteurs utiles à mobiliser.
- Mettre en place des méthodologies capables d'amplifier la durabilité des projets de renouvellement urbain, à toutes échelles. Et en même temps, répondre à l'ambition de qualité architecturale et environnementale attendue par l'ANRU.
- Mise en place et animation d'une (de) communauté(s) de pratiques projets Durables visant à inciter les maîtres d'ouvrages des opérations en NPNRU à l'ambition en termes de qualité architecturale et environnementale et à l'innovation, sociales, économique et environnementale.

Elle se développera en 2 phases :

1. Un tronc commun transversal : diagnostic, stratégie générale, méthodologie, encadrement de la mise en œuvre à l'échelle urbaine, communauté de pratiques
2. Des missions de Conseil et appui opérationnel sur les différents NPRU, en s'adaptant au plus près des besoins des différents projets et aux contextes, pour construire l'adhésion dans une recherche de solutions adaptées à chaque territoire.

A4 – Sécurité

Cette mission s'inscrit dans le contexte du « Dispositif Ras le vol » de Prévention et de lutte contre le blocage des chantiers de construction du BTP ou de rénovation urbaine, et elle s'appuie sur l'expérience de la mission d'appui mise en place par l'ANRU sur le PRU La Castellane dans le cadre du PNRU1. Elle a pour objectifs d'intégrer les enjeux et outils de la prévention situationnelle dans les

études de maîtrise d'œuvre urbaine, pour s'assurer de la prise en compte de la sécurité dans la conception urbaine générale, dans les aménagements des espaces publics ou privés et dans la gestion urbaine de proximité et de définir de premières interventions légères et efficaces. Elle doit par ailleurs permettre de clarifier les rôles auprès des maîtres d'ouvrages et de formaliser des processus partagés pour assurer la sécurité des chantiers. Ainsi que souligné par les partenaires de l'ANRU, la mission sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).

Cette mission d'AMO sera articulée en deux lots :

1. Prévention situationnelle : Développer auprès des services des collectivités, des bailleurs, des équipes de maîtrise d'œuvre, la culture de la prévention situationnelle. Au fil des études de maîtrise d'œuvre urbaine sur chaque territoire, apporter des données sur le diagnostic puis analyser les propositions des projets urbains
2. Sécurité des chantiers : A partir du bilan du dispositif Ras-le-voil piloté par la Préfecture avec le FédéBTP13 et le CLSPD et de sa mise en œuvre dans les PRU, formaliser pour MRU et les maîtres d'ouvrages, une carte des acteurs et des processus. Ponctuellement, si besoin, sur des démarrages de chantier à risques, produire une note d'analyse des risques et préconisations pour l'organisation et la sécurité du chantier, interactions avec les riverains, gestion des nuisances (mission à bons de commande)

A5 – Mise en place et suivi des outils de pilotage

La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du PNRU1 et confiée à FCL - PERSUS, a permis de poser les bases d'un outil de suivi transversal pour le porteur de projet pour l'ensemble des PRU marseillais ; outils que se sont bien appropriés les différents maîtres d'ouvrage.

La mission proposée au protocole consiste donc à consolider, développer et adapter cet outil pour le protocole et les futures conventions, pour une mise en œuvre opérationnelle optimale dès le lancement des premières conventions NPRU

Cet outil de suivi est distinct de missions de type OPC Urbain ou Inter chantier par PRU, qui seront mise en place selon les spécificités des projets au fil des études urbaines et des conventionnements. Mais il pourra être alimenté par ces OPC U, de même qu'il est alimenté par les outils de suivi Anru (AGORA ou DDTM)

La mission est proposée en 4 volets :

1. Analyse/adaptation/modifications/consolidation des outils actuels
2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs,
3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement
4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils

A6 – Stratégie de concertation et de communication

Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le PNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés.

De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet, en lien avec le travail territorial au quotidien des équipes politique de la Ville et cohésion sociale de la Métropole, que

devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées.

Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions.

Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation, co-pilotée depuis plusieurs années par le GIP MRU et les équipes de la politique de la ville, d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la co-formation, et d'alimenter les stratégies de la Métropole et les pratiques de MRU dans ce domaine.

Cette mission peut se décomposer en trois volets :

- La stratégie de communication : outils à développer pour plus d'efficacité
- La stratégie de concertation et les dispositifs participatifs, tenant compte des orientations du Contrat de Ville, et de la mise en place des conseils citoyens / les maisons de projets.
- L'animation d'une communauté de pratiques : échanges d'expériences et montées en compétences

Cette approche stratégique et transversale se nourrit d'une indispensable présence sur le terrain, condition sine qua non pour permettre la mobilisation des habitants et construire les bases d'un travail de concertation.

A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation

Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de MPM à Marseille et la Ciotat, et mise en œuvre avec les équipes Politique de la Ville.

Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont souligné des démarches de GUP relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace. Il s'agira pour cela de favoriser :

- Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine sur la durée des projets urbains
- La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation
- La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en œuvre des projets de gestion

Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes Politique de la Ville et Cohésion sociale de la Métropole et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Elle apportera aux équipes projet :

- Le bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1, en s'appuyant sur les éléments de bilan des démarches GUP et les préconisations déjà formalisées par les équipes de la politique de la ville
- L'identification des services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur
- L'analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs, soulignée par partenaires lors du CE ANRU
- Le lancement de démarches structurées, autour du partenariat local.

A ce titre, et en accord avec les attentes exprimées suite au CE par les partenaires, elle développera tout particulièrement un volet singulier sur le Grand Centre-Ville, en lien avec l'AMO Gestion Urbaine de proximité sur St Mauront et Centre Nord, lancée par le GIP MRU en septembre 2017 dans le cadre des premiers PRU, pour impulser une gestion urbaine innovante dans les quartiers historiques et les faubourgs. C'est une priorité pour tous, résidents, usagers, entreprises et commerces. C'est une condition essentielle pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole.

A8 – Développement économique

Portée par la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité, le but de cette étude est d'identifier sur la Métropole les sites économiques dans et autour des Quartiers Prioritaires du NPNRU pour recenser des opérations immobilières publiques et privées qui permettraient

d'accueillir des entreprises en développement dans les filières à enjeux et de développer l'emploi des habitants des quartiers dans ces filières.

Ce recensement permettrait d'impulser de nouveaux projets, en mettant en lumière le développement économique endogène et exogène potentiel et les besoins préalables à leur émergence.

Les sites devront s'intégrer aux projets globaux de renouvellement urbain, et constituer des leviers pour renforcer l'activité et l'emploi dans les territoires concernés en accord avec les objectifs et stratégies affichés dans les Contrats de ville. En effet, l'intégration des opérations dans le cadre de vie ou de bassin d'emploi des quartiers est primordiale pour légitimer l'intervention du NPNRU.

L'étude est articulée en 2 phases :

PHASE 1 - Analyse stratégique du potentiel de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Description du contexte
- Caractérisation du potentiel de développement des activités économiques et de l'emploi dans le quartier
- Identification et priorisation des sites à enjeux

PHASE 2- Etude pré-opérationnelle de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Définition d'une stratégie d'intervention
- Évaluation et capitalisation des opérations réalisées »

A9 – Enjeu de mobilité propres aux quartiers en NPNRU »

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès « banal » aux services quotidiens – écoles, commerces sport et loisirs de proximité – et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être comme tous les citoyens raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km...), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes.

Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands périmètres de déploiement du NPNRU à l'échelle de la Métropole, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme... et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives.

En parallèle, des zooms spécifiques viendront nourrir alimenter les études de programmation et conception des futures conventions de rénovation urbaine, et permettre leurs adaptations fines par projet aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.

Etudes par grand secteur :

B3 – Optimisation des équipements publics – mutualisations

L'axe 1 du programme d'action du Contrat de ville intercommunal développe dans ses orientations prioritaires la nécessité de mettre à niveau l'offre en équipements et services de proximité, pour retrouver le droit commun dans le fonctionnement des QPV. Cet objectif de banalisation du fonctionnement des QPV doit s'appuyer sur un maillage efficace en matière d'équipements publics (éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé; etc...), en cohérence avec la politique publique d'aménagement du territoire , en particulier celle de la collectivité territoriale concernée. Plus particulièrement sur les secteurs concernés par un PRU, trois grands types d'actions sont à décliner :

- L'identification des priorités d'intervention dans les PRU (création, réhabilitation, restructuration)
- La rationalisation dans l'utilisation des équipements existants (dont équipements scolaires) par la mutualisation des locaux et espaces extérieurs.
- Le développement et la consolidation des structures permettant de réunir une pluralité de services dans un lieu unique qui facilite les démarches des usagers

Dans cette étude portée par la Ville de Marseille, la prise en compte par grands secteurs des enjeux en matière d'équipements et d'offre de services à la population comme vecteur d'attractivité du NPNRU implique d'appréhender les besoins en matière scolaire, sanitaire et sociale, culturel, sportive, petite enfance... Au-delà des études récentes sur l'existant et du diagnostic, il s'agira d'analyser les modalités de fonctionnement des structures, d'objectiver et de caractériser les données à une échelle territoriale cohérente, de calibrer les besoins en ingénierie et en fonctionnement pour s'assurer de l'opérationnalité et de la pérennité des équipements publics ou privés concernés.

En cohérence avec le bilan du PNRU1 et les priorisations actuellement arbitrées sur les interventions dans les écoles, une vigilance particulière sera portée sur les besoins scolaires.

Les attendus de cette étude sont les suivants :

- Objectiver l'état des lieux technique et fonctionnel des équipements publics – tout particulièrement les écoles - et privés (c'est-à-dire les locaux hébergeant des activités associatives dans l'habitat social, ou privé si intervention en copropriétés)
- Caractériser le potentiel d'optimisation et de mutualisation des structures existantes à la lecture des besoins des territoires
- Identifier les besoins spécifiques à l'offre associative de proximité
- Evaluer le coût de fonctionnement de ces équipements publics concernant des populations en QPV
- Définir le dimensionnement des opérations de restructuration/construction au regard des capacités financières des porteurs de projet et de leur modèle économique et social

En cohérence avec cette réflexion de bilan-diagnostic et optimisation des équipements, des zooms de pré-programmation sont prévus sur bon de commande, pour préciser certains équipements à inscrire dans les conventions futures

B5 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville – GPMM

Cette mission vise un secteur complexe, riche en interventions publiques d'ambition métropolitaine (Euroméditerranée et OGCV, et « Quartiers libres St Charles Belle de Mai ») comme en interventions d'initiative privée avec lesquelles il est nécessaire de mieux gérer les interfaces pour développer des synergies et bien identifier les sujets et objets non traités. Ce besoin d'une meilleure articulation globale des différentes interventions est l'une des priorités énoncée dans le cadre du Contrat de ville et du projet de territoire du Grand Centre-Ville.

L'étude B5-6 intègre l'étude "franges" lancée sur le périmètre de l'OIN1 et 2 et ses pourtours. Les autres secteurs du « Grand Centre-Ville GPMM » seront abordés dans un volet qui synthétise les études qui existent déjà et leurs conclusions, afin de garder une vision d'ensemble du grand secteur.

Ce volet cohérence urbaine sera complété d'une/plusieurs étude(s) pour répondre aux questions que n'aborde pas l'étude "franges"

- sur le volet programmation spatiale et calendaire des actions publiques et permettre de définir des secteurs prioritaires, au sens état de dégradation, pour l'ensemble du secteur
- Sur le volet socio-économique : catégorisation des différents résidents (usagers / habitants) et leurs temporalités ; Diagnostic des usages et des besoins

Sur ce territoire faisant l'objet d'une action publique relevant de multiples acteurs depuis des décennies, il s'agit en premier lieu de s'attacher à :

- Mettre en évidence la diversité et la richesse des projets conduits / en cours
- Révéler les éléments de cohérence et les compléter
- Identifier les acteurs publics et privés à impliquer

- Repérer les îlots les plus dégradés et proposer des moyens d'action (juridique et technique)
- Proposer et construire la gouvernance appropriée

Cette gouvernance permettra en particulier de dégager des priorités, en mettant en avant les interventions financées par l'ANRU qui seraient susceptibles de faire effet levier

Ces études permettront un zoom pré-opérationnel, qui découlera de l'identification des interventions programmatiques définies en amont :

- Sur les espaces publics, en s'appuyant sur la base de données et la synthèse de l'étude du GIP Politique de la Ville sur les espaces ouverts du Grand Centre-Ville, complétée, pour pouvoir programmer des investissements prioritaires sur des parvis d'écoles et espaces ouverts déjà repérés comme nécessitant une intervention urgente. L'étude proposera en outre une priorisation des investissements sur d'autres parvis et espaces publics ouverts pour la future convention NPNRU. La démarche sera conduite avec l'appui et l'apport des collectifs de parents existants et déjà mobilisés ainsi qu'avec les instances de participation (Conseils Citoyens...)
- Sur les îlots dégradés, avec un travail associant les 2 principaux bailleurs impliqués sur le PNRU 1 (NLP et Logirem), l'EPAEM, la Ville et MRU, qui permette de constituer un bilan des interventions déjà menées sur des îlots du tissu ancien en centre-ville, et préfigurer une méthodologie pour l'action coordonnée des acteurs du Grand Centre-Ville.
- Sur les mutations de friches, sur la Cabucelle en particulier, avec un travail d'identification et de recensement pour la mise en œuvre de démarches différenciées

A ce stade protocole, ce volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

B9 – Secteur Grand Centre-Ville – GPMM – Concertation communication

Il s'agit ici d'assurer une cohérence d'ensemble dans la communication et les outils de concertations des différents projets de ce secteur au rayonnement Métropolitain bien spécifique et intense : Poursuivre les dynamiques engagées dans les PRU en cours (Centre Nord et Saint-Mauront), en lien avec les autres projets du secteur, et plus particulièrement à travers l'expérience « Quartiers libres St Charles Belle de Mai » Ce travail sur la communication et la concertation s'appuiera sur la dimension stratégique de l'étude Cohérence et programmation des projets GCV – GPMM, avec les objectifs suivants

- Préparer le dispositif de concertation qui sera annexé à la/les convention(s) avec l'ANRU
- Construire le lien avec les relais d'opinions du secteur
- Déterminer la nécessité et les modalités éventuelles d'approches différenciées suivant les sites (Centre-Ville, Canet, Crottes-Cabucelle...) dans une approche adaptée aux sites

I.1 - Maisons mobiles du projet

Enjeux :

Mettre en place les modalités d'une meilleure association des habitants et des acteurs locaux, en tenant en compte des situations urbaines et sociales de chaque PRU. Bâtir un programme d'intervention qui tient compte au mieux des besoins et attentes des habitants.

Articulation avec les études existantes :

- Articulation avec les AMO Concertation et Communication sur les PRU
- Etude transversale NPNRU de Stratégie de Concertation et de Communication

Besoin et objectif :

Dans l'optique d'un renforcement des dispositifs de concertation, conformément à l'esprit de la loi Lamy, il est proposé que MRU se dote d'espaces du projet mobiles, véritables outils pour mettre en œuvre la concertation et informer plus largement les populations des projets en cours d'élaboration sur les territoires.

Une expérimentation sur 6 mois a été menée (Juin / Novembre 2019) sur le secteur de Frais Vallon la Rose petit Séminaire avec l'externalisation de la gestion d'un dispositif mobile. La mutualisation de

véhicules et matériels divers fournis par des associations locales a permis à MRU de gagner en souplesse et réactivité pour déployer cet outil.

Un bilan très positif a été partagé avec l'ensemble des acteurs. La maison mobile, facilement identifiable sur ces territoires élargis a rempli ses fonctions : relais d'information, lieu d'échanges et de dialogue, lieu d'animation. Le dispositif mobile a été entièrement intégré à la stratégie de concertation et de communication pour l'élaboration du NPPRU de Frais Vallon, la Rose et a bénéficié de l'expérience de l'AMO concertation du PRU en animation et communication.

L'enjeu aujourd'hui est de déployer cet outil mobile avec les mêmes modalités techniques sur l'ensemble des territoires de projet PNRU et NPNRU, en étant vigilant à garder une visibilité de la démarche dans le temps long du projet. Pour cela MRU propose d'aller plus loin dans le développement du dispositif en intégrant « véhicule » et « animation ». Il s'agit de développer des outils complémentaires et une programmation autour de la maison mobile sur des enjeux transversaux qui se pose à chacun des territoires de projets et qui permettrait de capitaliser sur les expériences du premier programme et de créer des liens entre les quartiers.

Cette démarche a pour but également d'accompagner le temps long du projet avec une présence régulière sur les quartiers et permettre aux habitants d'acquérir des connaissances préalables pour mieux comprendre les enjeux et participer à son élaboration à chaque étape.

Contenu :

Mise à disposition d'une ou plusieurs structures mobiles

Réalisation des outils pédagogiques de sensibilisation ou de formation, autour des projets de renouvellement urbain et élaboration d'une programmation pour animer la maison mobile du projet.

4.2 Etudes territorialisées

Les études transversales s'articulent avec les études territorialisées sur les Quartiers d'Intérêt National ou Régional, conduites par les différents Maitres d'Ouvrages, et qui permettront de définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et de proposer des conventions de Renouvellement Urbain en prise avec les dynamiques de leur territoire et les stratégies urbaines portées par la Ville et la Métropole. En fonction des études territorialisées nécessaires pour l'élaboration des conventions (études urbaines déjà réalisées, suites d'un PRU, nouveau site...), et en fonction de la maturité opérationnelle des acteurs concernés, les conventions se mettront ainsi en place au fil des 3 années proposées pour ce Protocole.

Ces études territorialisées sont référencées :

- CA pour le secteur Nord-Est
Soit 18 études dont 11 ayant recours à des financements ANRU, 6 ANAH et 6 CDC
- CB pour le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane
Soit 19 études dont 13 ayant recours à des financements ANRU, 4 ANAH et 4 CDC CC
- CC pour le secteur Sud Huveaune
Soit 3 études dont 2 ayant recours à des financements ANRU,
- CD pour le secteur Grand Centre-Ville – GPMM
Soit 10 études dont 5 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 4 CDC

Ces 50 lignes d'études et ingénieries sont portées par la Métropole (10), MRU (26), l'EPAEM (6), les bailleurs (8).

Les missions d'étude et d'ingénierie inscrites au protocole s'organisent en 4 approches :

- 1^{ère} approche : Les études de maîtrise d'œuvre urbaine, études urbaines et sociales menées en cohérence avec les stratégies programmatiques par grand secteur et ciblées sur les quartiers d'intérêt National ou Régional pour aboutir à des plans guide pré-opérationnels permettant l'élaboration de conventions PRU opérationnelles. Des

regroupements de Maitrise d'œuvre urbaine sont proposés lorsque qu'il existe une cohérence de fonctionnement urbain, ils ne préjugent pas des configurations nécessaires à l'engagement opérationnel des conventions.

- Cadran Nord-Est L2
 - Regroupement des PRIR Maurelettes, Aygalades, Bassens, Visitation
 - Regroupement Malpassé, Corot, St Paul, Olivier, Rougny
 - Regroupement Flamants, St Barthélémy, Picon, Busserine, Font Vert
 - Regroupement Frais-Vallon, La Rose, Petit Séminaire
 - Hôpital Nord, St Antoine, Mourepiane
 - Regroupement Solidarité , Kalliste, Savine
 - Regroupement Castellane, Bricarde
 - Consolat-Mirabeau (PRIR)
 - Campagne Lévêque (PRIR)
 - Sud, Vallée de l'Huveaune
 - Air Bel
 - Grand Centre Ville, Grand Port Maritime de Marseille
 - Grand Centre Ville
 - La Cabucelle
- 2^{ème} approche : Les diagnostics sociaux et patrimoniaux menés par les bailleurs sur leur patrimoine, dont les indicateurs, transmis à la Métropole, peuvent nourrir les choix urbains arrêtés de façon partenariale (Approche fine propre au site : PSP, Etat patrimonial, Occupation sociale...)
- 3^{ème} approche : Les éventuelles études copropriétés sur les sites
- 4^{ème} approche : L'amorçage des dynamiques de concertation sur les sites

Afin d'assurer une continuité en phase conception puis en phase de mise en œuvre des Projets urbains, certaines de ces études territorialisées – en particulier les études de maitrise d'œuvre urbaine et les missions de concertation, peuvent être composées d'une tranche ferme correspondant à la phase protocole, et de tranches conditionnelles qui seront affirmées lorsque leur financement sera consolidé dans les conventions NPRU à venir

Le pilotage du programme d'études territorialisées est assuré par une équipe projet constituée du service renouvellement urbain de la Métropole, des chefs de pôle du GIP MRU, des représentants de l'Etat et des maîtres d'ouvrages concernés.

Le porteur de projet, au travers des outils, instances et moyens décrits aux articles 7.1 et 7.2 de la convention cadre Métropolitaine, garantit sur l'ensemble des territoires une articulation constante entre les études territorialisées et les réflexions stratégiques, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole.

Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.

Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les deux types d'autorisations anticipées de démarrage suivantes sont accordés selon le niveau d'avancement de l'opération d'investissement :

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

16 opérations d'investissement font l'objet d'une autorisation anticipées de démarrage :

- Sur le secteur Hopital Nord-St Antoine- Mourepiane,
 - 5 opérations pour poursuivre le projet engagé sur La Savine : La prise en compte des démolitions par la Logirem des bâtiments D, E et K actées dans l'avenant n°3 du PRU1 La Savine et les phases 2 des travaux de désenclavement, dans le cadre de la concession d'aménagement SOLEAM d'une part, sur la résidentialisation Petite Savine de la Logirem d'autre part.
 - 1 opération Marseille Habitat pour la prise en compte à partir du 7 aout 2015, date de publication au JO du RGA de l'ANRU, de l'acquisition et du portage pour la démolition du bâtiment H du Parc Kallisté, invariant du projet déjà présenté lors du Comité d'Engagement de la première convention de rénovation urbaine en 2010.
1 opération portée par Erilia, validée en Comité de Pilotage la Castellane, pour engager la relocalisation du Centre social qui fait désormais consensus auprès des acteurs locaux

- Sur le secteur Cadran Nord Est L2
 - 4 opérations contribuant à finaliser en cohérence les aménagements rendus urgents par la nécessaire articulation avec les travaux de la L2 Nord, sur la zone entre la Busserine et la L2 d'une part (Réhabilitations et résidentialisations sur le bâtiment J de Logirem et Aménagement de la plaine des sports par la Ville) - , aux abords de la cité des Oliviers B/C.Rougny (résidentialisations par HMP) sur Malpassé d'autre part,
 - 1 opération 13 Habitat sur les Flamants, pour engager les relogements sur le batiment A, quel que soit la solution urbaine finale retenue – démolition ou restructuration - et qui devra être validée en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention.
 - 1 opération HMP sur Frais Vallon, pour accompagner l'engagement de la dynamique environnementale ambitieuse engagée dans le cadre du projet SIRIUS, avec une première phase de travaux de réhabilitation sur les logements HMP, dont le programme complet - qui devra être validé en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention - devra intégrer les résultats des études urbaines et des études patrimoniales prévues au Protocole

- Sur le secteur Sud Vallée de de l'Huveaune
 - 3 opérations touchant aux invariants de la future convention et traduisant l'engagement partenarial sur ce projet dont les études urbaines sont déjà engagées depuis plusieurs années dans le cadre des OPI : L'engagement par le syndic de la phase 1 des travaux d'aménagement avec l'intervention urgente sur les réseaux chauffage, ECS, vides-sanitaires, une première opération en anticipation de reconstitution de l'offre (27 logt) en maitrise d'ouvrage Phocéenne d'Habitation et les travaux de Jardins partagés actuellement concertés et portés par la Ville

Nature de l'opération	Libellé précis / objet	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Date d'autorisation anticipée du démarrage de l'opération	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre

Démolition	Savine DEMOLITION Bat. D DEMOLITION Bat.E, DEMOLITION Bat.K (276lgs)	QP013056	Logirem	11 045 000	14/08/2015	Relogt depuis 2011	Achève ment 2022
Résidentialisation	Savine RESIDENTIALISATION Complémentaire Petite Savine Phase 2	QP013056	Logirem	1 323 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Savine AMENAGEMENTS Opération d'aménagement phase 2	QP013056	SOLEA M	2 754 000	12/12/2016	S1 2017	10
Aquisition/portage/démolition	Kalliste Aquisition/portage/démoliti on Batiment H parc Kalliste	QP013055	Marseille Habitat	10 800 000	12/12/2016	S1 2011	Achève ment 2022
Equipement	Castellane EQUIPEMENT Reconstruction du centre social	QP013051	Erilia	3 000 000	12/12/2016	S1 2018	8
Résidentialisation	Les Oliviers B - C.Rougy RESIDENTIALISATION frange nord secteur Mérimee L2	QP013042	HMP	1 200 000	12/12/2016	S2 2017	4
Réhabilitation	St Bartélémy REHABILITATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	4 752 000	12/12/2016	S1 2018	6
Résidentialisation	St Bartélémy RESIDENTIALISATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	1 320 000	12/12/2016	S1 2018	6
Aménagement	St Bartélémy AMENAGEMENT Plaine des loisirs	QP013049	Ville de Marseille	5 000 000	12/12/2016	S1 2018	6
Démolition	Flamants DEMOLITION ou RESTRUCTURATION Bâtiment A (1 à 4) - Chiffrage MOUS	QP013049	13 Habitat	115 000	12/12/2016	S1 2017	8
Réhabilitation	Frais Vallon REHABILITATION bat A- I-K-L-N (438 LLS)	QP013044	HMP	19 710 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT/ Phase 1 Interventions réseaux chauffage, ECS, vides- sanitaires	QP013038	UNICIL	4 346 000	12/12/2016	S1 2017	6
Construction	Air-Bel CONSTRUCTION LLS Reconstitution de l'offre (27 logt)	QP013038	UNICIL	3 785 000	12/12/2016	S2 2017	4
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT Jardins partagés	QP013038	Ville	350 000	12/12/2016	S2 2017	2

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré

opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date de signature du présent protocole.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

Le Contrat de Ville, signé le 15 juillet 2015, précise, particulièrement dans son Axe 8, orientation 8.4 la nécessité de « **Travailler avec les habitants pour qu'ils participent aux démarches et décisions publiques qui les concernent** », l'enjeu et les modalités de la co-construction avec les habitants.

Ont été mis en place à Marseille, entre mai et décembre 2015, officialisés par un arrêté du PDEC du 03/02/16, 10 Conseils Citoyens sur la base d'un regroupement raisonné des 35 QPV. Ils sont constitués, à parité, de représentants d'acteurs locaux ayant fait acte de candidature (responsables associatifs, gestionnaires d'équipements, ...) et d'habitants tirés au sort dans un premier temps et ayant fait acte de candidature dans un second temps. Soit un total de 32 membres par conseil. Ils participent désormais régulièrement aux instances de construction et de gouvernance du contrat de ville.

Ils ont été sollicités en juin 2016 pour désigner ceux de leurs membres qui souhaitent devenir les interlocuteurs permanents pour les Projets de renouvellement Urbain. A la suite d'une réunion conviée par le PDEC et la vice-présidente de la Métropole le 15/09/2016, ils sont invités aux principales instances des PRU et à une visite de l'ensemble des sites en RU le 26/11/2016

Dans le présent article du protocole de préfiguration, sont évoquées, plus précisément, les dispositifs au sein de chaque Projet de Renouvellement Urbain.

Une instance de suivi participative est créée pour chaque projet. Elle réunit les représentants des usagers et habitants du quartier concerné, les acteurs locaux (responsables d'équipements, commerçants, services publics), les représentants des maîtres d'ouvrage et au moins deux représentants du conseil citoyen, désignés par lui pour suivre le projet de renouvellement urbain. Elle se réunit une fois par trimestre en moyenne. En outre, le chef de projet renouvellement urbain répond aux invitations du conseil citoyen sur les sujets concernant le projet.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets, diverses modalités d'association des habitants et usagers sont mises en œuvre. Elles reposent sur des actions de sensibilisation et d'information du public aux enjeux et modalités du renouvellement urbain et sur des ateliers de concertation, conçus en fonction de la singularité de chaque projet et selon les attentes des habitants, usagers et acteurs locaux, afin de les associer à la conception des opérations et de bénéficier de leur expertise d'usage. Plus généralement, les chefs de projet renouvellement urbain font appel à des équipes spécialisées sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de conduire la concertation et de proposer les outils appropriés pour la participation des habitants et usagers de chaque territoire concerné.

Des maisons du projet seront créées, prenant la forme d'espaces mobiles (bus ou caravanes du projet). Dans le cadre du présent protocole, à titre de préfiguration, trois maisons mobiles couvriront les secteurs de projet de Frais Vallon/La Rose/Petit Séminaire, du Grand Saint-Barthélemy/Malpassé et de La Castellane/La Bricarde/Saint-Antoine. Ces espaces mobiles auront pour grandes fonctions de relayer l'information auprès du plus grand nombre, en allant au-devant des habitants et usagers, faciliter l'échange et le dialogue, renforcer les partenariats autour du projet et assurer une visibilité sur l'espace public des actions liées au renouvellement urbain. La programmation de ces maisons mobiles sera élaborée en concertation avec les représentants des habitants et usagers et le conseil citoyen.

Ce dispositif suppose nécessairement un fonctionnement en réseau avec les équipements publics présents sur chaque secteur, susceptibles d'accueillir un public plus nombreux pour des réunions ponctuelles, ou toute autre action de concertation nécessitant un espace ne pouvant être offert par les structures mobiles.

Ces dispositions viennent compléter et enrichir toutes les actions de consultation / participation des locataires et usagers engagées dans le cadre de la réglementation par les bailleurs sociaux et par les maîtres d'ouvrages institutionnels, en particulier dans le cadre des enquêtes publiques.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014

L'article 8 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) prévoit la création d'une convention intercommunale par la Métropole et ses partenaires. Cette convention devra définir, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté rend obligatoire la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle doit définir des orientations relatives aux attributions de logements sociaux et créer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fusionne l'accord collectif intercommunal et la Convention d'Equilibre Territorial (Article 8 de la loi Lamy).

Dans ce cadre législatif, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 15 décembre 2016 afin de créer la CIL et par la suite en partenariat avec le Préfet du Département des Bouches- un arrêté conjoint définissant la composition de la CIL a été pris en date du 18 avril 2017. Elle est donc composée d'environ 130 membres répartis en trois collèges :

- un collège représentant les collectivités territoriales (communes, départements),
- un collège représentant les professionnels intervenant dans le champ des attributions
- un troisième collège représentant des usagers ou des associations de défense des personnes.

Il a été choisi par la Métropole et afin d'organiser au mieux les travaux des membres de cette commission, de mettre en place 6 groupes de travail thématiques. Ces groupes sont pilotés par deux membres de la CIL et accompagnés d'un expert.

Cette construction pour la mise en place des ateliers a été abordée lors de la première séance qui s'est tenue le 3 juillet 2017. Ainsi lors de cette plénière, coprésidée par le Président de la Métropole et le Préfet et après un rappel du cadre légal et l'approbation du règlement intérieur, trois groupes de travail se sont réunis, afin d'échanger et de commencer à construire une vision et une philosophie Métropolitaine du logement.

Les trois premiers groupes (accueil et information des demandeurs / publics prioritaires et équilibre de peuplement / mobilisation des contingents réservataires) vont rassembler des données, construire un état des lieux et proposer des problématiques afin de construire les conventions de bonnes pratiques de demain.

Le travail technique de définition de la CIA se poursuit, avec une perspective de validation politique en Conférence Intercommunale du Logement d'ici la fin de la phase de préfiguration (fin 2020 – début 2021).

Suite au Comité d'Engagement du 6 février dernier et à la validation d'une proposition de convention cadre Métropolitaine, il est convenu que celle-ci devient le cadre unique d'intégration des engagements en matière d'attribution, par le biais de son article 6 et de son annexe D1.

Les conventions opérationnelles intégreront le cas échéant les dispositifs et outils locaux (chartes de relogement, dispositifs spécifiques d'accompagnement), par anticipation de la CIA dans lesquels ils s'inscriront à termes

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

Article 8.1. Gouvernance

La Métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire, en relation étroite avec les maires des communes concernées. Elle dispose d'instances politiques structurées à cet effet et organise les services et les outils dédiés pour assurer le pilotage et le suivi des projets, au niveau métropolitain, pour le PNRU, et pour le déroulement des protocoles, afin de préparer les signatures des futures conventions NPNRU.

Il s'agit donc, pendant ce Protocole de préfiguration, de permettre à la Métropole de mettre en œuvre son pilotage des politiques urbaines et sociales de sa compétence, en lien avec les Communes, le Département, la Région et l'Etat, tout en assurant la continuité des projets engagés, avec une attention soutenue aux délais de livraison des dernières opérations du PNRU.

a/ Les instances de décision

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la gouvernance et le portage des projets de Renouveau Urbain, en partenariat étroit avec les communes, qui sont cosignataires des conventions ANRU. Au-delà de ces binômes, ces projets sont intrinsèquement partenariaux et leur engagement reposent sur les différentes instances décisionnelles, propres à chaque partenaire.

Les instances décisionnelles sont donc :

- Le Conseil Métropolitain et les Conseils Municipaux des communes concernées,
- Le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, pour les cofinancements qu'elle apporte
- Les Conseils d'administration de chacun des Maîtres d'Ouvrages Publics et Privés engagés dans le Renouveau Urbain, tout particulièrement les bailleurs et l'EPAEM
- Le Comité d'Engagement de l'ANRU et son Conseil d'Administration, avec ses instances préparatoires comme les RTP

Pour le Territoire de Marseille, c'est le CA du GIP-MRU, instance partenariale associant les collectivités locales, les bailleurs, l'ANRU et l'Etat, qui prépare les propositions à soumettre aux instances de décisions des uns et aux autres.

Ces instances décisionnelles s'appuient sur les propositions émanant du dispositif d'orientations stratégiques, résumé ci-après

b/ Le pilotage stratégique

- Le **Comité de Pilotage du Contrat de Ville** assure la bonne cohérence entre les objectifs généraux du Contrat de Ville et l'ensemble des projets qui concourent à sa mise en œuvre. Il se réunit annuellement, à l'invitation du Président de la Métropole et du Préfet

Il a pour mission

- de valider la stratégie à l'échelle communautaire et la mise en cohérence des projets de territoire avec la stratégie générale énoncée
- de suivre cette stratégie dans le temps et, sur la base d'un rapport annuel de réalisation, de valider les réajustements des objectifs ou des mobilisations spécifiques de moyens. Il valide l'appel à projet annuel en matière de politique de la ville

Il s'appuie sur une instance de coordination stratégique resserrée, rassemblant les élus concernés de la Métropole, des communes, de la Région, du Département, ainsi que le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances ; instance qui peut être réunie plusieurs fois par an selon les besoins et qui assure les fonctions de « bureau », préparant les décisions du comité de Pilotage (bilan annuel des réalisations, évaluation de la mobilisation des politiques de Droit commun...)

Le Pilotage opérationnel du Contrat de Ville est coordonné par le Service Cohésion sociale et Politique de la Ville de la Métropole.

- Le **Comité Stratégique** du Renouvellement Urbain Métropolitain, organe composé d'un nombre restreint d'élus permanents et du Préfet, se réunit 2 fois par an.

- Présidence : Vice-Président de la Métropole
- Participants :
 - Les Maires des communes
 - Les élus de la Région, du Département, ainsi que les élus thématiques concernés
 - Directions des services concernés et MRU pour Marseille
 - Représentant des organismes HLM, d'Action Logement et de la Caisse des dépôts Consignations
 - Représentants des aménageurs, Etablissements Publics d'Aménagement, SEM, SPL...
 - Services de l'Etat et de l'ANRU

Finalité : croiser les objectifs NPNRU avec la diversité des acteurs et la diversité des Politiques publiques, pour tenir les ambitions urbaines et sociales du renouvellement urbain, suivre les études transversales.

- Ce pilotage stratégique se nourrit du travail de 8 **Comités Opérationnels Territoriaux**, présidés par l'élu Métropolitain, avec les élus territoriaux concernés, sur chacun des secteurs de projet métropolitain : 4 à Marseille, pour les 4 secteurs définis au protocole, et 4 couvrant les autres protocoles.

- Présidence : Vice-Président de la Métropole
- Participants :
 - Direction des services concernés et MRU pour Marseille
 - Services de la Région et du Département
 - Bailleurs sociaux et aménageurs concernés et représentants d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts et Consignations
 - Services de l'Etat et de l'ANRU

Finalité : bien articuler les projets opérationnels avec les études territorialisées, construire une programmation urbaine avec les maîtres d'ouvrage, et préparer les arbitrages et les points à faire remonter auprès des instances.

Pour le Territoire de Marseille, c'est le GIP-MRU qui assure la préparation des travaux des Comités Opérationnels Territoriaux, conformément au rapport de prorogation du GIP-MRU voté en AG du 26 avril 2016. La Métropole s'appuie sur les équipes du GIP-MRU pour piloter les projets et préparer le NPNRU dans cette phase de transition.

c/ Le pilotage thématique

Des Comités de Pilotage Thématiques viennent compléter en transversal le dispositif. Ils rassemblent, sous la Présidence de la Vice-Présidence de la Métropole et/ou du DTA, les personnes compétentes du domaine d'intervention, élus, ou techniciens, acteurs publics ou privés, permettant ainsi de démultiplier les élus et acteurs impliqués dans le Renouvellement Urbain.

- **COPIL Reconstitution de l'offre / Relogements**
 Il se réunit 2 fois par an, à l'invitation de la vice-présidente de la Métropole et du Préfet
 Il rassemble les bailleurs maîtres d'ouvrages, l'ARHLM ; les co-financeurs.
 Il s'appuie sur les travaux pilotés par le référent habitat et peuplement de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole, et permet de faire le point sur
 - L'avancement des programmes de reconstitution financés par l'ANRU – porteurs, foncier, localisation...
 - Les questions de relogements et de peuplement : avancement de la charte, mutualisations...
 Il prend en charge et suit en particulier, avec le GIP MRU, l'étude A1 inscrite au protocole
- **COPIL Achèvement du PNRU 1**
 Piloté par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, il rassemble les directeurs des Maîtres d'ouvrages signataires des conventions du premier programme national de rénovation urbaine.

Il veille au respect des calendriers et tout particulièrement aux échéances inscrites dans les conventions (DAS, demandes de 1^{er} acompte et de solde).

Il s'appuie sur le suivi financier interne des services de l'Etat (AGORA), croisé avec les tableaux de suivi opérationnel élaborés trimestriellement par le GIP MRU.

- **COPIL EHI Habitat Ancien**

Le pilotage global du protocole EHI est assuré par la Métropole.

Sous la double autorité du Préfet et du Maire ou de leurs représentants, le pilotage global du protocole assure et oriente les actions en fonction des résultats atteints et des difficultés rencontrées.

Il est composé du Préfet, du Préfet de Police, du Président de la Métropole, du Maire, du Président de la Région PACA, du Président du Département des Bouches du Rhône, du Procureur, du président de la CAF 13, de l'EPAEM, de l'ADIL 13, de l'ARHLM, de l'Anah (locale/régionale/nationale), ou de leurs représentants et se réunit au moins une fois par an.

Il s'articule avec les instances propres aux études menées dans le cadre du NPNRU, jouant un rôle essentiel pour porter une attention spécifique sur les questions de parc privé ancien dégradé des QPV. Il s'appuie sur les travaux menés par le référent Habitat Ancien de la Métropole.

- **COPIL Accord partenarial Copropriétés**

Le volet copropriétés pour les ensembles situés en QPV d'intérêt régional et national est traité en Comité de pilotage de l'Accord Partenarial

Ce comité de pilotage, sous la double présidence de l'Etat représenté par le Préfet de Département, et de la Métropole, représentée par l'élue référent, assure le pilotage et la coordination générale des études réalisées sous les différentes maîtrises d'ouvrage Ville, Métropole, EPAEM et MRU. Il validera la stratégie proposée pour intervenir dans ces copropriétés et le choix des outils opérationnels.

Les membres du comité de pilotage sont : L'EPF, L'EPAEM, L'ARHLM, le Département ; la Région, la CDC, l'ANAH (locale, régionale, nationale), l'ANRU, le TGI, Le préfet de police, la DRDJSCS, la Ville de Marseille, l'ADIL, l'AGAM, MRU.

Ce comité qui se réunira deux fois par an, a pour objet de s'assurer du suivi et de l'avancement de la démarche par la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs. Il s'appuie sur les travaux menés dans le cadre de la mission A2 inscrite au présent protocole et s'articule avec les études et missions menées dans le cadre du NPNRU sur les QPV.

- **COPIL Développement Durable**

Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent financé par l'ANRU dans le cadre du PIA Ville durable et solidaire, à la Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole.

Il associe, outre le GIP MRU, la DREAL, la DDTM, la Région

Il prend en charge et suit, avec le GIP MRU, le projet SIRIUS inscrit au PIA, l'étude A3 inscrite au protocole, les démarches EcoQuartiers initiées sur les PRU.

- **COPIL Développement Economique**

Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent Développement Economique de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole

Il prend en charge et suit en particulier, en coordination avec la DGADU, les études B2 inscrites au protocole

Il s'agit, pour certains, de la poursuite de dispositifs existants pour Marseille. D'autres seront à créer et compléter au fil des besoins et desancements d'études transversales (mobilité, espaces publics, équipements publics, propreté, gestion, sécurité...).

Article 8.2. Conduite de projet

Le DGS de la Métropole a confié à la DGA Développement Urbain la coordination générale du programme.

La Métropole dispose d'ores et déjà dans ses différentes Directions, de référents thématiques affectés aux travaux sur le protocole de préfiguration. Ces thématiques sont :

- la coordination métropolitaine
- l'écologie (financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire),
- le développement économique,
- l'habitat ancien,
- la stratégie Habitat et peuplement
- Espace public / Voirie
- Déchets / Propreté
- Pluvial / Assainissement
- Aménagement
- Stratégie foncière
- Stratégie territoriale
- Réseau énergie
- Concertation / Communication
- Gestion urbaine de Proximité

La DGA Développement Urbain assure la coordination partenariale transversale des études des protocoles métropolitains et le suivi de la cohérence générale des programmes. Avec les Référents thématiques des différents services de la Métropole énoncés ci-dessus et, sur le territoire de Marseille, les responsables de pôles du GIP MRU, constitués en Equipe projet du programme d'études du protocole, le travail piloté par le DGA Développement Urbain de la Métropole et le Directeur du GIP MRU, permet d'alimenter les instances stratégiques : suivi des études transversales pour le Comité Stratégique, suivi des études territorialisées présentées lors des Comités Opérationnels Territoriaux.

- La **Conférence de Programmation** du Renouvellement Urbain est mise en place pour s'assurer de l'inscription budgétaire des opérations et du bon engagement financier des opérations sur l'ensemble des secteurs. Elle se réunit deux fois par an, en mai pour préparer le budget de l'année N+1 et faire l'état consommé de l'année N. Ensuite en novembre pour faire le point de l'avancement du budget de l'année N et si nécessaire, les rectificatifs budgétaires pour l'année N+1. Cette Conférence de Programmation met ainsi en cohérence la stratégie générale des projets et la temporalité de la gestion budgétaire des Maitres d'ouvrages.

Elle est présidée par DGS de la Métropole qui invite le Délégué Territorial de l'ANRU. Elle réunit les DGA concernés, Ville de Marseille et Métropole, les DG des principaux Maitres d'ouvrages et des aménageurs, les DG des co-financeurs publics et les chefs des Services de l'Etat concernés.

Dans le cadre des transferts de compétences des communes aux 1^{er} janvier 2018 ainsi que de l'évolution de l'organisation métropolitaine, cette conférence de programmation pourrait à terme opérer sur l'ensemble des protocoles et des futures conventions ANRU.

- Le **Management technique des projets** est assuré pour Marseille, pendant le temps du protocole, sous l'égide de la Métropole, par le GIP MRU. Les responsables de chacun des pôles, coordonnent les chefs de projets, pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et pour faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont les instances de gouvernance auront besoin.

Le management technique des projets, pilotés par les chefs de projet de l'équipe du GIP MRU, est structuré autour de 4 piliers :

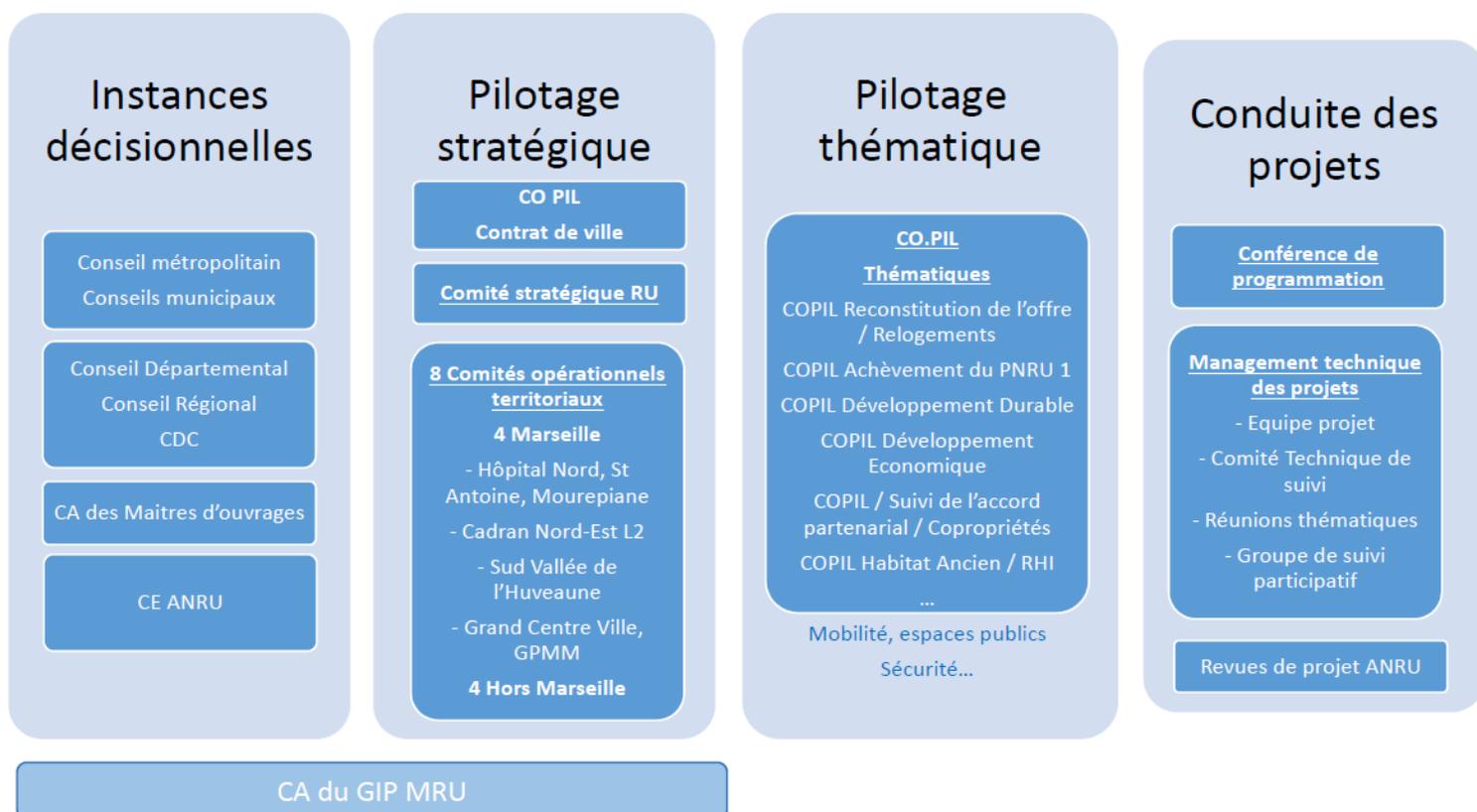
- **Les Equipes projet** par sous-secteur, socle actif de la mise en œuvre opérationnelle, se rencontrent régulièrement pour chaque PRU, associant étroitement les services de l'Etat, ceux des collectivités et, tout particulièrement, les équipes politique de la ville de la Métropole ainsi que les acteurs techniques du « 1^{er} cercle »
- **Les Comités Techniques de Suivi**, programmés sur l'année sont l'outil institutionnel partenarial de pilotage technique du projet, permettant de faire un point de l'état d'avancement du projet
- **Des réunions thématiques** ou opérationnelles de format variable, sont organisées au fil des besoins
- **Les groupes de suivi participatif** se structurent progressivement, en intégrant en particulier les représentants des Conseils citoyens, pour développer l'implication des habitants

Sous l'autorité de la DGA Métropole, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, conduit à son terme le PNRU 1 et prépare donc le NPNRU, en articulation avec l'évolution de la structuration de la Métropole. Il a ainsi fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite de projets, pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au Protocole :

- Pôle Hôpital Nord - Saint Antoine - Mourepiane
- Pôle Nord Est / L2
- Pôle Sud / Vallée de l'Huveaune
- Pôle Grand Centre-Ville / GPMM

Son évolution doit permettre en 2019 la mise en place d'une structure opérationnelle dédiée (SEM ? SPL?...). La montée en puissance de la Métropole et le travail d'évolution en parallèle de l'outil GIP MRU sera un des points à l'ordre du jour du point intermédiaire attendu des partenaires de l'ANRU, conformément à l'article 12 du présent protocole.

- Les **Revue de Projet**, présidées par le Délégué Territorial de l'ANRU, sont l'outil de suivi de l'ANRU pour s'assurer de la cohérence entre les avancements administratifs et techniques des projets et s'assurer du respect des engagements contractualisés avec l'Agence et de manière plus générale du respect du Règlement Général de l'ANRU.



Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

L'enjeu considérable du renouvellement urbain sur le territoire de la Métropole, la diversité des acteurs concernés et la volonté d'élargir encore le cercle des partenaires, conduisent à développer différentes modalités d'association :

- En ce qui concerne les **organismes HLM**, pilier essentiel des projets, leur association, déjà effective au CA du GIP-MRU et dans les instances de management technique des PRU, sera renforcée en les invitant à prendre part au pilotage stratégique des projets, au sein du **Comité stratégique** du renouvellement urbain, et dans les comités opérationnels territoriaux.

Action Logement, qui a mené à bien sa profonde réorganisation et qui dispose désormais d'une représentation régionale structurée, y sera également conviée, de même que les aménageurs.

- La conduite et le pilotage de chacune des études inscrites au présent protocole impliquera d'associer un panel spécifique d'acteurs, suivant son objet, sa thématique ou son périmètre. Le descriptif de ce partenariat propre à chaque étude, et les modalités de sa mobilisation (calendrier, instances) sont détaillés dans chaque FAT correspondante (onglet « Fiche opération »), annexée au présent protocole
- L'importance du parc privé qu'il s'agisse des quartiers anciens, ou des grandes copropriétés dégradées, conduira à associer aux COPIL Copropriétés (Accord partenarial) et Habitat ancien (EHI) **les professionnels concernés, UNIS, FNAIM** en particulier, pour, au-delà des diagnostics partagés, construire ensemble des partenariats publics/privé susceptibles de prévenir les risques de dégradation et de contribuer aux redressements escomptés.
- Sur tout le territoire des QPV, au sein des PRU ou à leurs abords, il faut chercher, plus que par le passé, les modalités d'implication d'acteurs privés de l'immobilier et du développement économique, en renforçant notamment les liens avec le service aux entreprises de la Métropole et la Direction des projets économiques de la Ville de Marseille.

Il existe depuis 25 ans, une instance les rassemblant, l'**Observatoire Immobilier de Provence**, et il lui sera proposé de créer en son sein une commission « renouvellement urbain » pour susciter les initiatives et les montages de projets, tant avec des promoteurs d'habitation, que de locaux d'activité, des commercialisateurs de logements et d'immobilier d'entreprises, des banquiers et des investisseurs.

- Enfin, la diversité des réalisations, depuis plus de 15 ans, et l'ampleur des projets pour l'avenir, leur inscription dans un territoire en mouvement, sur le plan socio-économique, et sur le plan institutionnel, incitent à prendre un peu de recul pour dégager les enseignements et les perspectives, en examinant aussi les situations d'autres métropoles. Ce protocole de préfiguration constitue le bon moment pour mettre en place un **Comité d'Evaluation et d'Expertise**, rassemblant une vingtaine de membres, décideurs publics et privés, techniciens, universitaires et chercheurs, chargé d'apporter à l'action quotidienne la dose requise d'analyse et de propositions.

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Article 8.4 : Harmonisation métropolitaine pour la gouvernance et conduite de projet

Le Comité d'Engagement du 6 février a permis de présenter et débattre un premier bilan des éléments inscrits aux article 8.1 et 8.2, avec :

- Une évaluation en termes de moyens (niveau de mise en œuvre des moyens proposés) et de résultats (efficacité des instances et organisations) adoptées, ainsi que
- Une mise en perspective avec les organisations mises en place sur les autres territoires de la Métropole et la montée en puissance de l'échelon stratégique métropolitain.

Les moyens de gouvernance et de conduite de projet pour le NPNRU font désormais l'objet d'une formalisation harmonisée, au sein de l'article 7 de la convention cadre Métropolitaine, qui complète ou remplace à compter du 6 février 2019 les articles 8 des protocoles de préfiguration en vigueur.

Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, ...) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage a été autorisé par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations d'ingénierie du protocole, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiqué comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire.

Elle mobilise au sein de ses services, pendant les 3 années du protocole Marseillais (2017-2019), une ingénierie dédiée, répartie dans les services compétents, coordonnés au niveau de la DGA Développement Urbain qui pilote le Contrat de Ville, et financée dans le cadre du présent protocole à hauteur de 4 Equivalents Temps Plein, sur les thématiques suivantes

- Coordination générale
- Habitat privé
- Développement économique
- Stratégie Habitat et peuplement

Un 5eme équivalent temps plein est financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire sur la thématique Développement Durable.

La Métropole pilotera tout particulièrement les études transversales à portée stratégique A et B, en s'appuyant le cas échéant sur le GIP MRU.

Conformément à la décision de prorogation du GIP-MRU jusqu'au 31 décembre 2019 voté en AG du 26 avril 2016, la Métropole va s'appuyer sur les équipes du GIP-MRU pour mener à son terme les projets du PNRU et préparer les projets NPNRU dans cette phase de transition, tout particulièrement en pilotant les études territoriales.

L'équipe du GIP-MRU a fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite des projets, adaptés depuis pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au protocole.

Le responsable de chacun de ces pôles coordonne les chefs de projets pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour créer la synergie entre les PRU, mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont l'instance de gouvernance aura besoin. La conduite d'une partie des missions d'ingénierie proposées au Protocole, sous l'autorité de la Métropole AMP sera donc mise en œuvre par le GIP-MRU.

Le GIP-MRU est constitué d'une équipe de 24 personnes.

Les différents postes de l'équipe affectés au pilotage financé par l'ANRU sont les suivants :

- 12 postes de Responsable ou chef de projet urbain
- 1 poste de Chargé d'étude

- 3 postes de Chargé de mission développement local
- Soit 16 Equivalents Temps Plein par an

L'équipe du GIP MRU dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'Anru, est mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée de 4 ans : 2016-2019. Ce financement rétroactif sur l'année 2016 de 16 postes a été validé par le Comité d'Engagement.

Le montant d'assiette forfaitaire annuel retenu par l'Anru pour le GIP MRU est de 1 760 000 €

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Conduite de projet / Coordination des études (postes GIP MRU) 3 ans + 2016	322-6999999-14-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	7 040 000	50%	3 520 000	01/01/2016	1	2 016	8
Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)	322-6999999-14-0002-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	1 380 000	50%	690 000	12/12/2016	1	2 017	6

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Le CE du 6 février a été l'occasion de mesurer :

- La mise en place progressive des moyens dédiés, au sein du Porteur de Projet, au pilotage stratégique ainsi que leur évolution (création d'un service dédié, ré-orientation en matière de désignation de référents thématiques) ;
- La réalité du passage à la phase de mise en œuvre du NPNRU sur certains sites (Miramas, Aix-en-Provence), avec la nécessité de définir les moyens d'accompagnements des futures conventions opérationnelles au sein d'un cadre unique : celui de la convention cadre Métropolitaine.

Par conséquent :

- L'opération « conduite de projet / coordination des études (Postes AMP) » décrite au présent article fait l'objet d'une demande de solde en l'état des dépenses réalisées au 31/12/2018 ;
- A compter du 1^{er} janvier 2019, les moyens internes à la Métropole dédiés au pilotage stratégique du NPNRU (préfiguration puis mise en œuvre) sont inscrits à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine.

Concernant plus spécifiquement le territoire de Marseille Provence, deux évolutions notables sont à souligner :

- Le prolongement de la phase de préfiguration jusqu'en 2020 (mais avec un objectif de présentation d'une première proposition de contractualisation pour chacun des sites concernés à l'horizon de fin 2019) ;
- Le choix de la Métropole, entériné par délibération du Conseil Métropolitain du 20 juin 2019, d'une intégration au sein de la collectivité, au 1^{er} janvier 2020, des moyens du GIP MRU (personnels et contrats) pour la préfiguration et la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (sous la forme d'un transfert d'activité), avec des modalités opérationnelles et organisationnelles en cours de définition à ce stade.

De ce fait, le financement au-delà du présent protocole des moyens inhérents au pilotage opérationnelle du NPNRU, pour le territoire de Marseille Provence, est également inscrit à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine :

- A compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée prévisionnelle du NPNRU (avec un glissement progressif entre préfiguration et mise en œuvre)
- Sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille Provence
- Initialement globalisé à l'échelle du territoire, puis progressivement décliné par convention opérationnelle, lorsque le niveau de définition de chaque projet (et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre) le permettra.

Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

42 études, expertises et moyens d'accompagnement du projet sont cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Pour les actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement urbain, une ligne d'étude transversale est concernée ainsi que la ligne « Maisons mobiles du projet » et 8 études territorialisées sur les quartiers, telles que précisées dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'intervention de l'Anru est au maximum de 50% de la base de financement HT. Les taux cumulés Anru et CDC ne pourront excéder ce maximum. Un décroisement sera recherché entre l'Anru et la CDC.

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Lors du CE du 6 février le Porteur de Projet a sollicité, sur proposition de son opérateur le GIP MRU, l'abondement de plusieurs lignes d'études, afin de faire face à un besoin, constaté au fur et à mesure de la mise en œuvre des études de préfiguration, de prolongement et/ou d'approfondissement des réflexions pour garantir le niveau de qualité et d'intégration des conventions opérationnelles de certains sites.

Les partenaires du Comité d'Engagement n'ont pas donné une suite immédiatement favorable aux demandes de financement inhérentes à ces compléments, renvoyant leur présentation et examen à celui des conventions opérationnelles concernées.

Toutefois, et notamment en vue de garantir à son opérateur l'ensemble des moyens financiers et juridiques indispensables à la continuité du travail de préfiguration, le Porteur de Projet inscrit au sein du présent article les moyens complémentaires nécessaires, sous formes de lignes intitulées « volet 2 » financées à 100% par la Métropole et intégrées au tableau ci-dessous.

Conformément aux indications du Comité d'Engagement, les conditions de subventionnement par l'ANRU de ces moyens feront l'objet d'un examen spécifique, à l'occasion de la présentation des conventions opérationnelles correspondantes.

CA4 – Concertation / Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire

- Lancement en décembre 2017. La Compagnie des Rêves Urbains est missionnée comme AMO
- Stratégie définie en janvier 2018
- Permanences hebdomadaires et premiers ateliers de concertations depuis avril 2018

La **Maison Mobile** des projets est en expérimentation sur ce territoire depuis juin 2018, animée par l'AMO. Maintien d'une dynamique de mobilisation des habitants jusqu'à la contractualisation de la convention.

Fusion CA5 / CA9 – Etudes urbaines et sociales Grand Malpassé et Grand Saint-Barthélémy

Notification : septembre 2018

Groupement Devillers et Associées – Soville – Daragon/Gautier – Sitétudes – Compagnies des Reves Urbains -

En cours :

- Diagnostic sur Schéma de renouvellement urbain
- Diagnostic sur secteur Font-Vert/Cité SNCF
- Mise à jour du plan directeur sur Flamants/Mail/Busserine/Picon

CA8 – Concertation / Communication Grand Malpassé

Poursuite des actions de communication-concertation dans la continuité du PRU 1 Malpassé : information et concertation structurée autour de la commission trimestrielle de suivi du PRU, regroupant tous les acteurs locaux et la table de quartier (café partenaire mensuel et commission de suivi trimestrielle Plus expos, manifestation Vivre Ensemble à Malpassé, animation Hapi...).

Le budget du protocole, affecté à la concertation, n'est pas en cohérence avec l'étendue du territoire concerné et la diversité des acteurs et des projets.

Augmentation de la base subventionnable avec un plafonnement ANRU à 50.000 euros.

CA11 – Concertation / Communication Grand Saint-Barthélémy

Le budget prévu initialement ne permet pas de conduire la mission de concertation sur le territoire du Grand St-Barthélémy comprenant plus de 5 000 logements.

Production d'une maquette physique.

Augmentation de la base subventionnable avec un plafonnement ANRU à 50.000 euros.

CA13 – Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord Est L2**CB4 – Concertation / Communication Solidarité / Kallisté**

Rapprochement avec Kallisté.

L'étude CD1 « Cité des associations Grand Centre-Ville » est supprimée.

Tableau des études actualisées (dès que les FAT seront achevées)

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers	322-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	240 000	50%	120 000	12/12/2016	2	2017	6
A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination	322-6999999-14-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	2	2017	6
B9 - Concertation - Communication secteur Grand Centre Ville - GPMM	322-6013032-14-0001-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Amavaux Jean Jaurès	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	1	2018	2
CA1 - Etudes urbaines et sociales	322-6013044-14-0001-005	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	1	2017	4
CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire	322-6013044-14-0001-006	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA5 - Etudes urbaines et sociales Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-007	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	4
CA8 - Concertation - Communication Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-008	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	4
CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-009	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
CA11 - Concertation - Communication Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-010	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA15 - Concertation / Communication PRIR Cadran Nord-Est L2	322-6999998-14-0001-011	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	40 000	50%	20 000	12/12/2016	1	2019	3
CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine	322-6999999-14-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	500 000	50%	250 000	12/12/2016	1	2018	6
CB4 - Concertation La Solidarité / ND Limite	322-6013055-14-0001-013	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	2
CB5 - Accompagnement de la transition à La Savine	322-6013056-14-0001-014	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	6
CB9 - Concertation / Communication Bricarde / Castellane	322-6013051-14-0001-015	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	2
CB6 - Complément études urbaines et sociales Bricarde - Castellane	322-6013051-14-0001-016	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	2	2017	6
CB 10 - Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	322-6013052-14-0001-017	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2018	3
CB12 - GUSP Renforcée 2017-2018 Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-018	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	4
CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-019	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	3
CB14 - Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	322-6013053-14-0001-020	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	4

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CC1 - Etude urbaine et sociale Air Bel - Compléments	322-6013038-14-0001-021	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	4
I.1 - Maisons mobile du projet	322-6999999-14-0001-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	390 000	38%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
CA13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Nord Est L2	322-6999998-14-0001-023	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2019	3
CD8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle	322-6013058-14-0001-024	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	3
CB3a bis - Expertises complémentaires en phase d'élaboration du PDS	322-6013055-14-0001-025	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	80 000	50%	40 000	12/12/2016	1	2018	2
A1 - Stratégie patrimoniale et de peuplement	322-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	480 000	50%	240 000	12/12/2016	2	2017	6
B4 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	322-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	280 000	50%	140 000	12/12/2016	1	2018	6
A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	322-6999999-14-0002-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	322-6999999-14-0002-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	6
B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	650 000	31%	200 000	12/12/2016	2	2017	6
A6 - Stratégie de concertation et de communication	322-6999999-14-0002-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	322-6999999-14-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE MARSEILLE	320 000	50%	160 000	12/12/2016	2	2017	6
CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville	322-6013032-14-0003-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Aravaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	30 000	50%	15 000	12/12/2016	2	2017	2

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0004-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs OLIVERS LILAS MIMOSAS et BELLEVUE	322-6013042-14-0004-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0005-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Malpassé Corot	322-6013042-14-0005-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CB8 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	322-6013051-14-0006-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CC2 - Etudes techniques préalables / faisabilité réhabilitations et restructurations Air Bel	322-6013038-14-0006-002	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème arrondissement 6013038 Air Bel	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CB7 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	322-6013051-14-0007-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	3
CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane	322-6013051-14-0007-002	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	80 000	50%	40 000	12/12/2016	2	2017	3
CD4 - Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	322-6013032-14-0008-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD5c - Etude sur la copropriété Versailles	322-6013032-14-0008-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD7 - Etude urbaine et sociale - Le Canet	322-6013032-14-0008-003	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	130 000	50%	65 000	12/12/2016	2	2018	3
CD9 - Etude de définition et de programmation d'un projet urbain Briançon Les Crottes	322-6013032-14-0008-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet de présentations synthétiques dans les dossiers remis à l'Anru et à ses partenaires en vue des signatures des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages

Plusieurs opérations de démolitions sont prévues en investissement et en Autorisation de démarrage anticipé dans le protocole :

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition des bâtiments H2, H3 (83 logts) et relogements Démolition des bâtiments I2 et I3 (83 logts) et relogements	La Savine	Logirem	Investissement
Démolition tour K – 92 logements (y compris MOUS)	La Castellane	Eriila	Investissement
Démolition partielle Bâtiment J Busserine (y compris MOUS)	St Barthélémy	Logirem	Investissement

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition bâtiments D, E, et K (276 logements)) et relogements	La Savine	Logirem	Autorisation de démarrage anticipé
Démolition ou restructuration Bâtiment A (1 à 4) – Chiffrage MOUS	Flamants	13 Habitat	Autorisation de démarrage anticipé

Pour faciliter des relogements des ménages de ces opérations dans le parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans, une indemnité pour minoration de loyer peut être versée par l'ANRU.

Le temps du protocole permettra d'estimer l'enveloppe financière couvrant ces indemnités, qui sera précisée dans les conventions de chaque quartier et/ou dans la convention métropolitaine sur l'Habitat.

Tous les relogements effectués entre la date de CE, le 12 décembre 2016, et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

Evolution suite au CE du 6 février 2019

Le financement des relogements dans le neuf avec minoration de loyer liés aux opérations visées par le présent article est inscrit à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine. L'article 9 reprendra les modalités de l'article 9.2.2 du protocole précisant que tous les relogements effectués entre la date du CNE du 12/12/2016 et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

Opérations d'investissements financées dans le protocole de préfiguration

Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail¹

En cohérence avec l'Accord partenarial, les 16 opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9. Elles ne figurent pas dans le tableau financier en annexe 7 car ne bénéficiant pas d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Les phases de suivi animation des Plans de Sauvegarde, amenées à prendre la suite des phases d'élaboration sur 2 années, ne sont pas encore financièrement programmées dans l'Accord partenarial. Le présent protocole étant programmé sur 3 ans et devant permettre d'assurer la continuité d'action avec les futures conventions NPRU, les 1^{ere} années de suivi animation sur les 3 PDS en cours sont ici mentionnées, en Maitrise d'ouvrage Métropole. Les conclusions des études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

¹ Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)

Présentation des études programmées à l'article 4 du présent protocole et cofinancées par l'Anah.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnab le prévisionnelle	Taux de subvention Anah	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Coordination Copropriétés		QPV Multi-sites	AMP	300.000 €	50%	S2 2017	6
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Corot – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Maurette		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1 ^{ère} année)		QP013055	AMP	150.000 €	50%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
Etudes pré-opérationnelles protocole EHI		QP013032	AMP	530.000 €	50%	S2 2017	6
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue		QP013032	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1 ^{ère} année)		QP013032	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2

Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les 18 opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Ne figure dans le tableau financier en annexe 7 que l'étude B5-B6 Cohérence et programmation des projets Grand Centre-ville qui bénéficie également d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Présentation des opérations du programme de travail financées par la Caisse des Dépôts.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO Projets Durables		QPV Multi-sites	AMP	240.000 €	50%	S2 2017	6
Potentiels de développement économique		QPV Multi-sites	AMP	250.000 €	50%	S1 2018	2
Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale		QPV Multi-sites	AMP	70.000 €	50%	S1 2018	2
Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	QPV Multi-sites	AMP	650 000 €	19%	S1 2018	5
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré-opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Maurelette		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1 ^{ère} année)		QP013055	AMP	150.000 €	20%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue Phase d'élaboration		QP013032	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1 ^{ère} année)		QP013032	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2

Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) ambitionne déjà de mener, plus particulièrement sur le quartier de Frais Vallon, un projet de renouvellement urbain de haute qualité poursuivant une logique ambitieuse de développement durable. En effet, la Métropole AMP a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Villes et territoires durables ». Cette candidature, portée par la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole, a été officiellement retenue le 15 décembre 2015 par le Premier Ministre.

Les projets retenus devaient répondre à deux objectifs principaux :

- L'augmentation du « reste pour vivre » des habitants par la diminution des dépenses contraintes,
- Le renforcement de l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.

Le projet appelé « Sirius » qui sera donc mené sur Frais Vallon comporte trois volets :

- Volet 1 : GENERIC qui propose une gestion énergétique utilisant les réseaux intelligents
- Volet 2 : CHANGE qui propose l'accompagnement des habitants au changement et aux nouveaux gestes écologiques
- Volet 3 : SOBRE qui proposera de Nouveaux services aux habitants pour optimiser le bien-être et réduire l'empreinte carbone

Dans ce cadre, des études sont menées par AMP en 2016 pour définir un programme d'actions innovantes sur ce secteur, en coordination avec celles menées dans le cadre de l'élaboration du NPNRU et donc avec l'étude objet de ce présent marché.

La Convention cadre de maturation relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » est jointe en annexe.

L'opération de réhabilitation par HMP des bâtiments A-I-K-L-N sur Frais Vallon, inscrite dans le cadre du présent protocole en autorisation de démarrage anticipé sera financée dans le cadre du programme global et ambitieux de réhabilitation de la future convention NPRU. Sa partie « innovation » sera financée dans le cadre du PIA.

Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études ou travaux, prise de poste, prise en compte du dossier d'intention de démolir²) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage aurait été autorisé préalablement.

10 opérations d'investissement sont financées dans le cadre du protocole de préfiguration de Marseille, dont 7 sur le logement, en maîtrise d'ouvrage bailleurs. 2 opérations d'équipement réalisées par la Soleam sur le Grand centre-ville, 1 opération d'aménagement EPAEM sur les Crottes.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations financées dans le protocole de préfiguration, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiquée comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Sur le secteur Hopital Nord - St Antoine – Mourepiane : 3 opérations

La Savine : Démolition des bâtiments I3, I2, H3 et H2 (160 logements) en Maitrise d'ouvrage Logirem) :

L'avenant de clôture du PRU1 avait validé le principe de démolition de ces 4 bâtiments pour permettre le désenclavement du plateau de la Savine par la traverse Béranger. Le montage prévu dans l'avenant de clôture, qui prévoyait que les démolitions restantes au-delà de la phase 1 seraient assumées par les collectivités ou leur aménageur, a évolué vers un nouveau scénario. Dans le NPNRU, Logirem démolit les bâtiments E/D/H/I/K, après relogement, avant de céder les terrains libérés à la Métropole ou à son aménageur, pour viabilisation et valorisation des charges foncières correspondantes. Cette opération est nécessairement inscrite en pré-conventionnement au protocole de préfiguration car la réalisation de travaux Soleam sur les espaces publics prévus dans le cadre du PNRU1 demandent cette libération des terrains. La date du PCDID est le 14/08/2015.

La gestion transitoire par la collectivité de cette friche urbaine de logements sociaux vidés progressivement jusqu'en 2019, est prise en compte dans le cadre de la missions d'ingénierie « Accompagnement de la transition à la Savine » inscrite au protocole, pilotée par MRU avec les partenaires Ville/Métropole et bailleur : l'un des outils élaboré dans ce cadre sera l'élaboration d'un protocole foncier entre la Ville / la Métropole et le bailleur, permettant d'organiser opérationnellement cette gestion transitoire partenariale de la Savine haute. Un protocole foncier sera validé avant la fin de 2017

Reconstitution 161 logements au titre des démolitions restantes sur la Savine haute :

Cette opération en Maitrise d'ouvrage Logirem vise notamment à compléter le plan de relogement de Logirem afin de finaliser le relogement des habitants de la Savine haute fin 2019. La demande de financement porte sur la construction de 161 LLS, répartis sur 6 opérations.

Une seule de ces opérations est située en QPV (Montolieu 19 logements, dont 15 PLAI et 4 PLUS). Cette opération est une VEFA située dans le cœur du QPV du Centre-Ville, dans le 2^e arrondissement, à proximité de l'îlot Bon Pasteur (dont le recyclage est intégré dans la convention PRU1 du Centre Nord), dans un secteur de centre ancien, faiblement pourvu en logement social, où il existe un fort besoin de production d'une offre sociale de qualité et qui répondrait à une demande de jeunes actifs. Bien que située en QPV, cette opération a reçu un avis favorable en Comité d'Engagement, du fait de sa localisation en centre ancien.

²

Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier relatif au NPNRU

La Castellane : Démolition de la tour K (92 logements), en maîtrise d'ouvrage Erilia

Cette opération constitue un invariant du projet depuis le CE de la convention PNRU de la Castellane, et cette démolition a été confirmée par le projet urbain et social retenu par les partenaires locaux lors du comité de pilotage de janvier 2016. Elle permet en effet d'ouvrir un axe est-ouest pour améliorer le fonctionnement interne du quartier. Par ailleurs, une autorisation de démarrage anticipée du relogement à la date du 14 août 2015 a été autorisée par le DG de l'ANRU dans un courrier en date du 27/01/2015, joint en annexe.

Le taux de financement du déficit a été fixé par l'Anru à 70 %, la durée pour la prise en compte de l'indemnité pour pertes d'exploitation est fixée à 18 mois, et le calcul de la VNC est calculé au 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir (mai 2016), conformément au RGA.

Sur le secteur Cadran Nord-Est L2 : 2 opérations

Picon Busserine : Relocalisation du local commercial en maîtrise d'ouvrage Logirem

Cette opération n'avait pas pu être retenue dans l'avenant de clôture car ne pouvant pas respecter le calendrier de clôture de la convention. Il s'agit de la relocalisation d'un snack dans le RDC d'une construction neuve de Logirem. L'opération comprend l'aménagement du RDC et la démolition du snack. Elle s'inscrit dans la finalisation du projet du PRU de Picon Busserine.

Picon Busserine : Démolition partielle du bâtiment J - J5 à J8 (40 logements) en maîtrise d'ouvrage Logirem

Cette démolition pour créer une percée depuis la rue du Stade vers la Plaine des Loisirs était initialement inscrite dans le PRU de Picon Busserine. Elle avait été abandonnée pour des raisons de calendrier (manque de maturation par rapport aux projets de couverture de la L2, plaine des loisirs et aménagement de la place de la gare). Il s'agit pour le bailleur de lancer les études de relogement et les travaux. Les réflexions partenariales sont menées en parallèle sur le projet d'aménagement de la Plaine de Loisirs au sud de la barre. Elle sera financée aux conditions standard du RGA ; la date du PCDD sera la date du CE, le 12/12/2016.

Sur le secteur Sud Vallée de l'Huveaune : 1 opération

Air Bel : Démolition du foyer de la Marylise, en maîtrise d'ouvrage SA HLM UNICIL

Située au nord du quartier, sur un secteur voué à la diversification, la démolition de cet ancien EHPAD, désaffecté depuis 3 ans, mais comptabilisé comme logements sociaux (74 logements, reconstitués dans la nouvelle Marylise à l'entrée Nord du quartier), constitue un invariant du projet validé par les partenaires locaux, et cohérent avec les premières esquisses urbaines.

Plusieurs projets de reconversion successifs ont été abandonnés pour des raisons techniques ou financières. L'immeuble est vide depuis avril 2013. Sa démolition permettra d'aménager un parc urbain et de créer les dessertes publiques ouvrant le quartier vers l'Est et desservant les équipements publics au Sud. Elle sera financée au taux de 70%.

Sur le secteur Grand Centre-Ville – GPMM : 4 opérations

En phase protocole, un premier groupe d'équipements est privilégié situés sur le secteur de **Noailles**, en complément de la requalification plus globale engagée sur ce secteur et d'une action forte sur l'habitat :

Equipement Micro-crèche 61-63 rue d'Aubagne, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'Ouvrage Marseille Habitat)

Equipement social Noailles - Tr1 - 44 rue d'Aubagne, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille

Equipement social Noailles - Tr 2 - Domaine Ventre, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille

Les Crottes : Aménagement Traverse Bachas, terrains de sport, voirie passerelle Gauchet en maîtrise d'ouvrage EPAEM

L'opération est repérée comme prioritaire et urgente par l'EPAEM dans le cadre du schéma d'ensemble du secteur Euroméditerranée. L'EPAEM a conduit des études poussées sur ce secteur dans le cadre du projet d'extension de l'OIN.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre	
I.9 - Démolition foyer La Marylise	322-6013038-21-0001-001	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	SA HLM UNICIL	1 601 863	40%	640 000	12/12/2016	S2	2017	1	
I.8 - Démolition tour K - 92 logements (y compris MOUS)	322-6013051-21-0002-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	4 543 641	70%	3 180 549	14/08/2015		1	2016	12
I.3 - Démolition partielle Bat J BUSSERINE	322-6013049-21-0003-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	1 912 937	70%	1 339 056	12/12/2016		1	2017	6
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments H - La Savine	322-6013056-21-0003-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 850 667	70%	1 995 467	14/08/2015		2	2015	13
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments I - La Savine	322-6013056-21-0003-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 903 084	70%	2 032 159	14/08/2015		2	2015	13
I.10 - Les Crottes aménagement traverse Bachas, voiries, terrains de sport, traverse Gauchet	322-6013032-24-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	507 250	50%	253 625	12/12/2016		2	2018	4
I.5 - Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-001	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 840 758	4%	144 000 573 500 de prêts AL	12/12/2016		2	2017	4
I.5 - Train Bleu - Construction neuve de 13 PLAI - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 082 895	6%	117 000 110 800 de prêts AL	12/12/2016		1	2017	2
I.5 - ILOT 3C - VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/Rue de Chanterac	322-6013056-31-0001-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 926 000	2%	72 000 308 900 de prêts AL	12/12/2016		1	2018	5
I.5 - Massalia - Construction neuve de 10 PLAI - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-004	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 197 717	8%	90 000 76 900 de prêts AL	12/12/2016		1	2017	2
I.5 - VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAI - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-005	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 152 038	3%	28 800	12/12/2016		1	2018	4
I.5 - VEFA AMETIS - 34 PLUS 34 PLAI - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-006	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	8 594 760	4%	306 000 802 900 de prêts AL	12/12/2016		1	2018	4
I.16 - Centre social Noailles - Tranche 1 - rue d'Aubagne/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	1 060 000	50%	530 000	12/12/2016		2	2016	12
I.17 - Centre social Noailles - Tranche 2 - Domaine Ventre/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	2 714 000	50%	1 357 000	12/12/2016		2	2016	12
I.14 - Micro-crèche 61-63 Rue d'Aubagne 13001 Marseille	322-6013032-37-0002-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	MARSEILLE HABITAT	361 460	50%	180 730	12/12/2016		2	2017	3
I.2 - Relocalisation d'un local commercial	322-6013049-38-0001-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	116 000	50%	58 000	12/12/2016		2	2017	1

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah

Sans objet

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations, prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération (S1 2011) et la date de fin opérationnelle de la dernière opération (S2 2022).

La date de lancement opérationnel du protocole est le 14 août 2015.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée 3 ans après la signature du protocole

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 31/12/2022

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU.

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du..... , (date de signature du protocole de préfiguration par l'Anru).

Le présent protocole s'achève le 31/12/2025

La date d'achèvement du protocole de préfiguration (date de fin de validité administrative) correspond à la date estimée de fin opérationnelle³ de la dernière opération + 3 ans.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru

Au fil de l'avancement des études urbaines et sociales territorialisées du programme de travail, articulées avec les études transversales thématiques et par secteur, le porteur de projet déposera auprès du délégué territorial de l'Anru les dossiers présentant, dans le cadre des orientations de programmation urbaine par grands secteur, les projets résultant des études prévues au programme de travail, en vue des contractualisations avec l'Agence par des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

La durée du Protocole étant ici sur 3 ans, et vu les attentes précisées par les partenaires à l'issue du CE et reprises à l'article 3, il est convenu d'un point de rendez-vous à un an avec l'Anru (cf. annexe 8)

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain est conditionné à la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de

³

Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU

protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Dans le cas où des natures d'opérations générant des contreparties Action Logement seraient financées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration, ces contreparties devront être formalisés au plus tard dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru

Les dépenses finançables par l'Agence sont prises en compte conformément aux conditions décrites à l'article 1.2.1 du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le tableau financier des opérations physiques figurant à l'annexe 7, signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru, déclinés entre montants de subventions Anru et volumes de prêts bonifiés le cas échéant. L'ensemble des cofinancements sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de **22 134 k€**, comprenant **20 244 k€** de subventions (dont **12 324 k€** pour les opérations d'investissement visées à l'article 10) et **1 873 k€** de volume de prêts distribués par Action Logement (pour les opérations d'investissement visées à l'article 10).

Les concours financiers de l'Anru sont attribués sous réserve du respect des dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah⁴

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **1 340 k€**, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

⁴ Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 6, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru

En cas de mentions contradictoires qui seraient inscrites dans le présent protocole avec les dispositions des règlements de l'Agence, ces derniers prévalent.

Article 13.5. Contrôle et audits

Conformément à l'article 4 du RGA et l'article VII du règlement financier, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire à l'instruction des dossiers, aux paiements, au suivi et à l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration.

Le cas échéant, ils faciliteront les contrôles sur place ou sur pièces diligentés par l'Anru.

En cas de contrôles sur place réalisés pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le cas échéant, le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers faciliteront également les audits réalisés a posteriori par l'Anru, portant sur l'intégralité des éléments remis par le bénéficiaire d'un concours financier de l'Anru.

Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Le directeur général de l'Anru peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 13.8. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Article 14. Dispositions diverses

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date⁵

Signatures :

Pour l'ANRU	Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Pour l'Etat	Pour la Ville de Marseille
Pour l'ANAH	Pour la Caisse des Dépôts et Consignations
Pour Habitat Marseille Provence	Pour 13 HABITAT
Pour LOGIREM	Pour ERILIA
Pour UNICIL	Pour MARSEILLE HABITAT
Pour le GIP Marseille Rénovation Urbaine	Pour l'Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée
Pour le Département des Bouches-du-Rhône	Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

⁵

Apposée par le dernier signataire (soit le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru)

ANNEXES

- 1- Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
- 2- Plan des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.
- 3- Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
- 4- Description de la gouvernance et de la conduite de projet
- 5- Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés
- 6- Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation
- 7- Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration
- 8- Planning de réalisation et tableau général et détaillé des actions du programme de travail
- 9- Tableau des financements de l'Anah
- 10- Tableau des financements de la Caisse des Dépôts
- 11- Convention relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire »
- 12- Courrier de dérogation du DG ANRU pour la prise en compte de la MOUS sur l'opération de démolition de la tour K d'Erilia

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	CNE dématérialisé		Tableau financier de l'avenant au protocole (322) Mise à jour : version du 20/09/2019	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT	
A																											
Etudes transversales thématiques																											
A1-B7	Oui	Calendrier modifié	Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification	AMP	480	576	2019 S1	6		240	50%									161	34%	69	14%				10
A2			Coordination copropriétés	AMP	300	360	2017 S2	6				150	50%							150	50%		0%				
A3		Calendrier modifié	AMO Projets durables	AMP	240	288	2019 S2	4						120	50%					84	35%	36	15%				
A4	Oui	Calendrier modifié	AMO Sécurité	MRU	120	144	2019 S2	6		60	50%										0%	60	50%				
A5			Mise en place et suivi outils de pilotage et coordination (hors investissements)	MRU	120	144	2017 S2	6		60	50%									60	50%		0%				
A6	Oui	Calendrier modifié	Stratégie de concertation et de communication	AMP	150	180	2019 S1	6		75	50%									53	35%	23	15%				
A7-B8	Oui	Calendrier modifié	GUP / Méthode et organisation	AMP	300	360	2019 S1	6		150	50%									105	35%	45	15%				
A8		Ex B2a/B2b	Développement économique	AMP	320	360	2019 S2	4						160	50%					112	35%	48	15%				
A9		Ex B4	Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	AMP	280	336	2018 S1	6		140	50%									140	50%						
TOTAL Etudes transversales thématiques					2 310	2 748				725	31%	150	6%	280	12%	0	0			865	37%	281	12%	0			10
B																											
Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines																											
B3	Oui	Calendrier modifié	Optimisation des équipements et services publics / Mutualisations	Ville	320	384	2019 S2	6		160	50%											160	50%				
SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																											
B5-B6		Montant modifié	Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	AMP	400	480	2018 S1	5	150	200	50%			125	31%					53	13%	23	6%				
B9			Concertation communication Secteur Grand Centre Ville - GPMM	MRU	120	144	2018 S1	2		60	50%									42	35%	18	15%				
TOTAL Etudes par grands secteurs					520	624			150	260	50%	0		125	24%	0	0			95	18%	41	8%	0			0
I.1		Modifier le libellé	Maisons mobiles du projet	MRU	390	468	2018 S2	8		150	38%	0		0		0		0		168	43%	72	18%	0			0
CA																											
SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																											
Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																											
CA1			Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	350	420	2017 S1	4	150	175	50%					100	29%			53	15%	23	6%				
CA1 bis			Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire volet 2	MRU	300	360	2019 S1	4												300	100%						
CA2			Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	HMP	50	60	2017 S2	2		25	50%									15	30%		0%	10	20%		
CA2			Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	13H	50	60	2017 S2	2		25	50%									15	30%		0%	10	20%		
CA3			Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019 S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%				
CA4	Oui	Montant modifié /	Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	130	156	2017 S2	5		50	38%									43	33%	8	6%	30	23%		
SOUS-TOTAL					980	1 176			150	275	28%	50	5%	20	2%	100	10%			440	45%	45	5%	50	5%		
Le grand Malpassé																											
CA6			Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Lilas Mimosas et Bellevue	HMP	50	60	2017 S2	4		25	50%									15	30%		0%	10	20%		
CA6			Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Lilas Mimosas et Bellevue	13H	50	60	2017 S2	4		25	50%									15	30%		0%	10	20%		
CA7a			AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017 S2	4				125	50%	50	20%					53	21%	23	9%				
CA7b			AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS - 1ere année	AMP	150	180	2019 S2	2				75	50%	30	20%					32	21%	14	9%				
CA8		Montant modifié	Concertation / communication St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas	MRU	120	144	2017 S2	4		50	42%									62	52%	8	7%				
SOUS-TOTAL					620	744			0	100	16%	200	32%	80	13%	0	0%			176	28%	44	7%	20	3%		
Le grand Saint Barthélemy																											
CA9 - CA5		Fusion	Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélemy & Grand Malpassé	MRU	400	480	2017 S2	4	50	200	50%					175	44%			18		8					
CA10			Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018 S1	3				50	50%	20	20%					15		15					
CA11		Montant modifié	Concertation / communication Grand St Barthélemy	MRU	120	144	2017 S2	3		50	42%									62	52%	8	7%				
SOUS-TOTAL					620	744			50	250	40%	50	8%	20	3%	175	28%			95	15%	31	5%				
Les Rosiers																											
CA12			Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020 S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%				
SOUS-TOTAL					100	120						50	50%	20	20%					15	15%	15	15%				
La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aygalades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																											
CA13		Montant modifié	Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2	MRU	200	240	2019 S1	3		100	50%					68				25	13%	8	4%				
CA14			La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020 S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%				
CA15			Concertation / communication PRIR cadran Nord-Est L2	MRU	40	48	2019 S1	3	40	20	50%									14	35%	6	15%				

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	CNE dématérialisé	Tableau financier de l'avenant au protocole (322) Mise à jour : version du 20/09/2019	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
		SOUS-TOTAL		340	408			40	120	35%	50	15%	20	6%	68	20%			54	16%	29	9%			
		TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		2 660	3 192			240	745	28%	400	15%	160	6%	343	13%	0		780	29%	164	6%	70	3%	0
CB		SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																							
		Solidarité / Kalliste / La Granière																							
		La Savine / Vallon des Tuves																							
CB1		Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine	MRU	500	600	2018	S1	6	250	50%					140				77	15%	33	7%			
CB1 bis		Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine volet 2	MRU	50	60	2019	S2	3											50	100%		0%			
CB2		La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB3a		AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2			20	50%	20	50%											
CB3a bis		AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase élaboration du PDS	MRU	80	96	2018	S1	2	40	50%									28	35%	12	15%			
CB3b		AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS - 1ere année	AMP	150	180	2019	S1	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CB4	Libellé modifié	Concertation communication Solidarité - Kallisté	MRU	50	60	2018	S1	2	25	50%									18	35%	8	15%			
CB5		Accompagnement de la transition à la Savine	MRU	200	240	2017	S2	6	100	50%					50				35	18%	15	8%			
		SOUS-TOTAL		1 170	1 404			0	415	35%	145	12%	70	6%	190	16%			254	22%	96	8%			
		Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane																							
CB6		Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane	MRU	350	420	2017	S2	6	200	175	50%				100	29%			53	15%	23	6%			
CB6 bis		Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane volet 2	MRU	150	180	2019	S1	4											150	100%		0%			
CB7		Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	Erilia	300	360	2017	S2	5	150	50%									63	21%	27	9%	60	20%	
CB8		Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	Logirem	200	240	2017	S2	5	100	50%									42	21%	18	9%	40	20%	
CB9		Concertation / communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane	MRU	100	120	2017	S2	2	50	50%									35	35%	15	15%			
CB15		Etude de programmation centre social de La Castellane	Erilia	80	96	2017	S2	2	40	50%											40	50%			
		SOUS-TOTAL		1 180	1 416			200	515	44%					100	8%			343	29%	123	10%	100	8%	
		Consolat / Mirabeau (PRIR)																							
CB10		Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	MRU	150	180	2018	S2	3	75	50%					35	23%			28	19%	12	8%			
CB11		Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB12		GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau	MRU	50	60	2018	S1	4	25	50%									18	35%	8	15%			
CB13		Concertation / communication Consolat Mirabeau	MRU	50	60	2018	S1	3	50	25	50%								18	35%	8	15%			
		SOUS-TOTAL		350	420			50	125	36%	50	14%	20	6%	35	10%			78	22%	42	12%			
		Campagne Lévêque (PRIR)																							
CB14		Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	MRU	150	180	2018	S1	4	50	75	50%				35	23%			28	19%	12	8%			
		SOUS-TOTAL		150	180			50	75	50%					35	23%			28	19%	12	8%			
		TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		2 850	3 420			300	1 130	40%	195	7%	90	3%	360	13%	0		703	25%	273	10%	100	4%	0
CC		SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE																							
		Air-Bel																							
CC1		Etudes urbaines et sociales Air Bel	MRU	100	120	2017	S2	4	50	50%					30	30%			14	14%	6	3%			
CC1 bis		Etudes urbaines et sociales Air Bel volet 2	MRU	200	240	2019	S2	4											200	100%		0%			
CC2		Etudes techniques préalables / Faisabilité réhabilitations restructurations Air Bel	Logirem	200	240	2017	S2	4	100	50%					70	35%							30	15%	
		TOTAL SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE		500	600			0	150	30%	0	0	0	0	100	20%	0		214	43%	6	1%	30	6%	0
CD		SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																							
		Grand Centre Ville / Le Canet																							
CD2		Etudes pré-opérationnelles Protocole EHI	AMP	530	636	2017	S2	6			265	50%							265	50%					
CD3		Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%									8

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	CNE dématérialisé	Tableau financier de l'avenant au protocole (322) Mise à jour : version du 20/09/2019	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
CD4		Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	EPAEM	100	120	2017	S2	2	50	50%														50	
CD5a		AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CD5b		AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CD5c		Etudes sur la copropriété Versailles	EPAEM	100	120	2018	S1		50	50%														50	
CD6		Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%								8	
CD7		Etude urbaine et sociale - Le Canet	EPAEM	130	156	2018	S1	3	65	50%					50	38%								15	
		SOUS-TOTAL		1 520	1 824				0	165	11%	595	39%	132	9%	112	7%		349	23%	36	2%		131	
		La Cabucelle / Les Crottes																							
CD8		Etude urbaine et sociale La Cabucelle	MRU	150	180	2018	S1	3	75	50%					50	33%			18	12%	8	5%			
CD9		Diagnostic social et programmation urbaine Briançon Les Crottes	EPAEM	100	120	2017	S2	3	50	50%														50	
		SOUS-TOTAL		250	300				0	125	50%				50	20%			18	7%	8	3%		50	
		TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		1 770	2 124				0	290	16%	595	34%	132	7%	162	9%		367	21%	44	2%	0	181	

TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES				7 780	9 336				540	2 315	30%	1 190	15%	382	5%	965	12%		2 063	27%	486	6%	200	3%	181
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS				3 220	3 840				150	1 135	35%	150	5%	405	13%				1 127	35%	393	12%		10	
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE				11 000	13 176				690	3 450	31%	1 340	12%	787	7%	965	9%		3 190	29%	879	8%	200	2%	191

0

I			OPERATIONS PRIORITAIRES INVESTISSEMENTS DU PROTOCOLE ET SUITE AU CNE DU 06/02/2019																						
			Opérations Pré-conventionnées (OPPC)																						
			Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																						
CNE 06/02			Démolition bâtiment E et centre commercial (92 logements)	HMP	5 954					5 538	93%													416	
			St Paul / Corot / Villemorze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas																						
CNE 06/02			Acquisitions / Démolition bâtiment A Parc Corot	AMP	5 520					4 256	77%								1 264	23%					
CNE 06/02			Acquisitions / Démolition bâtiment C Parc Corot	AMP	4 455					3 404	76%								1 051	24%					
CNE 06/02			Equipement social Saint-Just Corot	Ville	3 000					1 500	50%			174	6%	247	8%					0%		301	
			Le grand Saint Barthélémy																						
I.2			St Barthélémy AMENAGEMENT Relocalisation local commercial	Logirem	147	155	2017	S2	1	58	39%											58	39%	31	
I.3			St Barthélémy DEMOLITION partielle bâtiment J Busserine (y compris MOUS)	Logirem	2 009	2 077	2017	S1	6	1 400	67%											670	33%		
CNE 06/02			Retournement de l'équipement social AGORA	Ville	480	576	2019	1	4	240	50%										240	50%			
			La Savine / Vallon des Tuves																						
I.4	Oui	22/02/2014	Savine DEMOLITION Batiments H et logements - 81 lgts	Logirem	3 555	3 845	2015			4 271	68%								416	12%			353	10%	370
I.4	Oui	22/02/2014	Savine DEMOLITION Batiments I et logements - 82 lgts	Logirem	3 565	3 857	2015			2 416	68%								421	12%			353	10%	375
I.5			Reconstitution de l'offre - Acquaviva Amélioration de 8 PLAÏ et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE	Acquisition	3 766	4 143	2017	S2	4	750	5%								240	6%	240	6%	377	10%	2721
I.5			Reconstitution de l'offre - Train Bleu Construction neuve de 13 PLAÏ - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE	Logirem	2 083	2 197	2017	S1	6	153	7%										130	6%	110	5%	1690
I.5			Reconstitution de l'offre - Ilot 3C Euroméd VINCI - 19 PLUS 8 PLAÏ - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/rue de Chanterac	VEFA	3 835	4 219	2018	S1	6	94	2%								243	6%	270	7%	345	9%	2883
I.5			Reconstitution de l'offre - Hauts de Massalia Construction neuve de 10 PLAÏ - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE	Logirem	1 264	1 390	2017	S1	6	118	9%										100	8%	896	71%	150
I.5			Reconstitution de l'offre - Montolieu VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAÏ - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE	Logirem	990	1 088	2017	S2	6	47	5%										160	16%	99	10%	684
I.5			Reconstitution de l'offre - Sainte Marthe VEFA AMETIS - 36 PLUS 35 PLAÏ - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE	Logirem	8 802	9 682	2017	S2	6	413	5%								320	4%	680	8%	568	6%	6821
CNE 06/02	Oui	22/02/2014	Savine DEMOLITION Batiments D et logements - 116 lgts	Logirem	4 880	5 285	2014	S1	20	3 311	68%								595	12%			358	7%	616
CNE 06/02	Oui	22/02/2014	Savine DEMOLITION Batiments E et logements - 74 lgts	Logirem	3 125	3 382	2014	S1	20	2 123	68%								380	12%			229	7%	393
CNE 06/02	Oui	22/02/2014	Savine DEMOLITION Batiments K et logements - 94 lgts	Logirem	4 003	4 337	2014	S1	20	2 711	68%								482	12%			311	8%	499
CNE 06/02			Résidentialisation petite Savine	Logirem	1 466	1 592	2018	S1	6	587	40%		142	10%	116	8%	58	4%			188	13%	357	24%	
CNE 06/02			Vallon des Tuves 49 logements dont 35 en accession sociale	AMP	5 970		2019	1	6	350	6%													5620	
CNE 06/02			Concession d'aménagement phase 2	Soleam	1 667		2019	S2	6	834	50%													833	
			Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane																					14949	

SOUS-TOTAL PRÊTS BONIFIES ACTION LOGEMENT

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	CNE dématérialisé		Tableau financier de l'avenant au protocole (322) Mise à jour : version du 20/09/2019	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage		Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT		
							2016	S1																					
I.8	Oui	14/08/2015	Castellane DEMOLITION tour K - 92 logements (y compris MOUS)	Erilia	4 786	5 506	2016	S1	12	3 744	3 181	66%													1 606	34%			
CNE 06/02			Aménagement du coteau du Belvédère Canovas	SOLEAM	350						176	50%																	
CNE 06/02			Diversification Bricarde Provisoire	SCCV Barnier																									
CNE 06/02			Diversification Pieracini	Gambetta HLM																									
Solidarité / Kalliste / La Granière																													
CNE 06/02	Oui	06/02/2009	Démolition bâtiment H Parc Kallisté	Marseille Habitat			2019																						
CNE 06/02	Oui	06/02/2009	Démolition bâtiment E Parc Kallisté	Marseille Habitat																									
CNE 06/02	Oui	06/02/2009	Démolition bâtiment G Parc Kallisté	Marseille Habitat																									
Air-Bel																													
I.9			Air Bel DEMOLITION Marylise	SA HLM UNICIL	1 577	1 737	2017	S2	1	640	640	41%													937	59%			
CNE 06/02			Reconstitution hors site / 27 logements	UNICIL	4 270	4 691	2019	S2	3		212	5%											0%		280	7%	283	7%	3 495
CNE 06/02			Aménagement des jardins partagés	Ville	250	300	2019	S1	4		125	50%					50	20%	25	10%				50	20%				
La Cabucelle / Les Crottes																													
I.10			Les Crottes AMENAGEMENT Traverse Bachas, terrains de sport, voirie, passerelle Gauchet	EPAEM	507	608	2018	S2	4	254	254	50%															254		
Grand Centre Ville / Le Canet																													
CNE 06/02	Oui		GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.1 44 rue d'Aubagne	Ville	1 727	1 272	2020	S1	4	530	530	31%					64	4%	64	4%				402	23%				
CNE 06/02	Oui		GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.2 Domaine Ventre	Ville	2 883	3 257	2020	S1	3	1 357	1 357	47%					163	6%	163	6%				1031	36%				
TOTAL INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES																													
OPPC Opérations pré-conventionnées																													
					67 958	43 669					13 004	23 873	35%	0	0		393	1%	310	0%	3 097	5%	3 771	6%	7 910	12%	27 435		

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification			
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :				
QPV de rattachement de l'opération :	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)			
N° de QPV :	69999999			
N° INSEE de la commune de rattachement :	66666			
Commune de rattachement :				
Détail des quartier(s) concernés par le contrat : (A compléter pour les opérations dont le QPV de rattachement est multisite)	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV : national				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme
	13 METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole
ADRESSES :	Raison Sociale	Représentant légal
Nom :	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	à remplir
Adresse1 :	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON
Adresse2 :		
Code postal :	13007	13007
Ville :	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7
	Téléphone :	00 00 00 00 00
	Télécopie :	00 00 00 00 00
	Email :	
Département :	13	
N° Siret :	20005480700017	
	Type de protocole	Date
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole	

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU						
PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322		ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	480 000,00 €	50,000000%	240 000,00 €
			PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €		- €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
			MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
			Sous-total :			480 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				480 000,00 €	50,00%	240 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		-	Sous-total :	- €		- €
Total		-		- €		- €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				480 000,00 €	50,00%	240 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Stratégies de concertation et de communication			
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :				
QPV de rattachement de l'opération :	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)			
N° de QPV :	69999999			
N° INSEE de la commune de rattachement :	66666			
Commune de rattachement :				
Détail des quartier(s) concernés par le contrat : (A compléter pour les opérations dont le QPV de rattachement est multisite)	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :	national			
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme	
	13 METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole	
ADRESSES :	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	à remplir	à remplir
Adresse1 :	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON
Adresse2 :			
Code postal :	13007	13007	13007
Ville :	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7
	Téléphone :	00 00 00 00 00	00 00 00 00 00
	Télécopie :	00 00 00 00 00	00 00 00 00 00
	Email :		
Département :	13		
N° Siret :	20005480700017		
	Type de protocole	Date	
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole		

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU						
PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322		ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	150 000,00 €	50,000000%	75 000,00 €
			PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €		- €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
			MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
Sous-total :				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :	- €	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Stratégies de concertation et de communication			
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :				
QPV de rattachement de l'opération :	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)			
N° de QPV :	69999999			
N° INSEE de la commune de rattachement :	66666			
Commune de rattachement :				
Détail des quartier(s) concernés par le contrat : (A compléter pour les opérations dont le QPV de rattachement est multisite)	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :	national			
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme	
	13 METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole	
ADRESSES :	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	à remplir	à remplir
Adresse1 :	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON
Adresse2 :			
Code postal :	13007	13007	13007
Ville :	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7
	Téléphone :	00 00 00 00 00	00 00 00 00 00
	Télécopie :	00 00 00 00 00	00 00 00 00 00
	Email :		
Département :	13		
N° Siret :	20005480700017		
	Type de protocole	Date	
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole		

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322		ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	150 000,00 €	50,000000%	75 000,00 €
			PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €		- €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
			MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
Sous-total :				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :	- €	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU			
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :				
QPV de rattachement de l'opération :	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)			
N° de QPV :	69999999			
N° INSEE de la commune de rattachement :	66666			
Commune de rattachement :				
Détail des quartier(s) concernés par le contrat : (A compléter pour les opérations dont le QPV de rattachement est multisite)	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :	national			
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme
	13 METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole
ADRESSES :	Raison Sociale	Représentant légal
Nom :	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	à remplir
Adresse1 :	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON
Adresse2 :		
Code postal :	13007	13007
Ville :	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7
	Téléphone :	00 00 00 00 00
	Télécopie :	00 00 00 00 00
	Email :	
Département :	13	
N° Siret :	20005480700017	
	Type de protocole	Date
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole	

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322		ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	280 000,00 €	50,000000%	140 000,00 €
			PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €		- €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
			MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
Sous-total :				280 000,00 €	50,00%	140 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				280 000,00 €	50,00%	140 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :	- €	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				280 000,00 €	50,00%	140 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Concertation & Communication
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :	
QPV de rattachement de l'opération :	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose
N° de QPV :	6013044
N° INSEE de la commune de rattachement :	13055
Commune de rattachement :	Marseille 13ème arrondissement

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme	
	13 GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Groupement d'intérêt public (GIP)	
ADRESSES :			
	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Nicolas BINET	Julia LUPINKO
Adresse1 :	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE
Adresse2 :	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1
Code postal :	13001	13001	13001
Ville :	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01
	Téléphone :	04 91 12 56 70	04 91 12 56 70
	Télécopie :	04 91 12 56 71	04 91 12 56 71
	Email :		
Département :	13		
N° Siret :	18133715500020		
	Type de protocole	Date	
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole		

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	322	1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	50,000000%	- €
		1	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	100 000,00 €		50 000,00 €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
		1	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
Sous-total :				100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :		- €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP :

Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Concertation & Communication
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :	
QPV de rattachement de l'opération :	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot
N° de QPV :	6013042
N° INSEE de la commune de rattachement :	13055
Commune de rattachement :	Marseille 13ème arrondissement

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme	
	13 GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Groupement d'intérêt public (GIP)	
ADRESSES :			
	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Nicolas BINET	Jean-Luc Flavigny
Adresse1 :	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE
Adresse2 :	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1
Code postal :	13001	13001	13001
Ville :	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01
	Téléphone :	04 91 12 56 70	04 91 12 56 70
	Télécopie :	04 91 12 56 71	04 91 12 56 71
	Email :		
Département :	13		
N° Siret :	18133715500020		
	Type de protocole	Date	
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole		

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU						
PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	322	1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	50,000000%	- €
		1	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	120 000,00 €		50 000,00 €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
		1	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
Sous-total :				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :		- €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Concertation & Communication
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :	
QPV de rattachement de l'opération :	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049
N° de QPV :	6013049
N° INSEE de la commune de rattachement :	13055
Commune de rattachement :	4ème arrondissement, Marseille 13ème arron

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme	
	13 GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Groupement d'intérêt public (GIP)	
ADRESSES :			
	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Nicolas BINET	Olivier Cadier
Adresse1 :	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE	2 RUE HENRI BARBUSSE
Adresse2 :	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1	IMMEUBLE CMC1
Code postal :	13001	13001	13001
Ville :	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01	MARSEILLE 01
	Téléphone :	04 91 12 56 70	04 91 12 56 70
	Télécopie :	04 91 12 56 71	04 91 12 56 71
	Email :		
Département :	13		
N° Siret :	18133715500020		
	Type de protocole	Date	
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole		

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	322	1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	50,000000%	- €
		1	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	120 000,00 €		50 000,00 €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
		1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- € - €		- € - €
Sous-total :				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention externe retenue				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	322	-	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €		- €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
		Total	-	Sous-total :		- €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :						- €
Total subvention interne retenue				- €		- €
TOTAL SUBVENTION :				120 000,00 €	41,67%	50 000,00 €

**Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Intitulé de l'opération Etudes urbaines et sociales PRIR secteur cadran Nord Est L2
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) CA13	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) Renseigner ldtop Agora

Objectifs et contenu de l'opération

<p>Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Besoin d'une telle étude, et objectifs : La Maurelette, la Résidence des Aygaldes, et Bassens - Visitation sont 3 Quartiers d'Intérêt Régional, et Jean Jaurès est connecté au Quartier d'Intérêt National « Grand Centre-Ville le Canet ».</p> <p>Au stade du protocole, des études conjointes seront conduites sur ces résidences, avec pour but de les appréhender à une échelle élargie, et de proposer un renouvellement urbain cohérent et intégré.</p> <p>A ces réflexions seront articulées des réflexions plus spécifiques à chaque résidence, pour traiter, souvent à une échelle moindre, les problématiques spécifiques de chacune.</p> <p>Contenu de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic urbain double échelle : échelles des résidences, échelle de la zone Ouest du secteur Nord Est L2 - Diagnostic social et patrimonial pour chaque résidence (occupation sociale, accès à l'emploi, scolarité, sécurité) en s'appuyant pour Bassens sur des études préexistantes, pour La Maurelette sur le diagnostic spécifique copropriété. - Projet social adapté à chaque résidence. - Stratégie partagée, à moyen et long terme, des collectivités et partenaires pour chaque quartier, en s'interroger sur les politiques de peuplement et sur la pérennité de la fonction habitat de certains sous-quartier, particulièrement isolés et fragilisés (Bassens Nord). - Grandes composantes d'un projet urbain et social pour chaque quartier, compatible avec les ressources mobilisables dans le cadre des PRIR, et avec les moyens des politiques de droit commun. - Schéma(s) directeur(s) pour le renouvellement urbain intégré de ces 4 résidences. <p>Inscription dans les grands enjeux du quartier : Ces quartiers sont positionnés à la limite des 14e et 15e arrondissements, dans un entrelacs de tissus urbains historiquement déstructurés, voire « cassés », par le passage de l'autoroute A7. Ils sont classés, à l'exception de la cité Jean Jaurès/Massalia, en PRIR. Ces quartiers sont tous, à des degrés divers, caractérisés par une situation sociale inquiétante, et un fort</p>

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
 Localisation :
 Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :			100 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	8 000,00 €		
	EPCI :	62 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 000,00 €		
	Total des co-financements :	170 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

PROPOSITIONS POUR UN CNE DEMATERIALISE

Calendrier modifié	Avenant 322
Date de prise en compte : 22/02/2014	Avenant 322
Date de prise en compte : 22/02/2014	Avenant 322
Date de prise en compte : 22/02/2014	OPPC
Date de prise en compte : 22/02/2014	OPPC
Date de prise en compte : 22/02/2014	OPPC
Date de prise en compte : 14/08/2015	OPPC
Date de prise en compte : 06/02/2009	OPPC
Date de prise en compte : 06/02/2009	OPPC
Date de prise en compte : 06/02/2009	OPPC
Changement de MO	OPPC
Changement de MO	OPPC
Date de prise en compte : 01/01/2019	Convention cadre

Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification	AMP
AMO Sécurité	MRU
Stratégie de concertation et de communication	AMP
GUP / Méthode et organisation	AMP
Optimisation des équipements et services publics / Mutualisations	Ville
Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU
Savine DEMOLITION Batiments H et relogements - 81 lgts	Logirem
Savine DEMOLITION Batiments I et relogements - 82 lgts	Logirem
Savine DEMOLITION Batiments D et relogements - 116 lgts	Logirem
Savine DEMOLITION Batiments E et relogements - 74 lgts	Logirem
Savine DEMOLITION Batiments K et relogements - 94 lgts	Logirem
Castellane DEMOLITION tour K - 92 logements (y compris MOUS)	Erilia
Démolition bâtiment H Parc Kallisté	Marseille Habitat
Démolition bâtiment E Parc Kallisté	Marseille Habitat
Démolition bâtiment G Parc Kallisté	Marseille Habitat
GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.1 44 rue d'Aubagne	Ville
GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.2 Domaine Ventre	Ville
Conduite de projet AMP - Convention cadre	AMP

2019	S1	6
2019	S2	6
2019	S1	6
2019	S1	6
2019	S2	6
2017	S2	5

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : Renseigner Idtop Agora

Nature d'opération :

14

Etudes et conduite de projet

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	PROTOCOLE DE PREFIGURATION
Libellé du contrat :	13 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
N° du contrat	322

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE	Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)			
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :				
QPV de rattachement de l'opération :	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)			
N° de QPV :	69999999			
N° INSEE de la commune de rattachement :	66666			
Commune de rattachement :				
Détail des quartier(s) concernés par le contrat : (A compléter pour les opérations dont le QPV de rattachement est multisite)	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers	Autre quartiers
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :	national			
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				
Autres quartiers	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV	Sélectionner le QPV
Nature du QPV :				

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

	Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme
	13 METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole
ADRESSES :	Raison Sociale	Représentant légal
Nom :	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	à remplir
Adresse1 :	58 BD CHARLES LIVON	58 BD CHARLES LIVON
Adresse2 :		
Code postal :	13007	13007
Ville :	MARSEILLE 7	MARSEILLE 7
	Téléphone :	00 00 00 00 00
	Télécopie :	00 00 00 00 00
	Email :	
Département :	13	
N° Siret :	20005480700017	
	Type de protocole	Date
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le protocole	
		Responsable d'opération
		à remplir
		58 BD CHARLES LIVON
		13007
		MARSEILLE 7
		00 00 00 00 00
		00 00 00 00 00

CALENDRIER**CALENDRIER CONTRACTUEL**

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	12/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel : date de notification ou de l'ordre de service ou du bon de commande (études, expertises ou missions) / date d'acceptation du devis (participation, co-construction du projet, histoire et mémoire des quartiers, sécurisation des chantiers) / date de première prise de poste	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération déterminant la date de fin des études, des expertises, des missions / date de fin des actions (participation et co-construction, histoire et mémoire des quartiers) / date de livraison des travaux (sécurisation des chantiers) / date de fin de poste de l'équipe de conduite de projet	4 semestre(s)	

ASSIETTE SUBVENTIONNABLE

PRESTATIONS EXTERNES		
	Coûts HT	Coûts TTC
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET (art. 2.1.2 du titre II du RGA NPNRU)		
Etudes stratégiques et études préalables de diagnostic social, urbain, patrimonial, architectural, économique, juridique, etc.		
Etudes de programmation urbaine et immobilières, études de marché habitat, équipements, activités, foncier, ...		
Etudes relatives au projet urbain (plan guide, études de capacité, fiches de lots, ...)		
Etudes et expertises permettant de déterminer les conditions de mise en œuvre du projet opérationnel		
Etudes et expertises permettant la définition de l'organisation et des moyens affectés à la concertation		
Missions permettant de définir les besoins en conduite opérationnelle du projet de renouvellement urbain		
Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au lancement et au suivi des études et expertises préalables		
A titre exceptionnel, les dispositifs de sécurisation active des chantiers uniquement dans la phase de réalisation		
Missions relatives au suivi et à l'évaluation du projet de renouvellement urbain		
Autre validé CE/DG (Préciser)		
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION DU PROJET, HISTOIRE ET MEMOIRE DES QUARTIERS (art. 2.1.2 du titre II du RGA NPNRU)		
Actions portant sur la participation et la coconstruction du projet de renouvellement urbain:		
Nombre de quartier(s) concerné(s) par ces actions	>>>>>>>>>>>>	
Actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain concerné par un projet		
Nombre de quartier(s) concerné(s) par ces actions	>>>>>>>>>>>>	
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER OU DONT LE LOGEMENT A ÉTÉ REQUALIFIE (art. 2.1.3.1 du titre II du RGA NPNRU)		
Accompagnement social des ménages type "MOUS relogement"		
Accompagnement des ménages aux nouveaux usages suite à relogement ou à requalification de LLS		
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (art. 2.1.4.2 du titre II du RGA NPNRU)		
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consacrée au pilotage opérationnel du projet global		
Conduite opérationnelle / Mission d'ordonnancement pilotage coordination urbaine (OPCU)		
TOTAL PRESTATIONS EXTERNES SUBVENTIONNABLES :	- €	- €
VENTILATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EXTERNES, EN MONTANT HT		
ETUDES, EXPERTISES, MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT :		- €
ACTIONS PORTANT SUR LA PARTICIPATION ET LA COCONSTRUCTION :		- €
ACTIONS PORTANT SUR L'HISTOIRE ET LA MEMOIRE DES QUARTIERS :		- €
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES :		- €
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN :		- €

ASSIETTE SUBVENTIONNABLE (suite)																			
MOYENS INTERNES (4 années suivantes de l'opération: tableau 2/3)																			
		EXERCICE		ANNEE DE DEROULEMENT DE LA MISSION															
PONDERATION DES MOYENS INTERNES PAR POSTE																			
Postes	MONTANT FORFAITAIRE MAXI	MONTANT FORFAITAIRE RETENU	DUREE ANNUELLE D'ACTIVITE EN % EQUIVALENT TEMPS PLEIN PREVU AU CONTRAT																
	Equiv temps plein (ETP)	Equiv temps plein (ETP)	Temps d'affectation au PRU			Durée du poste / an			Montant forfaitaire pris en charge			Temps d'affectation au PRU			Durée du poste / an			Montant forfaitaire pris en charge	
• Conduite du projet de renouvellement urbain (art. 2.1.4.1 du titre II du RGA NPNRU)																			
Responsable ou chef de projet urbain	115 000,00 €																		
Responsable ou chef de projet urbain	115 000,00 €																		
Responsable ou chef de projet urbain	115 000,00 €																		
Responsable ou chef de projet urbain	115 000,00 €																		
• Actions et missions d'accompagnement des ménages à reloger (art. 2.1.3.1 du titre II du RGA NPNRU)																			
Sélectionner un profil de poste	- €																		
• Coordination interne des organismes HLM (Protocole CGLLS et QPV d'intérêt national - art. 2.1.4.3 du titre II du RGA NPNRU)																			
Sélectionner un profil de poste	- €																		
TOTAL DES MOYENS INTERNES PAR ANNEE :																			

ASSIETTE SUBVENTIONNABLE (suite)

MOYENS INTERNES (dernières années de l'opération: tableau 3/3)														
PONDERATION DES MOYENS INTERNES PAR POSTE			ANNEE DE DEROULEMENT DE LA MISSION											
Postes	MONTANT FORFAITAIRE MAXI Equiv temps plein (ETP)	MONTANT FORFAITAIRE RETENU Equiv temps plein (ETP)	DUREE ANNUELLE D'ACTIVITE EN % EQUIVALENT TEMPS PLEIN PREVU AU CONTRAT Temps d'affectation au PRU : entre 50% et 100%. Durée du poste : entre 0 et 12 mois exprimé en nombre de mois.											
			Temps d'affectation au PRU	Durée du poste / an	Montant forfaitaire pris en charge	Temps d'affectation au PRU	Durée du poste / an	Montant forfaitaire pris en charge	Temps d'affectation au PRU	Durée du poste / an	Montant forfaitaire pris en charge	Temps d'affectation au PRU	Durée du poste / an	Montant forfaitaire pris en charge
* Conduite du projet de renouvellement urbain (art. 2.1.4.1 du titre II du RGA NPNRU)														
Responsable ou chef de projet urbain		115 000,00 €			- €									
Responsable ou chef de projet urbain		115 000,00 €			- €									
Responsable ou chef de projet urbain		115 000,00 €			- €									
Responsable ou chef de projet urbain		115 000,00 €			- €									
* Actions et missions d'accompagnement des ménages à reloger (art. 2.1.3.1 du titre II du RGA NPNRU)														
Sélectionner un profil de poste		- €			- €									
* Coordination interne des organismes HLM (Protocole CGLLS et QPV d'intérêt national - art. 2.1.4.3 du titre II du RGA NPNRU)														
Sélectionner un profil de poste		- €			- €									
TOTAL DES MOYENS INTERNES PAR ANNEE :					- €									

VENTILATION DES MONTANTS FORFAITAIRES ET PAR TYPE DE MOYENS INTERNES

MOYENS INTERNES DEDIES À LA CONDUITE DU PROJET :	920 000,00 €
MOYENS DEDIES AU RELOGEMENT ET A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MENAGES A RELOGER :	- €
MOYENS DEDIES À LA COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM :	- €

TOTAL MOYENS INTERNES SUBVENTIONNABLES : 920 000,00 €

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

PRESTATIONS EXTERNES	N° CONTRAT	Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322		ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €		- €
			PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €		- €
			HISTOIRE ET MÉMOIRE	- €		- €
			ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €		- €
			MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €		- €
		Sous-total :		- €		- €
		Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :				- €
		Total subvention externe retenue		- €		- €
MOYENS INTERNES	N° CONTRAT	Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	322	14,83	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	920 000,00 €	50,000000%	460 000,00 €
		-	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €		- €
		-	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €		- €
			Sous-total :	920 000,00 €	50,00%	460 000,00 €
		Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :				- €
		Total subvention interne retenue		920 000,00 €	50,00%	460 000,00 €
		TOTAL SUBVENTION :		920 000,00 €	50,00%	460 000,00 €

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Intitulé de l'opération Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy & Grand Malpassé
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy & Grand Malpassé	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013049-14-0000-000

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

MRU a engagé étude de maîtrise d'oeuvre urbaine afin de définir et mettre en œuvre des nouveaux projets de renouvellement urbain sur le Grand Malpassé et Grand St-Barthélémy. La conduite d'une telle étude permettra de disposer d'une vision à grande échelle d'un territoire étendue regroupant 2 QPV et d'une approche territoriale plus fine sur les secteurs de projet.

Les 2 lignes CA5 et CA9 du protocole initial ont donc été fusionnées pour être en cohérence avec le périmètre de l'étude.

L'étude principale comprend aussi un analyse du fonctionnement et des enjeux sur le centre urbain du Merlan qui sera complétée au besoin d'étude de faisabilité sur cette centralité urbaine majeure pour le secteur.

Des études et expertises complémentaires vont permettre de définir plus précisément les opérations qui devront être mise en oeuvre dans le cadre du NPRU.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération 2 QPV : Grand Malpassé - Corot & Grand Saint-Barthélémy	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre d'intervention recoupe 2 échelles distinctes : - Une approche à l'échelle inter-quartier qui doit permettre d'inscrire les projets de renouvellement urbain dans une vision d'ensemble mais qui n'appelle pas un plan directeur ni une connaissance fine de l'ensemble du secteur,
Commune de rattachement Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement	- Une approche à l'échelle du quartier, voire de la cité, dit secteur de projet, qui nécessitera sur une connaissance fine de la zone et la définition d'un ou plusieurs plans directeurs.
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires				
<p>Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :</p> <p>- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet</p>				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Éléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Validation OPPC	Sélectionner oui ou non		
Modulation du taux de subvention :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	600 000,00 €	50,00%	300 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			

Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	600 000,00 €	50,00%	300 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :			300 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	720 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	8 000,00 €		
	EPCI :	117 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	175 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	300 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

[Yellow highlighted area for comments]

**Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	Intitulé de l'opération Maison mobile du projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) I.1 - Maisons mobiles du projet	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6999999-14-0001-022

Objectifs et contenu de l'opération

<p>Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :</p> <p>Enjeux Mettre en place les modalités d'une meilleure association des habitants et des acteurs locaux, en tenant en compte des situations urbaines et sociales de chaque PRU. Bâti un programme d'intervention qui tient compte au mieux des besoins et attentes des habitants Articulation avec les études existantes : - Articulation avec les AMO Concertation et Communication sur les PRU - Etude transversale NPNRU de Stratégie de Concertation et de Communication</p> <p>Besoin et objectif Dans l'optique d'un renforcement des dispositifs de concertation, conformément à l'esprit de la loi Lamy, il est proposé que MRU se dote d'espaces du projet mobiles, véritables outils pour mettre en œuvre la concertation et informer plus largement les populations des projets en cours d'élaboration sur les territoires. Une expérimentation sur 6 mois a été menée (Juin / Novembre 2019) sur le secteur de Frais Vallon la Rose petit Séminaire avec l'externalisation de la gestion d'un dispositif mobile. La mutualisation de véhicules et matériels divers fournis par des associations locales a permis à MRU de gagner en souplesse et réactivité pour déployer cet outil. Un bilan très positif a été partagé avec l'ensemble des acteurs. La maison mobile, facilement identifiable sur ces territoires élargis a rempli ses fonctions : relais d'information, lieu d'échanges et de dialogue, lieu d'animation. Le dispositif mobile a été entièrement intégré à la stratégie de concertation et de communication pour l'élaboration du NPPRU de Frais Vallon, la Rose et a bénéficié de l'expérience de l'AMO concertation du PRU en animation et communication. L'enjeu aujourd'hui est de déployer cet outil mobile avec les mêmes modalités techniques sur l'ensemble des territoires de projet PNRU et NPNRU, en étant vigilant à garder une visibilité de la démarche dans le temps long du projet. Pour cela MRU propose d'aller plus loin dans le développement du dispositif en intégrant « véhicule » et « animation ». Il s'agit de développer des outils complémentaires et une programmation autour de la maison mobile sur des enjeux transversaux qui se pose à chacun des territoires de projets et qui permettrait de capitaliser sur les expériences du premier programme et de créer des liens entre les quartiers. Cette démarche a pour but également d'accompagner le temps long du projet avec une présence régulière sur les quartiers et permettre aux habitants d'acquérir des connaissances préalables pour mieux comprendre les enjeux et participer à son élaboration à chaque étape.</p> <p>Contenu Mise à disposition d'une ou plusieurs structures mobiles Réalisation des outils pédagogiques de sensibilisation ou de formation, autour des projets de renouvellement urbain et élaboration d'une programmation pour animer la maison mobile du projet</p>

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Porteur : GIP MRU - Isabelle Collet Equipe projet : DDTM - AMP - GIP MRU - Ville
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	3	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		12/12/2016	
		Semestre	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	Année	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)		
Commentaires			

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	390 000,00 €	50,00%	150 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	390 000,00 €	montant TTC :	468 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	72 000,00 €		
	EPCI :	168 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	150 000,00 €		
	Total des co-financements :	390 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature